

**RAPPORT ET AVIS N° 2005-06**  
**PREPARES PAR M. MICHEL PILLOT**  
**AU NOM DE LA COMMISSION**  
**DE L'ACTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

**LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES**  
**EN ILE-DE-FRANCE DANS LE CONTEXTE EUROPEEN**

---

**MICHEL PILLOT**  
**- 4 AVRIL 2005 -**



**LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES  
EN ILE- DE-FRANCE DANS LE CONTEXTE EUROPEEN**



**RAPPORT**

# SOMMAIRE

LISTE DES AUDITIONS ET ENTRETIENS .....	14
---	----

INTRODUCTION.....	17
-------------------	----

<b>PREMIERE PARTIE :</b> <b>LES DONNEES GLOBALES SUR LA MOBILITE INTERNATIONALE</b>	<b>19</b>
--	-----------

## CHAPITRE PREMIER :

### DONNEES GLOBALES SUR L'ACCUEIL ET LE SEJOUR

<u>DES JEUNES ETRANGERS EN ILE-DE-FRANCE</u> .....	19
--	----

<b>I- La diversité des effectifs des étudiants étrangers en France</b> .....	19
--	----

A- La diversité géographique de ces étudiants étrangers .....	20
---	----

B- La diversité des types d'études poursuivies par ces étudiants étrangers .....	20
--	----

<b>II- Les freins à l'accueil des étudiants étrangers en France</b> .....	21
---	----

A- Insuffisance du système pertinent d'information et de pilotage permettant d'instaurer un dialogue efficace sur la mobilité .....	21
--	----

B- Manque d'adaptation de l'offre française de formation universitaire aux standard internationaux .....	21
---	----

C- Multiplicité et émiettement des dispositifs d'incitation à la mobilité .....	22
---	----

D- Complexité des procédures administratives imposées aux étudiants étrangers .....	22
---	----

E- Nécessité d'améliorer l'intervention des collectivités locales pour l'appui à la mobilité sortante.....	23
---	----

<b>III- L'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers</b> .....	24
---	----

## CHAPITRE DEUX :

### LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE EUROPEEN

<u>DE LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES</u> .....	26
---	----

<b>I- Les éléments français et franciliens d'appui à la construction de cet espace européen</b> .....	26
---	----

A- Le développement des outils franciliens d'intégration des réalités européennes.....	26
---	----

B- Des diplômes français organisés en " crédits européens " .....	27
---	----

C- Le développement de l'apprentissage à l'international .....	28
1) De l'histoire aux réalités européennes.....	28
a) <i>Les évolutions du contrat d'apprentissage</i> .....	28
b) <i>Les effets de la mobilité dans le cadre de l'apprentissage</i> .....	28
c) <i>La mobilité des apprentis s'impose comme une nécessité européenne</i> .....	29
2) Les enjeux de la mobilité internationale des apprentis.....	30
a) <i>Savoir professionnel</i> .....	30
b) <i>Connaissances linguistiques</i> .....	30
c) <i>Charte de comportement</i> .....	30
d) <i>Aspects culturels</i> .....	31
3) Les limites et les perspectives de cette mobilité internationale des apprentis .....	31
a) <i>Principales difficultés rencontrées</i> .....	31
b) <i>Axes d'améliorations</i> .....	32
c) <i>Perspectives</i> .....	32
<b>II- Les grandes orientations de la politique de l'Union européenne</b> .....	32
A- Les fondements des actions de l'Union européenne en faveur de la mobilité .....	33
1) Les bases légales des interventions de l'Union européenne.....	33
a) <i>Les articles 3, 140, 146 et 150 du Traité de Rome du 25 mars 1957</i> .....	33
b) <i>Les mesures "souples" (hors financement) favorisant la mobilité</i> .....	33
2) Les programmes de cofinancement européen liés à la mobilité.....	34
B- La construction d'un espace européen de la formation professionnelle.....	34
1) Le processus de Bruges-Copenhague .....	35
2) La mise en place d'un système de "crédits européens" adapté à la formation professionnelle.....	35
<b>III- Les grands programmes communautaires de soutien à la mobilité internationale des jeunes</b> .....	37
A- La mobilité s'adressant aux jeunes: le programme JEUNESSE (2000-2006) .....	37
1) Objectifs et actions de ce programme .....	
2) Conditions de participation et montant de la subvention communautaire .....	38
B- La mobilité dans l'éducation: SOCRATES (2000-2006).....	38
1) COMENIUS: de la maternelle au secondaire.....	39
2) ERASMUS: la mobilité des étudiants et des professeurs.....	39
3) ERASMUS MUNDUS (2004-2008).....	39
4) LINGUA .....	40
C- La mobilité dans la formation professionnelle : LEONARDO (2000-2006).....	40
1) Volet destiné aux personnes en formation professionnelle .....	40
2) Formateurs, conseillers d'orientation et responsables de formation professionnelle .....	41
D- La mobilité dans l'enseignement supérieur : TEMPUS (2000-2006).....	41

E- La mobilité des chercheurs: le 6 <sup>ème</sup> PCRD (2002-2006) .....	41
1) Actions d'accueil Marie Curie.....	41
2) Actions individuelles .....	42
a) Bourses intra-européennes .....	42
b) Bourses internationales pour chercheurs non européens.....	42
c) Bourses internationales pour chercheurs européens .....	42
3) Reconnaissance et promotion de l'excellence.....	42
a) Bourses d'excellence.....	42
b) Chaires Marie Curie .....	42
c) Mécanismes de retour et de réintégration .....	43

<b>DEUXIEME PARTIE :</b> <b>LES CARACTERISTIQUES ET LES ENJEUX DU SOUTIEN</b> <b>A LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES FRANCILIENS</b>	<b>44</b>
--	-----------

**CHAPITRE PREMIER :**  
**ACTIONS EN FAVEUR DES LYCEENS**..... 44

**I- Les interventions du Conseil régional d'Ile-de-France** ..... 44

A- Actions éducatives de sensibilisation des lycéens à l'Europe .....	44
1) Partenariat avec l'Association Jean Monnet .....	44
2) Partenariat avec le CIDJ .....	45
3) Dispositif régional pour la mobilité européenne des lycéens professionnels franciliens .....	45
B - Actions de la Région à vocation internationale .....	46
1) Projets internationaux des lycéens Franciliens .....	46
a) Les projets "LYCEE, innovation éducative" .....	46
b) Les projets "PASSION, lycéens en action" .....	48
2) Jumelages internationaux de lycées.....	48

**II- Autres interventions en faveur des lycéens d'Ile-de-France**..... 49

A- Initiatives académiques d'Ile-de-France .....	49
1) Le projet de lycée international dans l'Est parisien.....	49
2) L'implication des établissements de l'enseignement technique et professionnel .....	49
3) Le dispositif de l'Académie de Versailles pour favoriser une seconde mobilité.....	50
B- Les initiatives de la Fondation d'Auteuil .....	51

**III- Les initiatives prises par d'autres Régions françaises  
ou dans d'autres Etats européens** ..... 52

A- Région Pays de la Loire.....	52
---------------------------------	----

B- Région Nord Pas-de-Calais .....	52
1) Le programme Voltaire .....	52
2) Les bourses pour les lycées français d'Europe .....	52
3) Le programme " Brigitte SAUZAY " .....	52
C- Région Provence Alpes Côte d'Azur.....	53
D- Au Royaume-Uni .....	53
1) Le programme bilatéral à vocation scolaire avec l'Irlande .....	53
2) Le programme avec la France .....	53
<b><u>CHAPITRE DEUX :</u></b>	
<b><u>ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS</u></b> .....	54
<b>I- Les interventions des collectivités territoriales franciliennes</b> .....	54
A- Le dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants de la Région Ile-de-France .....	54
1) Le champs d'intervention du Conseil régional .....	54
a) Critère lié aux études en cours .....	54
b) Critère lié au quotient familial .....	54
c) Critère lié aux partenariats et à la durée du séjour à l'étranger .....	55
2) La mise en œuvre de ce dispositif régional dans les différents types d'établissements concernés .....	55
a) Dans les universités, à l'INALCO et à l'IEP de Paris .....	56
b) Dans les Instituts universitaires de Technologie .....	56
c) Dans le cadre de certaines Sections de Techniciens Supérieurs .....	56
d) Dans le cadre des écoles d'architectes, d'ingénieurs, de commerce et de gestion .....	57
B - Les interventions des conseils généraux franciliens .....	58
1) Le Conseil général de l'Essonne .....	58
2) Le Conseil général de Seine-et-Marne .....	59
3) Le Conseil général du Val de Marne .....	59
4) Le Conseil général du Val d'Oise .....	59
5) Le Conseil général des Yvelines .....	59
<b>II- Les initiatives prises par d'autres régions françaises</b> .....	60
A- Région Alsace .....	60
1) Bourses régionales d'études et de stages à l'étranger .....	60
a) les critères d'attribution .....	60
b) le système de "crédit temps " .....	60
c) le montant de ces bourses de mobilité internationale .....	61
d) les obligations à la charge de l'étudiant .....	61
e) concours du meilleur rapport de stage .....	61
2) Bourses régionales post-DUT et post-BTS .....	62
a) critères d'attribution .....	62
b) le montant des bourses de mobilité pour les titulaires de DUT et de BTS .....	62
c) les obligation à la charge de l'étudiant .....	62

B- Région Centre .....	62
1) Une aide à la Formation en Europe .....	62
2) Une aide aux Projets Internationaux (API) hors Union européenne .....	62
3) Une aide régionale aux étudiants Bac +3 .....	63
4) Une aide aux stages à l'étranger .....	63
C- Région Nord Pas-de-Calais .....	63
D- Région Pays de la Loire.....	63
1) "TOPE-partenaire" standard .....	64
2) TOPE-Axest .....	64
3) TOPE-FACE .....	64
4) TOPE International .....	64
E- Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) .....	65
1) Programme régional d'Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME) .....	65
2) Complément régional au programme européen ERASMUS.....	65
3) Programme Formation Au commerce Extérieur (FACE) .....	65
F- Région Rhône-Alpes .....	66
1) Passeport pour l'étranger pour un stage en entreprise (PEPSE) .....	66
2) Bourses régionales de formation à l'étranger (BRFE) .....	66
3) Subvention d'incitation à la mobilité (SIME) .....	66
4) Bourses EURODOC.....	66
<b>III- Les incitations à la mobilité internationale</b> <b>    dans les établissements des chambres consulaires .....</b>	<b>67</b>
A- Les données de l'internationalisation des établissements de formation de la CCIP .....	67
B- La logique et les objectifs des politiques de coopération internationale de la CCIP .....	68
1) Une triple logique éducative de nature internationale .....	68
a) <i>Une logique d'anticipation</i> .....	68
b) <i>Une logique d'environnement</i> .....	68
c) <i>Une logique d'intervention</i> .....	68
2) Les objectifs de ces coopérations internationales.....	68
a) <i>Développement d'établissements et de programmes éducatifs à l'étranger</i> ..	68
b) <i>Promotion de la langue française à l'étranger</i> .....	68
c) <i>Renforcement des programmes internationaux des établissements</i> .....	69
<b>IV- Les dispositifs d'incitation à la mobilité étudiante soutenus par l'Etat .....</b>	<b>69</b>
A- Les bourses de mobilité de l'Etat .....	69
B- Les Universités Européennes d'Eté (UEE).....	70
C- L'apprentissage et le perfectionnement linguistique.....	71

<b>V- Les dispositifs de soutien à la mobilité internationale d'autres Etats européens.....</b>	<b>71</b>
A- En Allemagne .....	71
1) L' Office allemand d'échanges universitaires .....	71
2) Les différents systèmes de bourses à la mobilité.....	72
a) <i>Les bourses des fondations politiques</i> .....	72
b) <i>Les bourses des fondations scientifiques</i> .....	72
3) L'exemple du Land de Berlin.....	72
B- En Espagne .....	72
1) Programme d' Assistants linguistiques .....	73
2) Programme de soutien aux étudiants recrutés en Europe centrale et orientale ...	73
3) Programme "Poste à poste" .....	73
C- Au Royaume-Uni.....	73
1) Les programmes proposés par le British Council.....	73
a) <i>Programme "Training Bridge" Royaume-Uni / Allemagne</i> .....	73
b) <i>Initiatives et programmes multilatéraux</i> .....	73
2) International Association for the Exchange of Students for Technical Experience (IAESTE).....	74
 <b><u>CHAPITRE TROIS :</u></b>	
<b><u>ACTIONS EN FAVEUR DES APPRENTIS</u></b> .....	<b>75</b>
<b>I- les interventions du Conseil régional d'Ile-de-France.....</b>	<b>75</b>
A- Aides à l'ingénierie en amont des actions de mobilité .....	75
1) L'aide à la conclusion de partenariats internationaux .....	75
a) <i>Les modalités d'attribution de ces aides à l'ingénierie</i> .....	76
b) <i>Le montant de l'aide régionale</i> .....	76
2) L'aide au projet intégré dans un programme de l'Union européenne.....	76
a) <i>La procédure</i> .....	77
b) <i>Le montant de l'aide régionale</i> .....	77
B- Aides au séjour des apprentis à l'étranger .....	77
1) L'aide régionale aux séjours professionnels.....	77
a) <i>Les modalités de ce dispositif</i> .....	77
b) <i>Le montant de ces aides régionales</i> .....	78
2) L'aide régionale aux formations transnationales.....	79
C- Aide aux jeunes en post-apprentissage .....	79
 <b>II- Les initiatives prises par d'autres Régions françaises et européennes .....</b>	<b>80</b>
A- Région Pays de la Loire.....	80
B- Région Provence Alpes Côte d'Azur.....	80
1) Programme d'aide à la mobilité des Apprentis .....	80
2) Complément régional au programme européen LEONARDO .....	81
C- Land de Berlin .....	81

<b>III- Les actions menées par les organismes de formation des apprentis</b> .....	81
A- Mise en œuvre du dispositif de mobilité .....	81
B- Mobilité internationale et exigences de qualité .....	82
C- Un exemple particulier : le compagnonnage .....	82
<b><u>CHAPITRE QUATRE :</u></b>	
<b><u>ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES EN ACTIVITE OU EN RECHERCHE D'EMPLOI</u></b> .....	84
<b>I- Les actions menées par le Conseil régional d'Ile-de-France</b> .....	84
A- Mobilité des jeunes demandeurs d'emploi .....	84
1) Les dispositifs régionaux dans le cadre de programmes européens .....	84
2) Le chéquier "Emploi Europe".....	84
3) Les autres dispositifs en faveur de jeunes demandeurs d'emploi .....	85
B- Mobilité des demandeurs d'emploi en formation continue .....	86
C- Le projet "ELSY" d'appui à la mobilité dans le domaine aéroportuaire.....	86
<b>II- Les actions menées en Ile-de-France par les branches professionnelles :</b>	
<b>l'exemple des métiers de l'hôtellerie</b> .....	87
<b>III- Les initiatives prises par d'autres Régions françaises</b> .....	88
A- Région Nord Pas-de-Calais .....	88
B- Région Provence Alpes Côte d'Azur.....	88
1) Programme FAJE (Formation et Accompagnement des Jeunes Diplômés en Europe) .....	88
2) Dispositif régional des Volontaires pour la coopération .....	89
<b>IV- Les interventions de l'Espace Emploi International</b> .....	89
A- Favoriser la mobilité des jeunes demandeurs d'emplois.....	89
B- Développer des stages professionnels .....	90

<b>TROISIEME PARTIE :</b> <b>LES CARACTERISTIQUES ET LES ENJEUX</b> <b>DES DISPOSITIFS D'AIDE A L'ACCUEIL ET AU SEJOUR</b> <b>DES JEUNES ETRANGERS EN ILE-DE-FRANCE</b>	<b>91</b>
--	-----------

**CHAPITRE PREMIER :**  
**ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS ETRANGERS**..... **91**

**I- Les interventions des collectivités franciliennes** ..... 91

- A- Les aides du Conseil régional d'Ile-de-France  
à l'accueil des étudiants étrangers ..... 91
  - 1) Bourses régionales d'études supérieures ..... 91
  - 2) Autres dispositifs de soutien à l'accueil des étudiants étrangers..... 92
- B- Les interventions des conseils généraux franciliens ..... 93
  - 1) Le Conseil général de l'Essonne ..... 93
  - 2) Le Conseil général de Seine-et-Marne ..... 93
  - 3) La Ville de Paris ..... 93

**II- Les initiatives prises par d'autres Régions françaises** ..... 94

- A- Région Pays de la Loire..... 94
  - 1) Le volet Axest-ACCUEIL du programme TOPE ..... 94
  - 2) Le programme "d'Est en Ouest " ..... 94
- B- Région Provence Alpes Côte d'Azur..... 95

**III – Les dispositifs relevant des services de l'Etat** ..... 95

- A- Le réseau des écoles françaises à l'étranger ..... 95
- B- Les sessions d'été dans les établissements  
d'enseignement supérieur franciliens..... 95

**IV- Les dispositifs d'accueil des étudiants étrangers d'autres Etats européens** ..... 96

- A- En Allemagne ..... 96
- B- En Espagne ..... 97
- C- Au Royaume-Uni..... 97
  - 1) Programme de soutien aux " Assistants de langues étrangère" (appelé FLAs)... 97
  - 2) Echanges et visites d'études avec les pays du Commonwealth ..... 98

## CHAPITRE DEUX :

### ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES CHERCHEURS ETRANGERS ..... 99

#### **I- Les interventions du Conseil régional d’Ile-de-France** ..... 99

- A- Le soutien régional à l’amélioration des capacités d’hébergement ..... 99
  - 1) Les conventions avec les établissements d’enseignement supérieur ..... 99
  - 2) Les conventions destinées à répondre à des besoins spécifiques d’hébergement ..... 100
    - a) *La convention "Gentilly"* ..... 100
    - b) *La convention "Elysées West Hôtel"* ..... 100
  
- B- L’aide au développement du Bureau d’Accueil des Chercheurs Etrangers (BACE) ..... 101
  - 1) Les modalités de l’accueil par le BACE ..... 101
  - 2) Les activités offertes pendant le séjour ..... 101
    - a) *Les cours d’apprentissage du français* ..... 102
    - b) *Le programme culturel* ..... 102
    - c) *Les soirées entre chercheurs* ..... 102
    - d) *Le bulletin de liaison "Les Echos du BACE"* ..... 102
  
- C- Le dispositif des chaires internationales de recherche Blaise Pascal ..... 102

#### **II- Les interventions des Conseils généraux franciliens** ..... 103

- A- Le Conseil général des Hauts-de-Seine ..... 103
- B- Le Conseil général de Seine-Saint-Denis ..... 103

#### **III- Les dispositifs mis en place par d’autres Régions françaises ou dans d’autres Etats européens** ..... 104

- A- La Région Nord Pas-de-Calais ..... 104
- B- La Région Pays de la Loire ..... 104
- C- La Région Provence Alpes Côte d’Azur ..... 104
  
- D- En Allemagne ..... 104
  - 1) Les bourses offertes par les fondations politiques ..... 104
  - 2) Les bourses des fondations scientifiques ..... 105

## CHAPITRE TROIS :

### ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES TOURISTES ETRANGERS ..... 106

#### **I- L’enquête sur les capacités d’accueil des jeunes touristes en Ile-de-France** ..... 106

- A- Les principales préconisations de cette étude ..... 106

B- Les propositions spécifiques aux différents modes d'accueil .....	107
1) Les propositions concernant les structures permanentes .....	107
2) Les structures occasionnelles .....	108
3) Les bases régionales de plein-air et de loisirs avec hébergement .....	108
4) Les campings plus spécialement tournés vers l'accueil des jeunes touristes .....	109
<b>II- Les interventions du Comité régional du Tourisme .....</b>	<b>109</b>
A- Initiatives européennes .....	109
B- Actions à vocation internationale .....	109
1) Intensifier la communication .....	109
a) <i>En renforçant les outils de communication</i> .....	109
b) <i>En faisant évoluer le portail Internet du tourisme en Ile-de-France</i> .....	110
2) Développer les partenariats .....	110
a) <i>En conjuguant les efforts et les compétences</i> .....	110
b) <i>En améliorant l'accès pour les jeunes</i> .....	110
c) <i>En engageant une démarche " produits " avec les partenaires</i> .....	110
<b>III- Les mesures prises par la Ville de Paris.....</b>	<b>110</b>
<b><u>CHAPITRE QUATRE :</u></b>	
<b><u>QUELQUES EXEMPLES DE STRUCTURES PERMANENTES</u></b>	
<b><u>D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT</u>.....</b>	
<b>I- Le Foyer international d'Accueil de Paris (FIAP) Jean Monnet.....</b>	<b>112</b>
A- Les activités proposées par le FIAP .....	112
B- Le FIAP, acteur engagé du tourisme des jeunes .....	113
<b>II- Le Centre International de séjour de Paris (CISP) .....</b>	<b>113</b>
A- Un Centre d'hébergement de courte durée.....	114
B- Un Centre d'Animation, en particulier à Maurice Ravel.....	114
<b>III- La Cité internationale universitaire de Paris (CIUP).....</b>	<b>115</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>117</b>
<b>TABLE DES SIGLES UTILISES .....</b>	<b>120</b>
<b>ANNEXE A : Actions décentralisées SOCRATES pour l'Ile-de-France</b> <b>(Académies de Créteil, Paris &amp; Versailles) .....</b>	<b>123</b>
<b>ANNEXE B : Bourses d'accueil du Conseil régional d'Ile-de-France .....</b>	<b>126</b>
<b>ANNEXE C : Répartition par nationalité des chercheurs logés</b>	



## LISTE DES AUDITIONS ET ENTRETIENS (\*)

Pour mener à bien cette étude, la commission de l'action européenne et internationale du CESR a organisé plusieurs séances d'audition au cours desquelles les personnes suivantes ont bien voulu accepter de lui apporter les informations qui pouvaient lui être utiles et prendre part à ses réflexions :

- ➔ **Madame Céline ANDRE**  
Chargée de mission de l'association  
pour le développement européen de l'Ile-de-France (ADEIF)
  
- ➔ **Monsieur Yannick BODIN**  
Vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France,  
chargé des lycées et de la vie scolaire
  
- ➔ **Monsieur Daniel BRUNEL**  
Vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France,  
chargé de l'emploi, de la politique industrielle et de la formation professionnelle
  
- ➔ **Monsieur Elie COHEN**  
Professeur des Universités,  
Président du Conseil national de la mobilité internationale des étudiants
  
- ➔ **Monsieur Gérard DUVAL**  
Directeur général de Foyer international d'accueil de Paris (FIAP) Jean Monnet
  
- ➔ **Madame Janine HADDAD**  
Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France,  
chargée des affaires européennes et internationales
  
- ➔ **Monsieur Michel TADERODE**  
Espace Emploi International (EEI) de l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE )

**(\*) Les personnalités mentionnées sont citées avec les fonctions qu'elles occupaient lors de leur audition devant la commission ou au moment de leur entretien avec le rapporteur**

Par ailleurs, afin de recueillir de plus amples éléments d'information, le rapporteur a rencontré au cours d'entretiens particuliers :

- ➔ **Monsieur Michel ARIBAUD**  
Chargé de la mobilité internationale à la Direction de l'enseignement scolaire,  
Ministère de l'éducation nationale
  
- ➔ **Monsieur Benoît BARDET**  
Directeur de la communication et des relations publiques  
de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)
  
- ➔ **Monsieur Olivier CHAVY**  
Directeur général de l'Hôtel Hilton Arc Triomphe
  
- ➔ **Monsieur Cyril DEJEAN**  
Agence française SOCRATES LEONARDO
  
- ➔ **Monsieur François DELARUE**  
Directeur général du Centre international de séjours de Paris (CISP)
  
- ➔ **Madame Marie-Thérèse FRUGNAC**  
Sous-Directrice des études, de l'évaluation et des actions européenne  
Direction du développement économique, de l'emploi  
et de la formation professionnelle (DDEEFP)  
du Conseil régional d'Ile-de-France
  
- ➔ **Monsieur François HOUY**  
Directeur adjoint de l'enseignement supérieur  
Direction des affaires scolaires et de l'enseignement supérieur (DASES)  
du Conseil régional d'Ile-de-France,
  
- ➔ **Madame Nabih KOUATY**  
Chargée de mission à la Délégation académique à la formation continue (DAFCO)  
du Rectorat de Versailles
  
- ➔ **Madame Guilhène MARATIER-DECLETY**  
Directeur des relations internationales de la Direction générale de l'enseignement  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

- ➔ **Monsieur Bertrand NOLEAU**  
Secrétaire général des Compagnons du Devoir
  
- ➔ **Monsieur Bernard PIROT**  
Délégué général d'Auteuil International (Fondation d'Auteuil)
  
- ➔ **Madame Thérèse PUJOLLE**  
Chargée de mission  
à la Délégation académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC)  
du Rectorat de Versailles
  
- ➔ **Monsieur Jean-Claude RAINAUD**  
Adjoint au Directeur des relations internationales  
Coordinateur du développement international  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
  
- ➔ **Madame Séverine RESTOUT**  
Directeur des ressources humaines de l'Hôtel Hilton Arc Triomphe
  
- ➔ **Monsieur Claude RONCERAY**  
Délégué général de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)
  
- ➔ **Madame Sylvie TOULOTTE**  
Responsable du département des actions européennes et transnationales  
Direction du développement économique, de l'emploi  
et de la formation professionnelle (DDEEFP)  
du Conseil régional d'Ile-de-France.

Le président Patrick ARACIL, Michel PILLOT et l'ensemble des membres de la commission de l'action européenne et internationale du CESR tiennent à remercier très vivement ces personnes dont la collaboration a permis d'enrichir ce rapport.

## INTRODUCTION

Pour faire suite aux objectifs proposés par de nombreux rapports du CESR et, tout particulièrement, par le rapport DUNEZ (octobre 1994), il est apparu nécessaire de s'interroger sur les actions menées depuis. Le présent rapport a pour but, d'une part, de faire ressortir les évolutions réalisées depuis une dizaine d'années et, d'autre part d'identifier les zones d'ombres sur lesquelles des efforts seront à fournir.

Il s'agit d'examiner la réalité de la mobilité internationale des jeunes Franciliens qui partent à l'étranger. Nous parlerons ainsi de *mobilité sortante*.

Commentaire :

La *mobilité entrante*, c'est-à-dire la mobilité internationale de jeunes venant d'autres pays (étudiants ou touristes seuls ou en groupes organisés) et séjournant en Ile-de-France, sera également envisagée, dans le but de pointer les dispositifs d'accueil existants et à développer.

Le constat doit non seulement permettre de présenter de quelle façon les acteurs franciliens se concertent afin de coordonner au mieux leurs interventions dans ce domaine, mais doit aussi conduire à examiner la capacité des intervenants et, tout particulièrement, celle des services du Conseil régional, à mobiliser des fonds européens, notamment grâce à l'examen des dispositifs communautaires concernés.

Découvrir le monde en se formant professionnellement est devenu une réalité. Par ailleurs, l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale au sein de l'Union européenne place notre étude dans un nouveau contexte.

En participant aux côtés de l'Union européenne aux programmes favorisant la mobilité professionnelle, en inventant ses propres dispositifs, la Région Ile-de-France répond à une préoccupation majeure : offrir la possibilité aux étudiants, aux demandeurs d'emploi (en particulier les jeunes de moins de 35 ans) et à des formateurs, de se former au contact d'autres réalités professionnelles, d'autres langues, d'autres cultures.

La mobilité des personnes résulte de démarches variées et parfois complexes : on peut venir, ou bien partir, principalement pour étudier, mais on fait également du tourisme pendant son temps libre. De même, le fait d'aborder la mobilité comme touriste peut entraîner un projet de formation ou un projet professionnel. Les différents acteurs que sont les universités et les organismes de recherche, les associations et les collectivités territoriales, parmi lesquelles la Région, doivent en avoir conscience et travailler dans le même sens.

Le Conseil régional peut s'appuyer sur les travaux du Conseil National de la Mobilité Internationale des Etudiants (CNMIE), créé par arrêté conjoint du Ministre de la jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et du Ministre des Affaires Etrangères du 9 octobre 2003.

Le CNMIE, qui a vocation à devenir l'outil national privilégié de développement de l'attractivité internationale, en particulier de la Région Ile-de-France, remet chaque année un rapport au Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et au Ministre des Affaires étrangères.

Pour l'Ile-de-France, la mobilité constitue un enjeu de développement culturel, économique et social plus important encore que le développement des échanges académiques.

Il s'agit notamment :

- ➔ de renforcer la capacité de notre système universitaire à s'investir dans les réseaux internationaux ;
- ➔ d'améliorer l'image de notre système universitaire dans sa capacité à former à l'excellence, notamment par le biais de ces réseaux ;
- ➔ d'implanter dans les entreprises des services stratégiques développant leur capacité à travailler dans un contexte interculturel et multinational ;
- ➔ de contribuer, par le développement des échanges de la région francilienne, à un meilleur rayonnement, dans un cadre paneuropéen et international . A ce titre nous aurons un regard comparatif sur les actions mises en œuvre par d'autres régions françaises ;
- ➔ de situer l'action de l'Ile-de-France, région capitale, par rapport à d'autres régions capitales européennes.

**- PREMIERE PARTIE -**  
**LES DONNEES GLOBALES SUR LA MOBILITE INTERNATIONALE**

**CHAPITRE PREMIER :**  
**DONNEES GLOBALES SUR L'ACCUEIL ET LE SEJOUR DES JEUNES ETRANGERS**  
**EN ILE-DE-FRANCE**

**I- LA DIVERSITE DES EFFECTIFS DES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE**

Les statistiques du Ministère en charge de l'Education nationale font apparaître une confirmation des évolutions enregistrées depuis 1998, chiffres à rapprocher de ceux observés par le CNMIE dont le champ d'observation est plus large, puisqu'il inclut l'effectif des grandes Ecoles. L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les Universités françaises se poursuit.

En 2003, plus de 180 000 étudiants étrangers sont inscrits dans les universités françaises soit une augmentation de 13 % par rapport à 2002, et de 47,6 % par rapport à 1998, année de mise en place du dispositif gouvernemental pour renforcer l'attractivité de la France. Le rythme de croissance se stabilise par rapport aux années passées : 12,6 % (2001); 9,5 % (2000) et 6 % (1999).

Selon les observations du CNMIE, l'effectif des étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur avait subi un repli marqué pendant les années quatre-vingt dix : avec plus de 160 000 inscrits en 1990-91, moins de 150 000 en 1998-99. Mais les tendances se sont désormais inversées.

L'effectif des étudiants étrangers accueillis par l'enseignement supérieur français a connu, pour la deuxième année consécutive, une forte croissance en 2000-2001. Avec plus de 172 000 étudiants étrangers inscrits, la France apparaît à nouveau comme une des destinations les plus attractives pour des étudiants étrangers désireux de compléter leur formation par un séjour d'études internationales.

**Analyse de la répartition par origine géographique des étudiants inscrits**

<b>Continents d'origine</b>	<b>Afrique</b>	<b>Europe</b>	<b>Asie/Océanie</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre en 1998/1999</b>	<b>59 327</b>	<b>37 341</b>	<b>16 647</b>	<b>8 875</b>	<b>122 190</b>
En pourcentage des étudiants étrangers	48,5%	30,5%	13,6%	7,2%	
<b>Nombre en 2002/2003</b>	<b>93 585</b>	<b>44 875</b>	<b>29 317</b>	<b>12 493</b>	<b>180 270</b>
En pourcentage des étudiants étrangers	52 %	25 %	16,1 %	7 %	
En pourcentage de la population étudiante totale	6,5%	3%	2%	0,8%	

NB : Chiffres arrondis, source Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche (2004)

L'accueil des étudiants étrangers constitue un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur français mais aussi pour les acteurs territoriaux et pour les partenaires économiques des établissements d'enseignement supérieur, dont le rayonnement international apparaît comme un facteur clé du développement économique et social. Les systèmes éducatifs des principaux pays développés sont en forte compétition pour attirer le maximum d'étudiants.

#### **A- La diversité géographique de ces étudiants étrangers**

La proportion des étudiants étrangers (en 2003, 12,7 % de la population étudiante totale contre 11,3 % en 2002) croît également du fait du ralentissement démographique français.

L'Europe pour sa part représente un quart des effectifs. Une reprise de la croissance du nombre d'étudiants originaires d'Europe (+ 7 %) après le ralentissement des dernières années. Cette constatation résulte de l'arrivée des étudiants d'Europe centrale et orientale, dont les effectifs augmentent plus que la moyenne générale.

La progression moins soutenue des étudiants originaires des Amériques (+ 9,8 % en 2002 contre + 10,5 % en 2001).

La progression supérieure à la moyenne des étudiants originaires d'Asie (+ 21,6 %) et du continent africain (+ 14%) : cette progression en Asie est avant tout imputable à la Chine et dans une moindre mesure au Vietnam, et en Afrique, aux pays du Maghreb.

La France reste l'espace privilégié de formation pour les étudiants originaires d'Afrique francophone, qui représentent 52 % de l'effectif étranger total. Ils sont 35 000 étudiants de plus qu'en 1998 (+ 48,5%), avec une prédominance forte des étudiants originaires du Maghreb (50 % des effectifs étudiants africains). Au sein du Maghreb, on note la prédominance des étudiants originaires du Maroc (28 500), puis de ceux originaires d'Algérie (17 000 étudiants) et de Tunisie (8 253).

En Asie, la Chine vient en première place tant en termes de poids relatif (30 %) que de croissance des effectifs (entre 2002 et 2001, plus de 58 % d'étudiants inscrits ou de nouvelles arrivées avec plus de 81 % du nombre de visas délivrés).

Une étude, menée en 2002, fait ressortir que les Marocains sont au premier rang des arrivées d'étudiants étrangers en France et représentent 50% des étudiants venus du Maghreb. L'étude montre également une montée spectaculaire de la Chine (9 000 étudiants environ) qui se place ainsi en troisième position derrière le Maroc et l'Algérie, et avant la Tunisie. D'autre part, les étudiants européens représentent 30% de la mobilité entrante totale.

#### **B- La diversité des types d'études poursuivies par ces étudiants étrangers**

La part des étudiants étrangers est de 19,8% en 3ème cycle, 8,5% en 2ème cycle et 6,4% en 1er cycle. Les secteurs disciplinaires où ils sont le plus représentés sont les sciences économiques (13%), les filières de santé (11%) et les lettres et sciences humaines (10%).

Leur proportion est très faible en sciences et en STAPS (Sciences et Techniques des Activités de Plein-air & Sportives) ainsi qu'en IUT. Les académies où la proportion d'étudiants étrangers est la plus importante sont les académies de Créteil (près de 17%), Paris (près de 15%) et Strasbourg (plus de 14%).

## **II- LES FREINS A L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE**

Le Conseil National de la Mobilité Internationale des Etudiants (CNMIE) a réalisé, en novembre 2004, un premier état des lieux concernant les jeunes étudiants étrangers venant étudier dans nos universités.

Dans cette première approche, cinq grands freins au développement de la mobilité internationale ont été identifiés.

### **A- Insuffisance du système pertinent d'information et de pilotage permettant d'instaurer un dialogue efficace sur la mobilité**

En 2003, la population des étudiants étrangers est estimée à 230 000. Ce chiffre diffère de celui annoncé par l'Education Nationale (tableau de la page 19). Une des difficultés est de bien caractériser cette population : on ignore, par exemple, quel est le pourcentage des jeunes ressortissants étrangers résidant en France depuis leur enfance par rapport à ceux qui viennent spécialement pour faire des études.

Depuis 2002, les informations tendent cependant à s'affiner. Des corrections d'analyse statistique sont actuellement en cours visant à améliorer la performance de l'outil existant provenant des systèmes d'informations des différentes directions et services ministériels (Affaires Etrangères et Education Nationale).

Des études thématiques ciblées sont réalisées et en complément, il serait souhaitable que la Région se donne les outils territoriaux de pilotage pour établir un cahier des charges des diagnostics à réaliser.

En ce qui concerne la mobilité sortante, il convient de mieux l'accompagner l'initiative de ceux qui choisissent de partir à l'étranger dans le cadre étudiant.

Mieux analyser le flux étudiant vers les pays membres de l'Union européenne et les pays tiers est indispensable. Dans cette perspective, la création d'outils d'intervention doit permettre de mieux connaître le parcours des étudiants français et leurs motivations.

En l'état actuel, on observe que :

- ➔ les étudiants concernés sont souvent parmi les meilleurs éléments ;
- ➔ Ces étudiants effectuent en Ile de France une première partie de leur cursus, puis ils choisissent de poursuivre un cycle plus prestigieux d'excellence à l'étranger.

Insuffisamment maîtrisée, notamment dans le cadre partenarial d'échanges entre Universités, cette réalité peut pénaliser les Universités franciliennes tant qu'elle ne s'inscrit pas dans une logique de réciprocité.

La mobilité se justifie pleinement sans pour autant que soit contestée ou remise en cause l'excellence des cursus proposés par nos Universités franciliennes.

### **B- Manque d'adaptation de l'offre française de formation universitaire aux standards internationaux**

Le Conseil National de la Mobilité Internationale des Etudiants relève que, en matière de réorganisation des cursus, malgré des progrès sensibles enregistrés d'année en année à l'initiative des Conseils d'Université, il convient d'accélérer les adaptations. D'une façon générale, il est essentiel de renforcer la lisibilité internationale de l'offre de formation supérieure francilienne.

Concrètement, il s'agit de mettre en place le système L.M.D. (ou 3-5-8) : Licence, Mastère, Doctorat. Il convient dans ce cadre de se fixer des objectifs cohérents, de façon à ne pas transposer sans transformer. Il est important de promouvoir la diffusion des « bonnes pratiques » réalisées par les établissements mettant en place les nouveaux cursus et d'établir une analyse qualitative du suivi des réalisations.

Il n'est pas contradictoire à ce titre de préserver dans le cadre d'une certaine spécificité l'intérêt de la certification BAC +2.

### **C- Multiplicité et émiettement des dispositifs d'incitation à la mobilité**

Cette difficulté ne tient pas seulement à la multiplicité des dispositifs d'incitation à la mobilité et leur émiettement, qu'il s'agisse du programme des bourses accordées par l'Etat (23 000 bourses par le Ministère des affaires étrangères en 2003), du financement d'actions de coopération, de l'information incitative délivrée dans le cadre universitaire ou de l'action des services publics, des collectivités territoriales, des chambres consulaires et des entreprises.

Les dispositifs sont très divers et fragmentés. Il est nécessaire d'évaluer l'ampleur de leur efficacité et leurs effets, puis d'effectuer des arbitrages.

### **D- Complexité des procédures administratives imposées aux étudiants étrangers**

Compte tenu de situations très diverses, cette complexité de procédures porte sur la délivrance des visas, l'octroi de titres de séjour et l'autorisation de travail à temps partiel pour financer sa mobilité et ses études (les textes sur ce point apparaissent désormais assez ouverts).

Parmi les améliorations notables, pour faciliter l'obtention du titre de séjour, des antennes de préfectures sont mises en place dans des lieux ouverts, notamment à Paris dans le cadre de la Cité Universitaire Internationale. Il existe également des accords pour la centralisation et le dépôt groupé des titres de séjour .

La Loi du 11 mai 1998, promulguée après la publication du rapport Weil en juillet 1997, a retenu plusieurs dispositions relatives à la simplification des formalités administratives relatives à l'entrée et au séjour des étudiants étrangers en France.

Dans le cadre de cette loi, un certain nombre de dispositions facilitent la venue et les démarches des étudiants étrangers :

- ➔ les refus de visa opposés aux étudiants étrangers souhaitant poursuivre leurs études en France doivent désormais être motivés ;
- ➔ Il est créé un visa de court séjour (visa « étudiants-concours ») permettant à un candidat étranger de venir participer aux épreuves d'admission à un cursus d'enseignement supérieur ;
- ➔ Il est créé également un visa « visiteurs » pour les membres de la famille d'un étudiant étranger poursuivant en France des études de 3<sup>ème</sup> cycle ;
- ➔ L'accès à une activité professionnelle à mi-temps est désormais possible en cours de cursus et dès la première année. Il est également possible à l'étudiant étranger d'avoir un emploi à plein temps sur trois mois. Cette disposition améliore la situation financière des étudiants étrangers et limite la mise en situation de précarité.

La principale amélioration apportée par les dispositions de la Loi Weil est d'encourager la pratique des guichets uniques ou des dépôts groupés de demandes de titres de séjour (comme à la Cité Internationale Universitaire de Paris)

Ces mesures ont pour conséquence de conférer aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité de permettre l'entrée des étudiants étrangers sur le territoire national lorsqu'ils décident de donner suite à une demande d'admission, sous réserve bien entendu des contrôles d'ordre public effectués par le ministère de l'Intérieur.

Il faut noter que cette délégation de responsabilité est tout à fait exceptionnelle. Aucune autre institution que les établissements d'enseignement supérieur ne dispose de telles prérogatives, ni par ailleurs les entreprises dans le cadre des dispositions réglementant l'immigration de travail, ni les familles pour les procédures de regroupement familial.

L'enseignement supérieur exerce de ce fait une responsabilité particulière. Toutes mesures doivent être prises pour éviter un dérapage qui pourrait remettre en cause le principe même de la loi. Cette simplification a largement contribué au doublement entre 1998 (23 000) et 2000 (50 000) des visas "étudiant".

Cependant il reste des difficultés, en particulier pour les étudiants entrés, y compris pour faire des études en tant que mineurs avec un visa touristique et qui demandent une régularisation hors procédure.

Au-delà des questions administratives, le problème en Ile-de-France demeure celui de la disponibilité de logement, tant en terme quantitatif que qualitatif.

Les logements aidés sont en nombre restreint (environ 150 000 places pour 2 millions d'étudiants, nationaux et étrangers). Les places sont donc déjà en nombre notablement insuffisant pour les étudiants français.

Se pose également le problème des modes d'intégration, de mixage et de suivi des étudiants étrangers, dans le cadre actuel des conditions d'hébergement en Ile-de-France. Il conviendrait d'au moins doubler les capacités d'accueil des jeunes étudiants en Ile-de-France .

#### **E- Nécessité d'améliorer l'intervention des collectivités locales pour l'appui à la mobilité sortante**

Même si la mobilité étudiante ne relève pas directement de leur compétence, depuis environ quinze ans, les collectivités territoriales franciliennes ont pris des initiatives comme, par exemple, l'octroi de compléments de bourses pour la mobilité, des efforts en matière de logement et enfin des soutiens aux programmes de coopération sur des formations qui prévoient la mobilité.

En effet, les bourses ERASMUS sont d'un faible niveau et certaines collectivités ont mis en place des compléments pouvant être conséquents. Au regard des différences notables d'intervention, les bilans réalisés sont globalement positifs.

Au delà même de ces premières remarques, les observations et recommandations du Conseil National de la Mobilité Internationale des Etudiants sont de nature à éclairer les choix du Conseil régional et à lui permettre de définir ses priorités.

### III- L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

Ce constat peut s'avérer cependant préoccupant au regard des possibilités d'accueil existantes et de la qualité de cet accueil, d'autant que parallèlement, en vingt ans, on constate une forte augmentation des effectifs étudiants franciliens (de 300 000 à 1,7 million).

Pour mettre en œuvre une politique volontariste d'accueil, il serait souhaitable que l'Education nationale multiplie les conventions d'échanges avec les universités étrangères en créant des réseaux d'établissements dans des pays de l'Union européenne ou des pays tiers. Dans une structuration en réseau, les actions conduites dans le cadre du programme ERASMUS valorisent l'image de l'Université organisatrice.

Il devient donc indispensable de multiplier les initiatives pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers. Les efforts entrepris ont déjà porté leurs fruits, en particulier depuis le début des années 2000.

Ces évolutions traduisent, d'une part la forte mobilisation des établissements d'enseignement supérieur et d'autre part, les effets d'une action volontariste de l'Etat. Cette dernière a porté notamment sur l'aménagement des dispositions législatives et réglementaires applicables pour l'attribution de visas et de titres de séjours aux étudiants étrangers et sur leur accès à l'emploi en cours de cursus.

En outre, l'accent a été mis sur le renforcement de l'action de promotion et d'information de l'enseignement supérieur français à l'étranger, avec notamment la création de l'Agence EDUFRANCE, qui vise à promouvoir le système éducatif français à l'international.

A la demande du Ministre de l'Education nationale et du Ministre des Affaires étrangères, une mission d'étude et de proposition sur l'accueil ces étudiants étrangers en France a été conduite de septembre 2000 à juillet 2001 par Monsieur Elie COHEN, professeur de gestion à l'université Paris-Dauphine.

Parmi les différentes propositions présentées par le Professeur COHEN, les Ministres destinataires du rapport, estimant que la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur constitue le facteur-clé pour l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers, ont décidé d'appliquer en priorité quatre séries de mesures :

- ➔ inviter chaque université ou école à formuler un plan d'action consigné dans une "déclaration d'action internationale", négociée avec les Ministres de l'Education nationale et des Affaires étrangères, qui servira de base à un partenariat actif avec l'Etat, notamment dans le cadre de la négociation des contrats d'établissement et permettra ainsi de favoriser la formulation de projets internationaux à la fois ambitieux et cohérents ;
- ➔ faciliter l'accès à l'enseignement supérieur français des élèves des lycées français de l'étranger qui n'ont pas la nationalité française ;
- ➔ créer un "Conseil pour l'accueil des étudiants étrangers", réunissant les représentants des administrations concernées, des établissements et des organismes qui concourent à la "chaîne" de l'accueil, afin d'améliorer la cohérence des interventions de ces différents acteurs, de rassembler une information de qualité sur les effectifs et le parcours des étudiants étrangers et de s'attacher à l'évaluation des initiatives prises pour améliorer l'accueil, telle que la "charte de la qualité de l'accueil" ;

➔ généraliser la traduction des diplômes français afin de faciliter leur lisibilité internationale, ces documents comportant la mention des intitulés de diplômes étrangers généralement admis dans les langues étrangères les plus courantes afin de favoriser un positionnement clair des intitulés des diplômes français par rapport aux standards internationaux.

**CHAPITRE DEUX :**  
**LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE EUROPEEN DE LA MOBILITE**  
**INTERNATIONALE DES JEUNES**

**I- LES ELEMENTS FRANCAIS ET FRANCILIENS D'APPUI A LA CONSTRUCTION DE CET ESPACE EUROPEEN**

**A- Le développement des outils franciliens d'intégration des réalités européennes**

Dans son rapport sur la préparation de la Région Ile-de-France au grand marché de 1993, Jean-Louis GIRODOT, au nom du CESR d'Ile-de-France, demandait, dès le mois de février 1992, la création d'une délégation de la Région auprès des institutions communautaires, à Bruxelles.

Faisant suite à l'APEPIF ("Association pour la promotion européenne de Paris Ile-de-France", constituée dès 1994 par la Région, avec le concours des CCI de Paris et de Versailles), "l'Association pour le Développement Européen de l'Ile-de-France" (ADEIF) a été créée en 1999, par cinq collectivités territoriales franciliennes (la Région et les quatre Départements de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise). Un cinquième Département, la Seine et Marne, a rejoint l'ADEIF en juillet 2001. L'ADEIF est devenue "Ile-de-France Europe" en 2004.

"Ile-de-France Europe" n'est dotée que d'une petite structure, en comparaison avec d'autres collectivités de niveau régional étrangères de même importance. Une équipe de cinq personnes (plus un poste de stagiaire) apporte son concours à la réalisation des missions dévolues à Ile-de-France Europe, par les six collectivités territoriales franciliennes mandantes, qui peuvent être regroupées autour de trois axes principaux :

- ➔ la veille informative sur les politiques et programmes communautaires ;
- ➔ l'assistance et l'appui technique au montage des projets ;
- ➔ le lobbying et la représentation des intérêts franciliens.

Le travail de veille, souvent moins visible, est un préalable indispensable. Cela permet d'avoir suffisamment tôt une bonne compréhension de ce que prépare la Commission européenne et comment vont évoluer les politiques communautaires intéressant les collectivités territoriales franciliennes.

Cela peut être particulièrement utile dans le domaine des interventions communautaires destinées à favoriser la mobilité des jeunes.

"Ile-de-France Europe", par sa position au cœur du système communautaire, peut donner tous ces éléments et ainsi apporter une aide à la prise de décision dans la perspective de la définition des orientations que devront prendre la Région et les Départements dans les domaines liés aux différentes politiques européennes intéressant ces collectivités territoriales.

"Ile-de-France Europe" joue ainsi un rôle très utile pour le développement de l'implication européenne des collectivités territoriales qui y adhèrent. Les résultats déjà obtenus doivent maintenant conduire la Région à déterminer ce qu'elle attend de cette représentation francilienne, quelle évolution il apparaît nécessaire de donner à la collaboration entre la Mission Europe, qui doit être recrée en 2005 au sein des services, et "Ile-de-France Europe" ainsi que la façon dont la répartition des missions peut être envisagée entre ces deux structures.

## **B- Des diplômes français organisés en "crédits européens"**

En avril 2001, le Ministre de l'Éducation nationale a proposé à la communauté universitaire française de généraliser à tout l'enseignement supérieur le système européen de crédits, dit système ECVET (European Credit for Vocational Education and Training).

L'organisation en crédits permet de valider facilement dans le pays d'origine toute période d'études effectuée avec succès par un étudiant dans un autre pays européen.

Il s'agit d'une mesure structurelle profonde favorisant la mobilité des étudiants. Les ministres européens chargés de l'enseignement supérieur, réunis à Prague en mai 2001, ont retenu la généralisation du système des crédits comme leur priorité.

Le système ECVET, outre son intérêt international, offre un double avantage : accroître l'adaptabilité des formations supérieures et faciliter la validation de tous les acquis.

De même, le système des crédits facilite non seulement la validation d'études effectuées en France ou à l'étranger mais également la validation des acquis de l'expérience professionnelle ou sociale. Il permet donc la construction d'une offre de formation supérieure répondant aussi bien aux besoins de la formation initiale qu'à ceux de la formation continue.

L'organisation des formations sous forme de modules ou d'unités rend plus facile de raisonner en termes de parcours de formation différenciés plutôt qu'en termes de cursus pré-établis, par nature plus rigides.

Dès lors, il est possible de répondre à des besoins plus diversifiés, par rapport aux objectifs spécifiques des étudiants. Ainsi, à côté des parcours monodisciplinaires, peuvent être organisés des parcours bi- ou pluridisciplinaires, sous le contrôle des équipes pédagogiques.

En outre, il intègre le développement des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement supérieur et de l'enseignement à distance.

Il s'agit donc au total d'une approche globale des besoins de formation supérieure visant à organiser le système pour répondre facilement à de nouveaux besoins, tant académiques que professionnels, dans la perspective de la formation tout au long de la vie.

Jusqu'à présent, lorsqu'un besoin nouveau se faisait sentir, un diplôme nouveau était construit. L'enseignement supérieur a pu ainsi se diversifier mais le système est apparu complexe et peu compréhensible pour les familles et les étudiants, pour les professions, pour les partenaires internationaux.

Aujourd'hui, avec les orientations définies pour l'architecture européenne des diplômes (3/5/8 -Licence, Mastère, Doctorat) et le dispositif des crédits européens, il devient possible de réorganiser l'ensemble du système français de formation supérieure et d'assurer sa lisibilité et son ouverture internationale.

Cette méthode visant à fixer de grandes orientations nationales, tout en laissant les établissements maîtres de leur rythme et de leurs projets, a reçu le plein soutien de la Conférence des présidents d'université.

## **C- Le développement de l'apprentissage à l'international**

Au regard des difficultés que représente la mise en œuvre de la mobilité étudiante, un rapport du Commissariat au Plan souligne que les parcours de formation en alternance peuvent représenter une opportunité de réponse au problème de la baisse du nombre prévisible des actifs dès 2006. L'apprentissage pourrait alors représenter l'une des solutions.

Dans le cadre de l'apprentissage prévaut en effet la logique de professionnalisation, le dispositif existe dans les domaines nécessitant un personnel qualifié, et il est possible par ce biais d'accéder à tous les niveaux possibles de qualification. L'apprenti est plongé dans une réalité professionnelle dans un contexte économique et social réel. Son statut de salarié lui donne les moyens de financer ses études, tout en suivant en alternance un enseignement général et technique.

L'apprentissage est en plein essor dans l'enseignement supérieur, avec une nécessité grandissante de mobilité internationale. On assiste à un réel développement des séjours d'immersion dans des entreprises étrangères, qui présentent un intérêt à la fois pour les jeunes et pour les entreprises.

Une démarche pédagogique adaptée s'impose, visant à dynamiser la démarche, à permettre au jeune de tirer le meilleur profit de cette expérience, à mettre en valeur une volonté de découverte interculturelle. En revanche, la réglementation du contrat d'apprentissage agit comme un frein.

### 1) De l'histoire aux réalités

#### *a) Les évolutions du contrat d'apprentissage*

Corporatif depuis l'époque médiévale, l'apprentissage est encadré dès 1791 (Loi le Chapelier), puis réglementé sous forme de contrat par une Loi de 1851. La Loi Astier de 1919 marque le début de l'intervention de l'Etat qui délègue aux communes l'organisation de cours professionnels pour les 14 -17 ans employés de l'industrie.

Au cours des années soixante-dix, la loi du 16 juin 1971 fait du contrat d'apprentissage un contrat de travail de type particulier et la loi du 12 juillet 1977 confère à l'apprenti un statut de salarié à part entière, avec obligation de suivre les cours du Centre de Formation d'Apprentis.

La loi du 7 janvier 1983 transfère aux Régions la compétence en matière de Formation Professionnelle Continue et d'Apprentissage. Enfin, la loi du 23 juillet 1987 fait de l'apprentissage une filière de formation professionnelle, au même titre que l'enseignement technologique secondaire ou supérieur, permettant d'accéder à tous les niveaux de qualification professionnelle.

Il en résulte une forte croissance globale du nombre des apprentis : + 65% entre 1980 et 2000, notamment dans les CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, avec une progression du nombre des apprentis de + 140% depuis 1987.

#### *b) Les effets de la mobilité dans le cadre de l'apprentissage*

Fréquemment, les élèves en formation professionnelle ne croient pas en leurs capacités en matière de langues étrangères. Aussi faut-il les aider à reprendre confiance en eux dans ce domaine. Il est important de souligner que l'apprentissage d'une langue dans un autre pays européen peut être un excellent moyen de redonner à un jeune confiance en ses capacités, en particulier s'il rencontre des difficultés scolaires.

Aujourd'hui, grâce à l'Union européenne, les jeunes peuvent bénéficier de meilleures facilités de mobilité en Europe, avec la possibilité de rencontrer d'autres cultures, lors d'un stage professionnel. Une condition préalable, déterminante pour retirer un maximum de profit de ce stage à l'étranger, est d'avoir bien acquis les connaissances techniques du métier choisi.

Il faut souligner que dans le cadre professionnel, le système peut être très incitatif pour s'améliorer en matière linguistique (exemple du Fonds d'Assurance Formation de l'industrie hôtelière ou de la formation à la langue anglaise chez SCHNEIDER qui mobilise 11% des investissements consacrés à la formation).

La principale difficulté réside souvent dans un manque de curiosité en matière de culture du pays d'accueil. Or c'est en éduquant mieux ces jeunes à avoir davantage d'ouverture d'esprit qu'on leur permettra d'aller puiser des idées et chercher des solutions, sans même s'en rendre compte, ailleurs que dans leur propre environnement culturel.

Pour un jeune, une telle expérience professionnelle à l'étranger est l'occasion d'une immersion linguistique et culturelle qui vise à faire naître l'envie de repartir et de passer plus de temps à l'étranger, surtout lorsque l'expérience d'un stage de quatre semaines a été ressentie comme trop courte.

Dans le contexte de la mobilité internationale, la maîtrise des langues étrangères ainsi que la valorisation de l'identité culturelle française apparaissent comme étant un enjeu majeur. Internet prend une place croissante pour se préparer à une expérience à l'étranger puisque 70% des demandes d'information émanent de personnes de moins de trente ans et concernent un stage ou une première expérience professionnelle.

### *c) La mobilité des apprentis s'impose comme une nécessité européenne*

Le 18 juin 1997, la Commission européenne publie une communication intitulée "*Développer l'apprentissage en Europe*". Partant de la disparité, mais aussi des points communs, de l'organisation de l'apprentissage dans les pays européens, la Commission dégage cinq axes prioritaires :

- ➔ étendre et développer de nouvelles formes d'apprentissage ;
- ➔ améliorer la qualité de la formation ;
- ➔ encourager la mobilité des apprentis ;
- ➔ associer les partenaires sociaux ;
- ➔ établir des indicateurs permettant de suivre le développement de l'apprentissage et de mettre en œuvre des stratégies communes.

La Commission européenne a d'abord souhaité définir le cadre légal de la mobilité européenne des apprentis, notamment en développant un programme de mobilité des apprentis, dans le dispositif LEONARDO, qui permet aux CFA de bénéficier de financements dans la mise en œuvre des projets. D'autre part, le Conseil européen de Nice, en décembre 2002, a inscrit le développement de la mobilité européenne comme une priorité politique s'adressant au plus grand nombre, comme en avait décidé le Conseil européen de Lisbonne en 2000.

Mettant en œuvre une décision de décembre 1998, le Conseil européen a institué, au 1er janvier 2000, le livret EUROPASS-Formation sur lequel une personne, quels que soient son âge et son niveau de formation, fait attester au niveau communautaire les périodes de formation en entreprise ou en Centre de formation pour valider son cursus en alternance, dont l'apprentissage, dans un Etat membre autre que celui dans lequel la formation est organisée.

L'élargissement annoncé de l'Europe, en direction des pays de l'Europe centrale et orientale, constitue, sans doute, une opportunité pour aller dans le sens d'une présence plus forte des entreprises artisanales. Cela va se traduire par des possibilités de coopération, et des financements conséquents, avec les secteurs artisanaux et des métiers des nouveaux pays membres.

Les collectivités territoriales, qu'elles soient départementales ou régionales, vont être beaucoup sollicitées dans le cadre de jumelages et de partenariats pour l'adhésion. Les territoires auront une carte à jouer par la valorisation du rôle de l'Artisanat dans l'aménagement du territoire, la cohésion sociale, et l'insertion économique des publics éloignés de l'emploi par la requalification et la remise en situation professionnelle.

Les entreprises artisanales et les apprentis du secteur sortiront gagnants si, en partenariat avec les autorités locales, les Chambres de Métiers peuvent établir des liens de coopération avec leurs homologues des nouveaux pays membres, de la même manière que, autrefois, elles ont su tirer profit d'une politique volontariste d'échanges franco-allemands.

## 2) Les enjeux de la mobilité internationale des apprentis

Les principaux enjeux de la mobilité internationale dans le contexte de l'apprentissage consistent en l'acquisition de différents savoirs.

### a) Savoir professionnel

L'apport est modulé en fonction de la durée du séjour à l'étranger.

Lorsque le stage se déroule sur trois semaines, l'apprenti est confronté à différentes techniques propres à l'entreprise d'accueil. Lorsque le stage ne dure qu'une semaine et comporte la visite de plusieurs sites, l'apport est plus documentaire et l'apprenti n'est pas mis en position de travail.

Il n'en demeure pas moins que le séjour à l'étranger permet d'appréhender des méthodes professionnelles autres puisque liées à la culture du pays d'accueil.

### b) Connaissances linguistiques

Le stage est préparé en amont par des cours de langue spécifiques. L'immersion permet de prendre des réflexes de pratique orale.

Dans ce cadre, la Région Ile-de-France a confié au CAPARIF (Centre d'Appui aux Programmes de Formation Professionnelle et d'Apprentissage de la Région Ile-de-France) la mise en place du "Chéquier Langues". En 2000, 1 000 apprentis franciliens ont bénéficié de 69 720 heures de formation mais il est apparu que ce dispositif devait être adapté au système de formation en alternance dispensé par les CFA.

### c) Charte de comportement

Pour certains séjours, l'apprenti s'engage avec le Centre de formation sur une charte précisant ses droits et obligations tels qu'appliqués en cours de stage.

De plus, la sensibilisation des apprentis au fait qu'à l'étranger ils représentent l'image de leur pays est une démarche difficile et exigeante, mais extrêmement valorisante pour l'apprenti.

#### *d) Aspects culturels*

Les séjours à l'étranger permettent aux apprentis de prendre conscience de la diversité du monde et de l'existence d'autres façons de vivre et de travailler, aspect particulièrement important pour ceux qui auparavant n'avaient pas voyagé.

### 3) Les limites et les perspectives de cette mobilité internationale des apprentis

#### *a) Principales difficultés rencontrées*

Dans l'état actuel de la réglementation, le contrat d'apprentissage est signé avec une entreprise française. La mobilité s'exerce comme un détachement de l'entreprise du jeune vers une autre à l'étranger, l'entreprise du jeune restant responsable de l'ensemble de l'opération par rapport au CFA. La situation demanderait à être clarifiée tant au niveau de l'entreprise du jeune que du suivi pédagogique par le Service Académique d'inspection de l'Apprentissage (SAIA).

Le CFA doit résoudre beaucoup de problèmes administratifs. Pourtant les CFA qui ont expérimenté sont volontaires pour continuer, en raison de l'intérêt de la mobilité pour la formation des apprentis. La signature d'un contrat d'apprentissage entre un jeune et une entreprise à l'étranger n'est pas prévue dans notre droit.

La signature d'un contrat d'apprentissage entre un jeune étranger et une entreprise française n'est pas possible puisque les mesures aidées sont réservées aux jeunes nationaux. Cette disposition cependant ne peut exclure les jeunes européens au nom du principe de libre circulation. Par conséquent leurs jeunes européens, Andorrans et Monégasques ne peuvent être exclus du dispositif. Les jeunes des pays tiers doivent être en situation régulière de séjour et de travail. Cette situation est appréciée par chacune des DDTE (Directions Départementales du Travail et de l'Emploi).

Les formations françaises pourtant attirent des étudiants étrangers, notamment celles des grandes écoles d'enseignement supérieur de gestion. Depuis 1999, dans la plupart des grandes écoles de gestion, les jeunes peuvent effectuer les deuxième et troisième années dans le cadre de l'apprentissage. Cette solution est attractive : l'alternance prépare une meilleure insertion dans le monde du travail et l'étudiant développe une autonomie financière pas un salaire.

Les entreprises sont intéressées par le recrutement de jeunes étrangers représentant une nouvelle culture et susceptibles de créer des liens à l'international.

Il existe des contrats de forme proche de celle du contrat d'apprentissage dans certains pays, le statut même de l'alternance est différent suivant les pays :

- ➔ système dual en Allemagne, Autriche et Suisse ;
- ➔ formation professionnelle sous statut scolaire au Danemark ;
- ➔ alternance intégrée à la scolarité obligatoire en Norvège.

Des CFA accueillent également des apprentis en alternance dans des entreprises partenaires à l'étranger.

Les autres difficultés sont :

- ➔ financières : coût pour le bénéficiaire (hébergement notamment), l'entreprise et le CFA ;
- ➔ les difficultés administratives notamment pour les questions de sécurité sociale ;
- ➔ la barrière psychologique enfin : la mobilité est bien ressentie comme un atout dans le parcours ;
- ➔ professionnel, elle doit être préparée efficacement en amont.

### *b) Axes d'améliorations*

Plusieurs axes d'amélioration ont été proposés dans le rapport remis par le Professeur Elie COHEN, qu'il s'agisse :

- d'assimiler le statut de l'apprenti à celui de salarié détaché (circulaire de mars 2000), ce qui suppose une démarche de l'entreprise du salarié, notamment pour la couverture maladie et la souscription d'assurances complémentaires à titre individuel ;
- d'abroger les dispositions limitant le principe d'égalité de traitement édicté par la circulaire de 1996, ouvrant ainsi la possibilité pour de jeunes européens de bénéficier des mesures en alternance ;
- de permettre le recours aux conventions de mise à disposition ainsi que l'ont expérimenté certaines chambres des métiers (notamment en Rhône-Alpes dans le cadre d'un projet européen LEONARDO).

### *c) Perspectives*

La valorisation des compétences acquises par le biais de L'EUROPASS est plus ou moins difficile à obtenir selon les pays membres.

Depuis 2000, 20 000 livrets ont été octroyés, dont 10 000 en Allemagne et plus de 5 000 en France (dont 14,71 % de jeunes Franciliens) et ont vocation à :

- participer au coût supporté par les entreprises ;
- encourager la mobilité des formateurs ;
- renforcer l'enseignement des langues étrangères ;
- développer l'utilisation des technologies d'information et de communication.

« *L'ouverture internationale doit être admise comme un impératif catégorique qui revêt de multiples formes* » a souligné le Professeur Elie COHEN lors d'un discours à la Fondation Renault le 10 septembre 2003. Il s'agit de se donner les moyens tant de répondre aux sollicitations des jeunes étrangers souhaitant venir étudier en Ile-de-France, qu'à celles des jeunes franciliens de partir à l'étranger.

La mobilité des jeunes peut être un des moyens de faire face dès 2005 aux pénuries de main d'œuvre consécutives au départ en retraite de la génération du baby-boom, notamment en ce qui concerne les emplois qualifiés accessibles par la formation en alternance.

Il est courant de parler dorénavant de "marché éducatif mondial". Au delà du concept, il est nécessaire de considérer la libre circulation en Europe et l'internationalisation des échanges comme une réalité.

## **II- LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPEENNE**

D'une façon générale, l'Union européenne encourage la mobilité internationale des jeunes par le biais de quatre types de programmes communautaires liés à ses interventions dans le domaine de la Jeunesse, de l'Education, de la Formation professionnelle et de la Recherche et développement.

L'ensemble de ces initiatives s'appuient sur la politique générale de réalisation du grand marché intérieur européen et s'inscrivent dans le contexte du renforcement de la libre circulation des personnes.

### **A- Les fondements des actions de l'Union européenne en faveur de la mobilité**

L'Union européenne n'a qu'un rôle limité car les Etats membres demeurent compétents dans l'ensemble de ces domaines. L'intervention communautaire ne concerne donc que des mesures et des initiatives incitatives, passant par la fixation d'objectifs et de recommandations, ainsi que par la mise en œuvre de programmes spécifiques permettant d'assurer un cofinancement communautaire pour des projets à dimension européenne.

#### 1) Les bases légales des interventions de l'Union européenne

##### a) Les articles 3, 140, 146 et 150 du Traité de Rome du 25 mars 1957

Dès l'origine, lors de son entrée en vigueur, en 1958, le premier Traité de Rome prévoyait, dans son article 3, que les Etats Membres doivent contribuer à une « *éducation et à une formation de qualité* ».

A la suite des modifications apportées au Traité de Rome de 1957 par le Traité de Maastricht (entré en vigueur en 1993) et par le Traité d'Amsterdam (entré en vigueur en 1999), trois évolutions ont été actées dans ce domaine des interventions communautaires en matière d'éducation et de formation professionnelle :

- ➔ les interventions européennes sont dorénavant décidées par le biais de la procédure parlementaire de codécision et requièrent la majorité qualifiée au sein du Conseil ;
- ➔ Les Etats membres sont responsables de l'organisation et du contenu de leurs systèmes éducatifs, une harmonisation au niveau européen étant donc exclue du champ d'application de ces articles ;
- ➔ l'Union européenne appuie et complète les actions des Etats membres et encourage la coopération entre Etats membres.

##### b) Les mesures "souples" (hors financement) favorisant la mobilité

Dans ces domaines de l'éducation et de la formation, différentes mesures "souples" (hors financement) favorisant la mobilité, ont été encouragées grâce à la validation du cadre politique général par les Etats Membres avec :

- ➔ la révision des articles concernés du traité ;
- ➔ la nouvelle impulsion donnée par le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) sur l'Europe de la connaissance ;
- ➔ les avancées du Conseil européen de Nice (décembre 2000) sur la mobilité ;
- ➔ la mise en place du processus de Bruges (juillet 2001) sur l'enseignement supérieur.

Cela s'est également traduit par une série d'impulsions de la Commission européenne liées au cursus universitaire L/M/D, à la reconnaissance des diplômes et des qualifications ou encore au modèle de CV européen...

Ainsi, dans le cadre de la "Stratégie de Lisbonne", élaborée en 2000, une réflexion a été menée sur les objectifs communs et sur les futurs systèmes éducatifs et de formation. Ce qui a abouti à un rapport de la Commission (2001), explicitant notamment l'objectif d'ouvrir des systèmes d'éducation sur le monde

De même, à l'occasion du Conseil européen de Nice (décembre 2001), un plan d'action sur la mobilité a été élaboré, prévoyant :

- de favoriser le développement du plurilinguisme ;
- de mettre en place un portail Internet d'information sur la mobilité ;
- de réaliser la reconnaissance des périodes de mobilité dans les cursus ;
- d'encourager les opérateurs de la mobilité ;
- de renforcer l'articulation des financements de la mobilité.

Enfin, le "Processus de Bruges", engagé en octobre 2001, a vocation, grâce à la coopération volontaire entre Etats Membres, à :

- permettre aux citoyens de faire valoir leurs qualifications et leurs compétences en Europe ;
- améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation, notamment par le biais de la transparence des qualifications et des compétences (exemple du CV européen), de la reconnaissance des diplômes ainsi que du développement des qualifications au niveau des secteurs et des branches.

## 2) Les programmes de cofinancement européen liés à la mobilité

La plupart de ces programmes européens d'aide à la mobilité internationale des jeunes Européens ont été mis en œuvre dans les années quatre-vingt et ont connu un grand succès.

Les principaux programmes européens concernés sont JEUNESSE, SOCRATES, LEONARDO et TEMPUS, sans oublier les mesures prises en faveur de la mobilité des jeunes chercheurs, dans le contexte du 6<sup>ème</sup> PCRD (Programme communautaire de Recherche et de développement).

Au delà de ces programmes de cofinancement communautaire de la mobilité des jeunes Européens, plusieurs Accords bilatéraux de coopération ont été signés entre l'Union européenne et les Etats-Unis, le Canada, la Chine et le Japon afin, notamment, de favoriser les échanges de jeunes et d'enseignants.

## **B- La construction d'un espace européen de la formation professionnelle**

Il s'agit d'un processus dont les régions n'ont pas la maîtrise à elles seules, puisque les décisions sont prises au niveau des Etats Membres. La mise en œuvre, en revanche, relève du niveau des régions. Il est donc utile de préciser le cadre dans lequel le Conseil régional peut agir.

## 1) Le processus de Bruges-Copenhague

Le processus dit de Bruges-Copenhague (accord européen de Bruges, signé en octobre 2001, au niveau des Directeurs généraux nationaux de la formation professionnelle et déclaration de Copenhague, signée le 30 novembre 2002, au niveau du Conseil des Ministres en charge de la formation professionnelle) est un processus de développement de la coopération européenne et de construction d'un espace européen de la formation professionnelle.

Le processus a pour objectif de concevoir des dispositifs techniques permettant aux systèmes nationaux de progresser au travers :

- ➔ de nouveaux outils d'aide à l'efficacité destinés à améliorer les performances propres du système de chaque Etat membre vis à vis desquels le Conseil des Ministres devrait prochainement mettre en œuvre les recommandations du Parlement européen ;
- ➔ un dispositif mis à la disposition des usagers leur permettant de gérer leur parcours de formation, voire de mobilité professionnelle, en particulier le nouvel EUROPASS (portefeuille des compétences acquises) dont la mise en œuvre rejoint la notion française de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de Curriculum Vitæ européen ;
- ➔ une démarche descriptive des acquis qui serait utilisable en France pour enrichir le Répertoire National des Certifications Professionnelles (R.N.C.P.).

On peut rappeler que, depuis le début de l'intervention communautaire dans le domaine de la formation professionnelle, les discussions européennes en matière de reconnaissance de diplômes ont évolué :

- ➔ la première phase voulait établir un système d'équivalences entre diplômes mais n'a pas abouti ;
- ➔ la deuxième phase a conduit à rechercher les correspondances entre diplômes, ce chantier s'est heurté à des difficultés entre états membres ;
- ➔ la troisième phase a consisté à rechercher avant tout la transparence, afin de rendre clair pour tous les référentiels de diplômes et les contenus de formations (faire savoir et communiquer) ;
- ➔ Une quatrième phase consistera en la coproduction de principes et de méthodologies afin de les confronter sans les opposer .

La Conférence de Maastricht de décembre 2004 a confirmé cette orientation. Cette logique de "co-construction" a été élaborée à l'initiative de la France, avec la constitution d'une liste de diplômes à référentiel commun.

Une douzaine d'Etats membres de l'Union se sont volontairement associés pour mettre en place une telle méthode, en partant de deux diplômes de l'hôtellerie et de la logistique (appliquée aux métiers de l'automobile). Il s'agit de métiers présentant un véritable besoin de mobilité.

## 2) La mise en place d'un système de crédits européens adapté à la formation professionnelle

Il s'agit d'une logique se traduisant par la mise en place du système de crédits et d'unités de valeur (UV) transférables.

Mais le système des crédits existant dans l'enseignement supérieur n'apparaissait pas adapté du fait qu'un certain nombre de crédits équivalait à une durée précise de formation. Or, dans le domaine de la formation professionnelle, l'acquisition de crédits ne peut correspondre à une durée de formation identique mais varie selon le parcours de chaque personne.

Le recours au dispositif de l'ECVET (European Credit System Transfer for Vocational Education and Training) est encouragé, basé sur le volontariat. Il prend en compte les possibilités de correspondance tant entre les formations proposées que sur leurs contenus, et requiert l'existence de partenariats entre universités.

Parallèlement, le programme européen TRANSFINE soutient un travail d'observation des contenus de formation afin de favoriser une meilleure coordination transnationale des établissements de formation professionnelle.

Cependant, si les différences existant entre les différents Etats sont utilisées de façon abusive par les étudiants, le système des ECVET peut aller à l'encontre de son objectif principal. Ainsi, la facilité d'obtention des crédits au Royaume-Uni ou en Allemagne expose au risque de dérive de recherche de crédits par le moyen le plus rentable.

Pour permettre un développement plus homogène des dispositifs dans les états membres, une autre logique serait de travailler par objectifs, ce que l'on peut illustrer par la démarche de valorisation et de mise en œuvre de la VAE.

En ce qui concerne la France, le principe de disjonction entre cursus de formation et certification (obtention du diplôme) est déjà acquis. Dans le contexte de la formation professionnelle, les objectifs et le contenu de la qualification seront les piliers du système de crédits et formalisés par des référentiels.

L'élaboration des référentiels suppose d'être à l'écoute des attentes des différents pays membres et doit :

- ➔ établir une « zone de confiance » qui permette de bien s'accorder sur ce à quoi doivent conduire les périodes de formation (et ce, indépendamment de leur durée) ;
- ➔ valider les attentes par rapport à la formation professionnelle entre les différents Etats membres.

Pour y parvenir, une Conférence de trois jours s'est tenue à Maastricht, du 14 au 16 décembre 2004, avec trois temps essentiels :

- ➔ une journée consacrée à la formation professionnelle tout au long de la vie, réunissant des spécialistes des vingt-cinq Etats de l'Union ;
- ➔ un Conseil des Ministres en charge de la Formation et de l'Enseignement supérieur qui s'est attaché à finaliser les orientations définies à vingt-cinq sur le futur espace communautaire de la formation professionnelle ;
- ➔ une mise en œuvre des dispositifs existants, en particulier LEONARDO, avec le lancement d'un appel à projet très orienté sur les acquis de la formation professionnelle, la validation de la coopération en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications de formation professionnelle. Cet appel à projet doit organiser et préciser les modalités de transfert des crédits.

A plus long terme, il s'agit également de mettre en place une méthodologie commune entre Etats Membres, définissant notamment le rôle des partenaires sociaux et des Régions. Plusieurs groupes de pays peuvent être distingués :

→ les pays (Belgique, Espagne, Irlande, Portugal, Royaume-Uni) dans lesquels le concept est défini et dont les dispositifs institutionnel et technique existent ouvrent la voie à des évolutions ;

→ les pays (Allemagne, Autriche, Italie) où le système de formation n'est pas modulaire et où il existe à la fois une disjonction entre formation et certification et des interactions permanentes entre formation théorique et pratique. Des parcours variés (à durée différente) n'y sont pas envisageables pour aboutir à un même contenu certifié. Il s'agit d'une différence d'approche tout à fait différente de celle de la VAE française.

Les objectifs de formation doivent être clairs et la formation initiale organisée en modules pour préparer ensuite la formation professionnelle. Des expérimentations doivent être développées dès 2005. La Commission européenne aura à établir un guide pour les transferts de crédits de formation ainsi qu'un programme communautaire encourageant la constitution de réseaux entre établissements supérieurs et Universités et destiné à favoriser l'implication des Etats membres.

Enfin, il est prévu que la Commission européenne présente un projet pilote de système de transfert de crédits qui devra être validé par le Conseil des Ministres. C'est en ce sens que la Conférence de Maastricht de décembre 2004 apparaît comme une étape essentielle dans le processus européen.

Il est essentiel que ces informations soient diffusées aux Régions et qu'il soit envisagé une coordination des positions françaises (notamment entre l'Etat et les Régions). Le Comité de coordination du processus Bruges-Copenhague, rassemblant des représentants de chaque Etat membre, existe seulement au niveau européen. Au niveau national, en tout cas en France, on peut s'interroger sur la volonté politique de favoriser la coopération dans ce contexte entre l'Etat et les Régions, voire avec les partenaires sociaux. Le processus de mise en œuvre de la décentralisation doit en tenir compte.

La capacité des institutions françaises apparaît encore insuffisante pour prendre en compte, à sa juste valeur, la dimension européenne des politiques nationales ou régionales. En effet, la logique de projet et de concertation n'est pas assez ancrée dans notre culture nationale. Une redéfinition en Europe des rôles de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux est à envisager, dans un contexte où l'on note des signes d'affaiblissement conjoncturel et structurel : taux de chômage, solde migratoire négatif, attrait moindre des étudiants provinciaux vers l'Ile-de-France.

### **III- LES GRANDS PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN**

#### **A LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES**

##### **A- La mobilité s'adressant aux jeunes: le Programme JEUNESSE (2000-2006)**

###### 1) Objectifs et actions de ce programme

Les principaux objectifs du programme communautaire Jeunesse sont:

- de promouvoir la contribution active des jeunes à la construction de l'Europe ;
- de renforcer le sens de la solidarité ;
- d'encourager l'esprit d'initiative, d'entreprise et de créativité.

Ce programme, doté d'un budget de 520 millions d'euros pour la période 2000-2006, comporte cinq actions :

- ➔ Action 1 : **Jeunesse pour l'Europe** (échanges intra ou extracommunautaires de six à vingt et un jours pour des jeunes de 15 à 25 ans) ;
- ➔ Action 2 : **Service des Volontaires européens ou SVE** (réalisation par un jeune de 18 à 25 ans d'un projet personnel dans un autre pays, y compris tiers, pendant six à douze mois) ;
- ➔ Action 3 : **Initiative en faveur des jeunes** qui doit concerner un minimum de quatre jeunes de 15 à 25 ans, sur un projet local de trois à douze mois, et dont l'action "**capital avenir**" permet d'accompagner un projet de développement personnel faisant suite à un SVE ;
- ➔ Action 4 : **actions conjointes** menées avec les programmes LEONARDO & SOCRATES ;
- ➔ Action 5 : **mesures d'accompagnement**, qu'il s'agisse d'activités de formation et de coopération des acteurs de la politique de la jeunesse ou d'actions d'information des jeunes...

## 2) Conditions de participation et montant de la subvention communautaire

Le programme JEUNESSE s'adresse à un public de jeunes de 15 (ou 18) à 25 ans ainsi qu'aux acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse.

Les projets présentés nécessitent un partenariat (en général deux organismes d'Etats différents, dont un Etat Membre).

Ils peuvent se dérouler non seulement au sein des Etats Membres de l'Union européenne, mais aussi dans ceux de l'Espace économique européen (EEE) et des Balkans, ainsi que dans les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) non encore membres de l'Union. S'y ajoutent également les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI), ceux du bassin méditerranéen et ceux d'Amérique latine.

Le montant de la subvention communautaire varie en fonction de l'action visée :

- ➔ **l'Action 1 (Jeunesse pour l'Europe)** prévoit 70% de prise en charge des frais de transports internationaux ainsi qu'un forfait pour les autres postes de dépenses ;
- ➔ **l'Action 2 (Service des Volontaires européens)** offre un forfait pour les organismes d'envoi et d'accueil ;
- ➔ **l'Action 3 (Initiatives en faveur des jeunes)** propose des subventions entre 5000 et 10 000 euros.

## **B- La mobilité dans l'éducation: SOCRATES (2000-2006)**

Doté d'un budget global de 1,85 milliard d'euros pour la période 2004-2006, le programme SOCRATES a pour objectifs de favoriser l'éducation tout au long de la vie, l'apprentissage des langues, l'innovation dans l'éducation et la mobilité internationale.

Depuis 1995, grâce au soutien de SOCRATES, ce sont quelques 500 000 jeunes Européens qui ont pu ainsi participer à un projet de séjour dans un autre pays européen. Ces séjours doivent ainsi se dérouler dans une zone géographique spécifique qui comprend tous les Etats de l'Union européenne, les trois Etats de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ainsi que les PECO non membres de l'Union et la Turquie.

Le programme SOCRATES regroupe plusieurs grandes actions sur la mobilité, dont quatre concernent directement les jeunes.

### 1) COMENIUS: de la maternelle au secondaire

Le programme COMENIUS concerne les élèves et les enseignants de la maternelle au secondaire, par le biais :

→ d'échanges linguistiques pour les élèves de moins de 14 ans ;

→ d'échanges, visites d'étude ou stages en entreprise pour les enseignants et le personnel pédagogique.

Il permet de contribuer au financement des frais de déplacement pour des projets dans un autre pays participant ( <sup>1</sup>).

### 2) ERASMUS: la mobilité des étudiants et des professeurs

L'Action ERASMUS permet aux étudiants d'obtenir une bourse, pour des séjours dans d'autres Etats européens, d'une durée comprise entre trois et douze mois.

De plus, ERASMUS apporte également aux étudiants qui en bénéficient une reconnaissance des études menées à l'étranger, par l'établissement d'enseignement supérieur d'origine.

En ce qui concerne les professeurs, l'Action ERASMUS apporte un soutien financier à l'enseignement de cours dans un autre pays européen.

### 3) ERASMUS MUNDUS (2004-2008)

L'Action ERASMUS MUNDUS a été ajoutée récemment afin de valoriser dans le monde entier l'image de l'Union européenne en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'enseignement supérieur, en créant une offre universitaire européenne destinée à accueillir plus d'étudiants de pays tiers et faire voyager les étudiants européens dans le reste du monde.

Cette action a ainsi pour vocation de :

→ renforcer la coopération entre les universités européennes pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur ;

→ rendre l'enseignement supérieur de l'Union européenne plus attrayant pour les étudiants des pays tiers, en faisant valoir l'avantage comparatif de l'enseignement dans plusieurs Etats Membres ;

→ encourager l'harmonisation de l'organisation des cursus.

---

(1) voir page 123 - Annexe A : Actions décentralisées SOCRATES pour l'Ile-de-France

Pour y répondre, l'Action ERASMUS MUNDUS comporte plusieurs types de mesures :

- ➔ des subventions à des "Mastères Erasmus Mundus" mis en place par au moins trois universités de trois Etats Membres différents (dix-neuf ont été sélectionnés en 2004 et dix-sept viennent de l'être en février 2005), ces labels "Mastères Erasmus Mundus " étant octroyés pour cinq ans pour des cours de troisième cycle (Le montant annuel accordé à chaque consortium sélectionné est de 15 000 euros) ;
- ➔ des bourses d'études aux étudiants et universitaires de pays tiers séjournant dans universités labellisées "Mastères Erasmus Mundus " (le montant annuel de chaque bourse est de 21 000 euros pour les étudiants originaires des pays tiers et de 13 000 euros pour les universitaires des pays tiers);
- ➔ un soutien aux partenariats entre les "Mastères Erasmus Mundus " et des universités de pays tiers.

A titre indicatif, le budget disponible dans le cadre de l'Action ERASMUS MUNDUS s'élève à 63,3 millions d'euros pour les projets qui se dérouleront au cours de l'année académique 2006-2007.

ERASMUS MUNDUS permettra, notamment, de financer quelques 670 bourses à des étudiants et 170 bourses à des universitaires (pour 27 millions d'euros), les fonds des guichets asiatiques contribuant à attribuer 680 autres bourses à des étudiants (pour un total de 25 millions d'euros).

#### 4) LINGUA

L'Action LINGUA est destinée à favoriser le développement de l'apprentissage des langues. Le soutien à la mobilité fait partie des mesures prévues dans ce contexte.

#### **C- La mobilité dans la formation professionnelle: LEONARDO (2000-2006)**

Le programme LEONARDO a été doté, pour la période de programmation 2000-2006, d'un budget global d'1,15 milliard d'euros.

Depuis 1995, ce sont 130 000 personnes en formation qui ont bénéficié d'un séjour destiné à enrichir leur formation professionnelle par une expérience vécue dans un autre Etat européen...

Ces séjours doivent ainsi se dérouler dans une zone géographique spécifique qui comprend tous les Etats de l'Union européenne, les trois Etats de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ainsi que les PECO non membres de l'Union et la Turquie.

Ce programme communautaire comporte trois volets, l'un s'adressant aux personnes en formation professionnelle, ce qui concerne tout particulièrement les jeunes, et les deux autres étant ouverts aux formateurs, conseillers d'orientation ainsi qu'aux responsables de la formation professionnelle.

##### 1) Volet destiné aux personnes en formation professionnelle

Volet principal du programme LEONARDO, il permet d'offrir des bourses pour un placement professionnel à l'étranger, dans un établissement de formation, dans une entreprise ou une administration.

Ces séjours de formation professionnelle sont d'une durée de trois semaines à neuf mois, pour les personnes en formation initiale, et de trois à treize mois pour les jeunes travailleurs et les diplômés récents.

## 2) Formateurs, conseillers d'orientation & responsables de formation professionnelle

Un autre volet du programme LEONARDO est donc destiné à favoriser les échanges entre formateurs et entre conseillers d'orientation, dans le cadre de missions pouvant durer d'une à six semaines.

Par ailleurs, les visites d'études des responsables de la formation professionnelle peuvent également être financées par le programme LEONARDO, par le biais de son troisième volet.

### **D- La mobilité dans l'enseignement supérieur :TEMPUS (2000-2006)**

Les principaux objectifs du programme TEMPUS consistent à soutenir les réformes structurelles de l'enseignement supérieur ainsi que le renforcement des entreprises, des ONG et de la société civile dans les Etats de la zone géographique spécifique concernée.

Le programme TEMPUS est ainsi dédié aux Etats des Balkans, de la Communauté des Etats indépendants (CEI), à la Mongolie, ainsi qu'aux pays du bassin méditerranéen. Le budget global consacré au programme TEMPUS était de 59 millions d'euros en 2004.

Un volet mobilité individuelle est destiné aux enseignants et aux formateurs...

### **E- La mobilité des chercheurs: le 6<sup>ème</sup> PCRD (2002-2006)**

Dans le contexte général de l'important Programme-Cadre de Recherche et Développement (PCRD), sixième du nom et couvrant la période de programmation 2000-2006, le bloc 2 des actions menées par l'Union européenne, et qui s'intitule "structurer l'Espace européen de la Recherche ou EER", comporte un axe "ressources humaines et mobilité".

Le budget global, dédié au sein de cet axe d'intervention à la mobilité, est d'1, 58 milliard d'euros pour la période 2000-2006.

L'objectif de cet axe d'intervention est de financer la formation et les opportunités de développement de carrière, notamment pour favoriser :

- le développement et le transfert de compétences des chercheurs ;
- la consolidation et l'élargissement des perspectives de carrière ;
- l'excellence de la recherche européenne.

C'est ainsi que cet axe d'intervention du 6<sup>ème</sup> PCRD en faveur des "ressources humaines et mobilité" comporte plusieurs actions destinées à renforcer les opportunités de mobilité pour les chercheurs et les réseaux de recherche européens.

#### 1) Actions d'accueil Marie Curie

Il s'agit de favoriser l'émergence ou le renforcement de réseaux européens de formation de recherche en regroupant au minimum trois établissements de trois pays différents qui proposent des formations complémentaires de recherche dans le contexte d'un projet commun.

Ces Actions d'accueil peuvent concerner un ou plusieurs établissements offrant une formation structurée pour l'acquisition de compétences spécifiques.

Par ailleurs, des Actions Marie Curie pour le transfert de connaissances permettent de soutenir :

→ des programmes de développement (transfert de connaissances par les chercheurs en vue de développer les établissements ayant un potentiel, avec priorité aux nouveaux Etats membres et aux régions défavorisées) ;

→ des programmes de partenariat industrie/université (collaboration de longue durée entre entreprises et universités via des échanges de chercheurs).

Enfin, des conférences et cours de formation, tant avec de jeunes chercheurs que de chercheurs plus expérimentés, peuvent être également encouragées dans le cadre de ces actions Marie Curie.

## 2) Actions individuelles

Trois types de bourses sont accessibles aux jeunes chercheurs, à titre individuel, la préparation et la soumission de ces dossiers devant être réalisées auprès de l'établissement d'accueil.

### a) Bourses intra-européennes

Ces bourses ont vocation à offrir une formation avancée et/ou de longue durée en Europe pour les chercheurs européens prometteurs.

### b) Bourses internationales pour chercheurs non européens

Il s'agit de favoriser le séjour en Europe de chercheurs venant d'un Etat situé hors d'Europe.

### c) Bourses internationales pour chercheurs européens

Ce dispositif permet d'encourager des séjours dans un pays tiers pour chercheurs européens, tout en leur donnant une sécurité de réintégration en Europe, à leur retour.

## 3) Reconnaissance et promotion de l'excellence

Dans ce contexte, l'objectif du 6<sup>ème</sup> PCRD est d'accroître la visibilité et l'attractivité de la recherche européenne. Pour ce faire, trois actions ont été mises en place.

### a) Bourses d'excellence

Ces bourses d'excellence sont attribuées à un responsable d'équipe phare pour la création et le développement d'équipes de recherches européennes

### b) Chaires Marie Curie

Les Chaires Marie Curie ont pour finalité de contribuer au financement d'une période de recherche et d'enseignement pour les chercheurs désireux de reprendre ou développer leur carrière en Europe.

*c) Mécanismes de retour et de réintégration*

Ces mécanismes ont été mis en place afin de soutenir la réintégration des chercheurs dans une perspective de carrière en Europe, après une période de mobilité (soit poursuite, soit reprise d'activités dans leur pays d'origine ou dans un autre pays européen).

Ce dispositif se concrétise par deux types d'allocations :

- ➔ les allocations de réintégration européenne qui s'adressent aux chercheurs qui ont participé à une action de mobilité Marie Curie et qui sont désireux de réintégrer une carrière stable de recherche ;
- ➔ les allocations de réintégration internationale qui s'adressent aux chercheurs ayant mené des activités de recherche en dehors de l'Europe.

**- DEUXIEME PARTIE -**  
**LES CARACTERISTIQUES ET LES ENJEUX DU SOUTIEN**  
**A LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES FRANCILIENS**

**CHAPITRE PREMIER :**  
**ACTIONS EN FAVEUR DES LYCEENS**

**I- LES INTERVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

**A- Actions éducatives de sensibilisation des lycéens à l'Europe**

1) Partenariat avec l'Association Jean Monnet

La perception par les jeunes lycéens des réalités de l'Union européenne, de ses institutions, des procédures décisionnelles et de la répartition des compétences entre Etats membres, reste à ce jour trop confuse. Ils sont cependant ouverts à une meilleure connaissance des réalités européennes qui les prépare à l'idée d'espace européen de formation.

Pour répondre à cette attente, le Conseil régional d'Ile-de-France mène une politique de sensibilisation à l'Europe dans les lycées et les CFA franciliens en finançant des actions menées par l'Association Jean Monnet. A l'issue d'une première convention, le partenariat a été renouvelé le 28 octobre 2002 par le biais d'une convention triennale.

Le programme de cette action est proposé aux lycées publics et privés franciliens ainsi qu'à l'ensemble des CFA. Il se déroule en deux phases :

- **la première action** s'adresse à l'ensemble des équipes éducatives avec trois options : « *conférence-débat sur un thème d'actualité européenne* », « *programmes d'éducation communautaire* » ou « *sources documentaires européennes* ». Ces journées d'information se déroulent à la Maison de Jean Monnet à Houjarray (Yvelines). Elles permettent aux équipes éducatives de préparer la venue d'un groupe de lycéens. Une animation européenne permet d'organiser dans les classes des ateliers-débats avec les élèves sur différentes thématiques européennes. Au cours de ces conférences, sont présentés aux équipes éducatives les programmes communautaires tels que SOCRATES ou LEONARDO, ainsi que le montage d'un projet de mobilité avec la mise en place de partenariats .

- **la deuxième action** concerne l'accueil des classes de lycéens et d'apprentis à la Maison Jean Monnet. Chaque année, 60 à 80 conférences sont proposées pour les lycées et 40 pour les apprentis. Le thème de l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale est tout particulièrement traité par les intervenants de la Maison Jean Monnet.

Au cours de l'année 2003-2004, 59 lycées et 28 CFA franciliens ont suivi ce programme d'information européenne organisé en partenariat avec la Région Ile-de-France. Ce sont ainsi 2 507 lycéens et 1 293 apprentis qui ont été accueillis à la Maison Jean Monnet.

Pour l'année 2004-2005, la Région a alloué une subvention d'un montant de 82 026 euros à l'Association Jean Monnet dont 63 050 euros pour les lycées. Un documentaire, dont l'objectif de susciter chez les jeunes l'envie de partir, sera remis aux équipes éducatives.

Réalisé par l'association, ce document porte sur le parcours de quatre étudiants et apprentis franciliens et présente des témoignages concrets de jeunes ayant vécu une période de mobilité en Europe.

## 2) Partenariat avec le CIDJ

Dans le cadre d'une convention avec le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse) et, s'appuyant sur l'expérience de ce dernier, le Conseil régional d'Ile-de-France a engagé, tant sur le plan européen que sur le plan international, une autre action en faveur des lycéens pour développer et diversifier ses actions en faveur de la mobilité des jeunes.

La Région s'associe également aux actions du CIDJ dans le cadre du Service Volontaire Européen, afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes franciliens de 18 à 25 ans de partir dans un autre pays de l'Union Européenne pendant une durée de 6 à 12 mois et d'y découvrir le pays, la langue, la culture, tout en participant à une mission d'intérêt général.

En outre, la Région et le CIDJ accompagnent la mise en place et le développement de structures d'accueil et d'information à destination des jeunes dans les régions étrangères avec lesquelles la Région a signé un accord de coopération. Dans le cadre de ses activités, le CIDJ coordonne vingt points d'information "Europe" distribués dans tous les départements d'Ile-de-France.

A travers ces vingt points, le réseau Information Jeunesse a entrepris d'améliorer la qualité de l'information sur ce thème en Ile-de-France :

- ➔ en formant les personnels des Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ) et des Points d'Information Jeunesse (PIJ) dans ce domaine ;
- ➔ en créant des outils d'informations spécifiques ;
- ➔ en favorisant dans toute la région, l'information et la participation des jeunes franciliens à l'action « *Service Volontaire Européen* » et « *EURODYSSÉE* » pour rendre concrète une vraie mobilité en Europe.

Le CIDJ a organisé, en 2004, dans le cadre de ses activités régionales, une manifestation spécifique sur l'Europe destinée à apporter une information de proximité aux jeunes.

## 3) Dispositif régional pour la mobilité européenne des lycéens professionnels franciliens

L'ouverture de la mobilité aux lycéens professionnels franciliens s'est donc imposée parallèlement au concours régional :

- ➔ à la mobilité transnationale des apprentis d'Ile de France ;
- ➔ à l'aide à la mobilité européenne des étudiants franciliens ;
- ➔ à l'appui aux stages en entreprise pour les étudiants retenus par les programmes européens LEONARDO et EURODYSSÉE.

Ce dispositif vise à soutenir le parcours de formation des lycéens affectés dans les sections européennes implantées en lycées professionnels, lors de stages en entreprise dans un pays européen.

Cette période de formation en entreprise a une durée comprise entre quatre et huit semaines. Les stages occasionnant un surcoût et les subventions apportées par les programmes européens, LEONARDO ou EURODYSSÉE ne couvrant pas la totalité des projets portés par les lycées, il devient nécessaire d'apporter des financements complémentaires.

Ces financements sont sous deux formes :

→ un soutien financier pour les dépenses supportées par les établissements pour nouer les partenariats avec des entreprises européennes offrant des stages. L'aide par établissement s'élève à 6 000 euros la première année puis à 2 300 euros la deuxième année. Il s'agit de prendre en charge les démarches de prospection et de négociation réalisées par les équipes enseignantes ;

→ une aide forfaitaire au séjour et à l'hébergement des jeunes lycéens pendant la durée de leur stage en entreprise à l'étranger par une aide maximale forfaitaire de 382 euros par jeune par mois de stage accordé.

Les critères d'attribution sont les suivants :

→ être inscrit, pendant l'année du séjour à l'étranger dans une section européenne d'un lycée professionnel francilien ;

→ effectuer un séjour pour une formation d'une durée comprise entre quatre et huit semaines par cycle de formation ;

→ justifier d'un revenu annuel imposable inférieur à 8 112 euros.

Pour l'année scolaire 2003-2004, 26 lycées sont concernés pour les trois Académies franciliennes et la somme globale accordée s'élève à 385 200 euros.

	<b>Académie de Créteil</b>	<b>Académie de Versailles</b>	<b>Académie de Paris</b>
Nombre de lycéens du public	220	288	48
<b>Montant global (€)</b>	<b>126 040</b>	<b>206 016</b>	<b>24 336</b>
Nombre de lycéens du privé sous contrat	-	15	29
<b>Montant global (€)</b>	-	<b>11 730</b>	<b>17 078</b>

## **B- Actions de la Région à vocation internationale**

### 1) Projets internationaux des lycéens Franciliens

Le Conseil régional soutient les projets des jeunes Franciliens dans le cadre de deux types de mesures : l'une centrée sur leur établissement scolaire et l'autre davantage portant sur la qualité de l'initiative conjointe de plusieurs jeunes porteurs d'un même projet.

#### *a) Les projets "LYCEE, innovation éducative"*

Le dispositif « projet Lycée, Innovation Educative » prévoit une aide régionale maximale de 10 000 euros par projet et par établissement. A l'initiative des communautés scolaires, nombre de projets à caractère culturel, humanitaire, environnemental sont mis en place de cette manière chaque année.

Un comité de validation composé d'élus, de représentants des Rectorats, des proviseurs, des parents d'élèves sélectionne ces projets 3 fois par an.

Projet LYCEE	Total des projets européens et internationaux		Projets européens		Projets internationaux	
	Nombre de projets	Montants accordés (€)	Nombre de projets	Montants accordés (€)	Nombre de projets	Montants accordés (€)
1999/2000	39	183 511	21	73 733	18	109 778
2000/2001	27	116 706	17	67 694	10	49 012
2001/2002	42	207 313	22	87 145	20	120 167
2002/2003	44	191 758	33	143 484	11	48 274
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>699 289</b>	<b>93</b>	<b>372 057</b>	<b>59</b>	<b>327 232</b>

Source : Conseil régional d'Ile-de-France

Depuis 1999, sur un total de 750 projets étudiés, 487 ont été retenus. Parmi ces derniers, 152 projets européens et internationaux ont été financés, soit 31 % de l'ensemble des projets retenus (19 % à caractère européen et 12 % à caractère international), ce qui représente un montant global de 699 289 euros et une moyenne de 4 600 euros par projet.

Il est également à noter que :

- le nombre de projets, tant européens qu'internationaux, restent en nombre modeste ;
- la part des projets européens demeure significativement supérieure à celle des projets internationaux ;
- le nombre de projets internationaux a baissé de moitié depuis l'année scolaire 2001-2002 ;
- celui des projets européens a par contre évolué de 50 % sur les deux dernières années scolaires.

	Total des projets LYCEE	152 projets européens et internationaux représentent	93 projets européens représentent	59 projets internationaux représentent
<b>Total des projets ETUDIÉS</b>	750	20%	12%	8%
<b>Total des projets RETENUS</b>	487	<b>31%</b>	<b>19%</b>	<b>12%</b>
<b>Montants ACCORDES (€)</b>	1 691 804	41%	22%	19%
<b>Dotation moyenne par projet (€)</b>	3 473	<b>4 600</b>	4 000	5 546

Source : Conseil régional d'Ile-de-France

Deux exemples de projets LYCEE :

→ année scolaire 2002-2003 : « solidarité et découverte d'un pays en attente de l'entrée dans l'Union européenne (Roumanie) » par le lycée La Bretonnière de Chailly en Brie ;

→ année scolaire 2002-2003 : « construire l'Europe : projet d'échange avec un lycée d'Europe centrale (République tchèque) » par le lycée de l'Essouriau aux Ulis.

*b) Les projets "PASSION, lycéens en action"*

Le deuxième dispositif, le projet passion, est à l'initiative d'un ou de plusieurs élèves qu'il s'agit de concrétiser en les valorisant.

L'aide régionale s'élève à 2 500 euros maximum par projet. Un comité d'une composition quasi similaire (monde associatif et participation d'entreprises) à celui du projet lycée se réunit deux fois par an pour examiner l'ensemble de ces projets qui peuvent concerner quelques élèves d'une classe à plusieurs classes d'un même établissement.

<b>Projets PASSION</b>	<b>Projets européens et internationaux</b>	
<b>Par année</b>	<b>Nombre de projets</b>	<b>Montants globaux accordés (€)</b>
1995/1996	9	14 717
1996/1997	14	28 531
1997/1998	16	30 768
1998/1999	14	25 794
1999/2000	7	16 004
2000/2001	10	19 330
2001/2002	8	16 606
2002/2003	14	26 344
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>178 097</b>

Source : Conseil régional d'Ile-de-France

Depuis 1995, 92 projets européens et internationaux (sur un total de 284 projets) ont été financés dans le cadre de ce dispositif pour une aide régionale de 178 097 euros et une somme moyenne par projet de 1 935 euros (voir tableau ci-dessus).

2) Jumelages internationaux de lycées

La Région Ile-de-France a appuyé l'opération de jumelage entre le lycée Bougainville de Brie Comte-Robert et celui de Pristina au Kosovo. La reconstruction de ce dernier, tout comme une partie du lycée de Kaboul ou la construction du lycée de Dakar ont été financées par le Conseil régional d'Ile-de-France.

## II – AUTRES INTERVENTIONS EN FAVEUR DES LYCEENS D'ILE-DE-FRANCE

### A- Initiatives des Académies d'Ile-de-France

#### 1) Le projet de lycée international dans l'Est parisien

En faisant le constat de l'importance de la maîtrise de plusieurs langues afin de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi, de favoriser de meilleurs échanges interculturels et d'apporter une valeur ajoutée aux dispositifs d'intégration, les élus locaux rassemblés au sein de l'ACTEP (Association des collectivités territoriales de l'Est parisien), ont proposé au Rectorat de Créteil l'élaboration d'un schéma d'enseignement des langues.

Le projet d'implanter un lycée international, un collège et un centre d'hébergement dans l'Est parisien s'inscrit dans la même démarche, avec en particulier l'objectif que chaque jeune, quel que soit son origine, sorte du système éducatif en maîtrisant trois langues dont le français.

Au moment où s'engage la révision du Schéma Directeur d'aménagement de la Région d'Ile-de-France et du Contrat de Plan Etat-Région, un dialogue est ainsi engagé avec les responsables d'instituts et d'établissement de formation afin de conforter la place de l'Ile-de-France et de l'Est Parisien au niveau international.

#### 2) L'implication des établissements de l'enseignement technique et professionnel

Fréquemment, les élèves en formation professionnelle ne croient pas en leurs capacités en matière de langues étrangères. Aussi faut-il les aider à reprendre confiance en eux dans ce domaine.

Il est important de souligner que l'apprentissage d'une langue dans un autre pays européen peut être un excellent moyen de redonner à un jeune confiance en ses capacités, en particulier s'il rencontre des difficultés scolaires.

Aujourd'hui, grâce à l'Union européenne, les jeunes peuvent bénéficier de meilleures facilités de mobilité en Europe, avec la possibilité de rencontrer d'autres cultures, lors d'un stage professionnel. Une condition préalable, déterminante pour retirer un maximum de profit de ce stage à l'étranger, est d'avoir bien acquis les connaissances techniques du métier choisi.

Les équipes pédagogiques doivent prendre en compte une dynamique d'ouverture, afin de développer l'ouverture européenne et internationale au sein de l'enseignement technique et professionnel. En 2004, seulement 650 élèves suivaient un cursus touchant à l'international.

Il faut que les différents acteurs échangent davantage sur les priorités d'éducation afin qu'une démarche commune d'aménagement éducatif du territoire puisse trouver une première expression à travers l'enseignement des langues.

Il faut souligner que, dans le cadre professionnel, le système peut être très incitatif pour s'améliorer en matière linguistique (exemple du Fonds d'Assurance Formation de l'industrie hôtelière ou de la formation à la langue anglaise chez SCHNEIDER qui mobilise 11% des investissements consacrés à la formation).

A l'occasion du « *Printemps de l'Europe* » un séminaire a été organisé le 29 avril 2004 par le Rectorat de Versailles, au Lycée Hôtellerie et Tourisme de Guyancourt, afin de valoriser les projets européens de l'enseignement professionnel et technologique et afin de mieux répondre aux attentes dans ce domaine et de confronter les informations sur les dispositifs existants.

### 3) Le dispositif de l'Académie de Versailles pour favoriser une seconde mobilité

Certains cursus professionnels comprennent un total, sur plusieurs années, de seize semaines de stage à l'étranger. Un stage de quatre semaines coûte environ 1 200 euros par élève (voyage compris), les familles des jeunes concernées ne finançant que le repas du soir.

Ce qui a conduit le Rectorat de Versailles à voir comment il pouvait être possible de financer le passage de quatre à huit semaines de stage par an, évolution demandée tant par les élèves que par les entreprises.

Pour y faire face, les bourses LEONARDO sont mobilisées (pouvant couvrir jusqu'à 85% du montant total des dépenses) ainsi que les bourses accordées par la Région Ile-de-France et les projets INNOVATION (sections européennes).

L'idée est d'appliquer les règles du Fonds social européen (FSE) à d'autres financements de nature nationale afin d'améliorer la capacité à gérer et à consommer les financements publics ainsi mobilisés. Certaines dispositions du règlement FSE, par leur caractère généraliste, permettent une souplesse dans l'application des mesures.

L'objectif poursuivi a été non seulement de développer la mobilité européenne mais aussi de dépasser les difficultés (tant en termes de moyens administratifs et financiers qu'humains) rencontrées par le Rectorat dans la mise en œuvre des bourses LEONARDO.

En effet, mobiliser une équipe de volontaires pour porter un tel projet d'échanges européens, est la principale difficulté rencontrée, accentuée par la difficulté de recherche de crédits auprès des institutions européennes. Il est donc apparu important de faire appel à des facilitateurs, en ayant recours aux crédits européens d'assistance technique.

Une convention-cadre de financement d'assistance technique pour l'appui aux porteurs de projets a été signée par le rectorat et la DRTEFP (Direction régionale du travail et de la Formation Professionnelle). Les crédits d'assistance technique (article 11 du FSE) sont débloqués au niveau de la DRTEP (Direction régionale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle). La part du FSE, de 100 000 euros par Académie en 2004, doit atteindre 150 000 euros en 2006.

La diversité des acteurs de l'académie induit d'importants besoins en formation. Un centre de ressources et de mobilisation européenne a été créé à Rueil-Malmaison, pour toute l'académie de Versailles, afin d'accompagner les projets susceptibles de bénéficier de cofinancements européens.

Afin de favoriser l'organisation de la mobilité internationale en formation professionnelle, il est important que le stage effectué soit d'un minimum de quatre semaines à l'étranger, chaque projet bénéficiant d'un accompagnement du centre de ressources et de mobilisation européenne afin d'avoir la capacité à anticiper les difficultés potentielles liées aux différences culturelles des échanges de mobilité internationale.

Le projet académique est bien d'élargir le principe de mobilité à l'ensemble des établissements. Un Comité Technique Spécialisé (CTS) a été mis en place à cet effet, apportant à la fois les informations nécessaires pour démarrer et le soutien à la réalisation des projets.

Les projets font l'objet de demandes de financements européens. Le dispositif LEONARDO reste à la base de l'édifice, mais le taux de réalisation (30% des dossiers) et le processus des appels d'offre alourdissent la démarche. La DRTEFP constate des retards de paiement allant jusqu'à deux ans.

La DRTEFP propose également d'élargir le dispositif sous forme de conventions cadres impliquant le Conseil régional, les Conseils généraux, les porteurs de projets, parmi lesquels les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés pour la collecte et la gestion des contributions des entreprises à la formation en alternance et à la formation continue), ainsi que les fédérations concernées du secteur associatif.

### **B- Les initiatives de la Fondation d'Auteuil**

La Fondation accueille des jeunes en grande difficulté scolaire ou familiale, dans ses 50 établissements d'enseignement dont 18 en Ile-de-France. Les établissements de la Fondation bénéficient ainsi d'un accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de projets européens au service des jeunes et des adultes.

Dans le contexte de parcours personnalisés, des projets en mobilité sont réalisés dans le cadre européen, pour la plupart grâce à un soutien du programme européen COMENIUS. Les échanges européens permettent aux jeunes et aux adultes de la Fondation d'approfondir les langues étrangères, de découvrir les différents aspects de la diversité culturelle en Europe et d'échanger sur les pratiques pédagogiques et éducatives en Europe.

Ce sont ainsi plus de 130 jeunes d'Ile-de-France qui vont partir en 2004-2005 en Allemagne (dont un des quatre projets d'établissements concernés est soutenu par l'OFAJ ou Office franco-allemand pour la Jeunesse), ainsi qu'à Chypre, en Espagne, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et en République Tchèque.

Les projets mis en œuvre par la Fondation concernent le domaine scolaire (correspondance entre élèves, séjours linguistiques et stages en entreprise...) et le domaine éducatif (organisation de séminaires thématiques, échange de pratiques éducatives...). Les métiers représentés sont l'horticulture et la restauration. Les plus jeunes sont porteurs d'un projet de découverte ou de préformation.

Par ailleurs, tout au long de cette année scolaire 2004-2005, une soixantaine de jeunes participent à des projets de solidarité dans les domaines de l'horticulture, du bâtiment et de la menuiserie qui seront réalisés au Congo, au Burkina-Faso, au Maroc ou au Sénégal.

Les projets concernent tant l'appui pour la conception, le montage et la mise en œuvre de projets de développement au service de jeunes en situation difficile (enfants des rues, jeunes déscolarisés, jeunes sans qualification) que des échanges de pratiques et de savoir-faire éducatifs ou pédagogiques ou encore des missions d'appui, de formation ou de conseil par des équipes pluridisciplinaires (éducateurs, enseignants, formateurs et psychologues).

Enfin, les chantiers de solidarité internationale impliquent jeunes et adultes de la Fondation d'Auteuil aux côtés des partenaires locaux. Un chantier est une réelle expérience de coopération internationale vécue par des jeunes de la Fondation d'Auteuil et leurs encadrants, en partenariat avec des jeunes des pays d'Afrique ou d'Europe centrale et orientale.

## **II- LES INITIATIVES PRISES PAR D'AUTRES REGIONS FRANCAISES OU DANS D'AUTRES ETATS EUROPEENS**

### **A- Région Pays de la Loire**

La volonté de développer l'information européenne a conduit le Conseil régional à lancer les "Cercles Europe".

La Région Pays de la Loire a initié cette initiative dès 1993, en collaboration avec le Rectorat, et avec le concours des lycées et de quelques points d'info. Un véritable réseau s'est développé pour faire face à une demande forte de partenariat des établissements scolaires avec leurs équivalents européens.

Cette action s'est ensuite développée avec sept autres Régions européennes et représente maintenant un maillage de près de 300 établissements scolaires (lycées et collèges des Pays de la Loire et des collectivités partenaires européennes) et de l'ensemble des points Europe installés dans chaque établissement faisant partie du réseau.

Ce réseau permet de réaliser des réunions d'information européenne et des séminaires réguliers et la création d'un module pour les professeurs avec les outils didactiques correspondants. C'est ainsi que cinq guides pédagogiques ont été réalisés.

Devant la réussite de ce projet, des Conseil généraux ont voulu traduire une volonté forte par l'engagement d'un certain nombre de collèges par l'intermédiaire d'une dotation supplémentaire en ouvrages et en financement de conférences.

### **B- Région Nord Pas-de-Calais**

#### **1) Le programme Voltaire**

Ce dispositif s'adresse aux lycéens français et allemands d'enseignement général en classe de 2<sup>e</sup>, étudiant l'allemand ou le français, en première ou deuxième langue, et leur permet de participer à un séjour de six mois dans le pays partenaire.

Passant de 13 lycéens en 2003-2004 à 30 en 2004-2005, cette expérience rencontre un succès grandissant.

#### **2) Les bourses pour les lycées français d'Europe**

Il s'agit d'un dispositif ministériel encouragé par l'Académie de Lille, qui permet à des lycéens d'étudier durant une année dans un des lycées français européens, enrichissant par là même leur parcours scolaire et leurs compétences en langues, par une expérience à l'étranger.

Le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne ont chacun 2 lycées français susceptibles de recevoir des boursiers. Ainsi, pour l'année 2004-2005, 4 élèves sur 31 candidatures reçues passent l'année à Londres, Munich et Madrid.

#### **3) Le programme "Brigitte SAUZAY"**

Ce programme d'échanges scolaires individuels de moyenne durée est destiné aux élèves français de quatrième à première, ayant l'allemand comme langue vivante principale, et aux élèves allemands de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>.

Basé sur un échange réciproque de trois mois entre les élèves des deux pays, ce programme permet ainsi une amélioration significative des connaissances linguistiques. Les participants sont hébergés dans la famille de leur partenaire et fréquentent le même établissement.

### **C- Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Afin de répondre aux attentes de nouveaux publics souvent exclus des dispositifs de mobilité, la Région a mis en place le programme Bac PRO, destiné à financer un projet de séjour à l'étranger pour une période de formation en entreprise des élèves préparant un Bac Pro dans les lycées professionnels régionaux

### **D- Au Royaume-Uni**

#### **1) Le programme bilatéral à vocation scolaire avec l'Irlande**

Ce programme vise à renforcer les partenariats scolaires afin d'encourager compréhension et amitié entre les jeunes anglais et irlandais. Les bourses sont accordées pour les visites préparatoires et le développement de partenariats scolaires.

#### **2) Le programme bilatéral à vocation scolaire avec la France**

Signé en février 2003, ce programme a pour objectif d'établir des relations durables entre collèges et lycées, en contribuant au développement professionnel de leur personnel par leur enrichissement linguistique et culturel.

Des bourses sont accordées aux personnel enseignant des écoles primaires et secondaires de Londres et de Paris ayant établi un "projet de curriculum partagé" se concrétisant par des partenariats entre enseignants ou entre élèves des deux pays.

## **CHAPITRE DEUX :** **ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS**

### **I - LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANCILIENNES**

#### **A- Le dispositif d'aide à la mobilité internationale** **des étudiants de la Région Ile-de-France**

Historiquement, La Région Ile-de-France n'est intervenue que très tardivement dans ce domaine, partant de l'idée qu'en matière d'enseignement supérieur la compétence régionale était limitée, permettant d'intervenir en termes d'investissement, mais pas d'appuyer la mobilité des étudiants dont le financement relève du fonctionnement.

L'Exécutif régional francilien s'est engagé prudemment dans une démarche d'aide à la mobilité des étudiants en mettant en place des moyens nouveaux à partir de 1998. Fin 2000, le Conseil régional a mis en place le dispositif actuel. Il concerne les jeunes étudiants qui doivent ou souhaitent effectuer un séjour ou un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

Le budget dédié pour 2005 est de 4 millions d'euros.

##### **1) Le champs d'intervention du Conseil régional**

Ce dispositif a déjà été étendu par deux fois.

Après avoir concerné d'abord les dix-sept universités publiques franciliennes, l'aide régionale à la mobilité internationale a été étendue en 2002 aux étudiants de l'IEP (Institut d'Etudes politiques) de Paris, de l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales) et à ceux des IUT, puis en 2003 aux étudiants des écoles d'ingénieurs, d'architecture et de commerce et gestion. Enfin, en 2004, la Région a ouvert ce dispositif aux étudiants de certaines Sections de Techniciens Supérieurs (STS).

Plusieurs critères ont été définis pour l'attribution de cette aide régionale.

##### **a) Critère lié aux études en cours**

Pour bénéficier de ce dispositif régional, un étudiant doit être inscrit en 2ème ou 3ème cycle, de l'une des 17 universités publiques franciliennes, à l'IEP de Paris ou à l'INALCO.

Mais le dispositif est également ouvert aux jeunes Franciliens inscrit en 1ère et 2ème année dans les Instituts universitaires de technologie (IUT) d'Ile-de-France, ou en 1ère année dans les filières de Commerce International, Assistante Secrétaire Trilingue, Hôtellerie/Restauration et Tourisme dans les lycées.

Enfin, l'accès à cette action de soutien à la mobilité internationale est accessible aux étudiants ayant accompli deux années d'études supérieures (avant l'année universitaire précédant le séjour à l'étranger) dans les écoles publiques et privées (sous-contrat) d'ingénieur, d'architecture, de commerce et de gestion.

##### **b) Critère lié au quotient familial**

Au delà du type d'études poursuivies, un autre critère intervient également dans l'attribution des bourses du Conseil régional.

Un étudiant doit ainsi pouvoir justifier que le quotient familial, tel qu'il résulte de l'avis d'imposition de l'étudiant ou de ses parents, s'il est encore fiscalement à leur charge, ne dépasse pas 13 800 euros.

Ceci, à l'exception des étudiants en STS (Section de Techniciens Supérieurs) qui doivent justifier de ressources correspondant à un quotient familial inférieur ou égal à 8 112 euros tel qu'il résulte de l'avis d'imposition 2002, à leur nom ou celui de leurs parents, s'ils sont encore rattachés à leur foyer fiscal.

*c) Critère lié aux partenariats et à la durée du séjour à l'étranger*

Ce critère se décompose en deux conditions complémentaires, le séjour programmé doit :

- s'inscrire dans le cadre de partenariats internationaux entre établissements ;
- se dérouler sur une durée de deux mois minimum à dix mois maximum, pour les étudiants des universités et des écoles, de deux mois minimum à dix mois maximum, pour les étudiants des IUT, et de 4 semaines minimum pour les BTS.

2) La mise en œuvre de ce dispositif régional dans les différents types d'établissements concernés

*a) Dans les universités, à l'INALCO et à l'IEP de Paris*

Depuis sa mise en place, la gestion du dispositif régional a été confiée aux services des relations internationales de chaque établissement. Celui-ci a disposé des crédits, instruit les dossiers et alloué l'aide selon son propre calendrier de départ en respectant les critères définis par le Conseil régional, en les complétant, le cas échéant, avec ses propres critères en fonction de l'enveloppe dont il disposait.

Ainsi, en 2004, le critère de niveau de formation a été modifié afin d'être adapté à la terminologie du schéma d'organisation européen des diplômes " Licence – Mastère– Doctorat ", le fait d'être inscrit en 2ème ou 3ème cycle correspondant au niveau L3, M et D.

De même, il faut noter que le critère de durée de séjour à l'étranger a été également modifié en 2004, la période de formation à l'étranger pouvant dorénavant être comprise entre deux mois minimum (contre trois précédemment) et dix mois maximum.

Le bilan porte sur cinq dotations : la dotation 2000 (762 245 euros soit 2 000 mois de bourse), la dotation 2001 (1 143 367 euros soit 3 000 mois de bourse), la dotation 2002 (1 524 562 euros soit 3 991 mois de bourse) et la dotation 2003, l'aide à la mobilité internationale ayant été fixée à 1 910 000 euros correspondant à 5 000 mois de bourse.

Enfin, sur l'exercice budgétaire 2004, l'affectation de crédits s'est élevée à 2 292 000 euros, répartis entre les dix-neuf établissements universitaires franciliens concernés, au prorata de leurs effectifs actualisés (année universitaire 2003/2004) de 2ème et 3ème cycle, soit une augmentation de 20 % par rapport à la dotation 2003. Cela représente 6 000 mois de bourse à raison de 382 euros par mois de formation.

Depuis la mise en place du dispositif en décembre 2000, cette aide régionale a bénéficié à 3.063 étudiants (parmi lesquels les deux-tiers sont des filles).

Sur les 1.355 étudiants qui ont bénéficié de ce dispositif entre 2000 et 2002, les universités ont retenu 1 003 dossiers pour des études et 352 dossiers pour des stages en entreprise (soit 74,02 % pour des études et 25,98 % pour des stages). La durée moyenne de ces séjours est de presque six mois.

Les destinations européennes ont été largement privilégiées (54,61 % en Europe dont 51 % dans les pays faisant partie de l'Union européenne), 30,33 % des étudiants sont partis en Amérique du Nord (dont 19,04 % au Canada et 10,33 % au USA) et 15,57 % sont partis au Royaume-Uni. Sur ces 1 355 séjours, 84 pays et 388 villes sont représentés.

Le quotient familial retenu pour la dotation 2000 était de 85 000 francs sur l'avis d'imposition 1999 (soit 12 958 euros), de 13 720 euros sur l'avis d'imposition 2000 pour la dotation 2001 et de 13 800 euros sur l'avis d'imposition 2001 pour la dotation 2002. En 2003, ce quotient n'a pas été réactualisé. Le quotient familial moyen s'élève à 6 077 euros (13 720 euros le plus élevé et 9 euros le plus faible). En 2004, le quotient familial a été maintenu à 13 800 euros au titre de l'imposition 2003.

#### *b) Dans les Instituts universitaires de Technologie*

L'aide à la mobilité internationale a été étendue en 2002 aux étudiants des IUT. Le montant de la dotation 2002 a été fixé à 134 464 euros correspondant à 352 mois de bourse. En 2003, la dotation n'a pas été augmentée au regard de la récente mise en place du dispositif IUT.

En revanche, l'affectation des crédits pour 2004 s'est élevée à 224 616 euros, répartis entre les IUT en fonction de leurs effectifs de 1ère et 2ème année recensés pour l'année universitaire 2003/2004, soit une augmentation de près de 70 % par rapport à la dotation 2003. Cela représente 588 mois de bourse à raison de 382 euros par mois de formation.

Le Service des Relations Internationales des universités, auxquelles sont rattachés les IUT, assurent également la gestion du dispositif régional.

Le quotient familial retenu pour la dotation 2002 était de 13 800 euros sur l'avis d'imposition 2001. En 2003, ce quotient n'a pas été réactualisé. Pour cette même année, le quotient familial moyen des étudiants attributaires s'élève à 7 340 euros (13 723 euros le plus élevé et 250 euros le plus faible).

Après avoir consulté les universités sur ce dispositif, il est apparu nécessaire de modifier le critère de durée initialement fixé à deux mois minimum et trois mois maximum. En effet, certains étudiants en IUT ont la possibilité de partir à l'étranger pour six mois, voire plus, et ce critère de durée ne permettait pas d'aider ces étudiants. Il s'est donc avéré nécessaire, en 2004, de porter la durée de deux mois minimum à dix mois maximum, comme pour le dispositif "Universités".

Au total, depuis la mise en place du dispositif en 2002, 176 étudiants en IUT (les jeunes filles représentant un peu plus de la moitié de ces bénéficiaires) ont ainsi bénéficié de cette aide régionale. Sur ces 176 étudiants, les universités ont retenu 170 dossiers pour des stages en entreprise.

Les destinations européennes restent majoritaires (46,5 % en Europe dont 42 % dans les Etats de l'Union européenne), même si 39 % des étudiants sont partis en Amérique du Nord.

*c) Dans le cadre de certaines Sections de Techniciens Supérieurs*

Un volet supplémentaire du dispositif régional d'aide à la mobilité internationale des étudiants a vu le jour en 2004.

Le paysage des Sections de Techniciens Supérieurs en Ile-de-France est marqué par la variété des situations et le grand nombre d'établissements et concerne quelque 40 000 élèves répartis dans 60 filières au sein de 250 lycées publics ou privés sous contrat.

Dans les filières de STS, la mobilité internationale est inégalement et insuffisamment développée. Elle prend surtout la forme de stages courts en entreprise (quatre à huit semaines) effectués à la fin de la première année, mais avec les particularités suivantes :

- le stage à l'étranger est obligatoire pour les deux filières "Commerce International" et "Assistant Secrétaire Trilingue", soit environ 1 500 élèves de première année ;
- le stage à l'étranger est couramment réalisé, même si celui-ci n'est pas obligatoire, pour les deux filières "Hôtellerie-Restauration" et "Tourisme", soit environ 800 élèves de première année ;
- toutes les autres filières sont très peu concernées actuellement par la pratique des stages à l'étranger.

Il existe une forte demande de la part des chefs d'établissements mais également des étudiants, aussi bien pour une aide régionale en faveur des stages obligatoires actuellement supportés souvent par les familles, que pour développer les stages à l'étranger non obligatoires.

Le dispositif mis en place par le Conseil régional a été ciblé, dans un premier temps, sur les stages effectués en fin de première année dans les quatre filières les plus concernées actuellement par la mobilité internationale (Commerce international, Assistant secrétaire trilingue, Hôtellerie-restauration et Tourisme).

C'est ainsi que 394 élèves en BTS (parmi lesquels 294 jeunes filles) ont pu bénéficier de ces bourses régionales. Les principales destinations choisies étaient des Etats de l'Union européenne (pour 72%) et des pays d'Amérique latine (pour 10%).

Ces quatre filières concernent 53 établissements publics et privés sous contrat et représentent un effectif de 2 332 élèves. Le montant forfaitaire de l'aide est de 382 euros par séjour. Il a été décidé d'en confier la gestion aux établissements.

Le stage doit être intégré dans le cursus. Il fait l'objet d'un contrat entre l'établissement d'origine, l'établissement (ou entreprise) d'accueil et l'étudiant et peut être effectué dans n'importe quel pays étranger. La durée du stage ne peut être inférieure à quatre semaines.

Pour bénéficier de l'aide régionale, l'étudiant doit justifier, au cours de l'année scolaire 2003 - 2004, de ressources correspondant à un quotient familial inférieur ou égal à 8 112 euros tel qu'il résulte de l'avis d'imposition 2002.

*d) Dans le cadre des écoles d'architectes, d'ingénieurs,  
de commerce et de gestion*

En 2001, une étude menée par l'IAURIF a fait apparaître non seulement l'ampleur des besoins de ce public, mais aussi la complexité de mise en œuvre d'un programme de bourses.

C'est pourquoi, en avril 2003, il a été décidé, à titre expérimental, de viser dans un premier temps, les étudiants inscrits dans trois catégories d'établissements d'enseignement supérieur non universitaire, représentant 64 écoles et 32 640 étudiants :

- les écoles publiques d'architecture ;
- les écoles d'ingénieurs habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé par le Ministère de l'Education nationale et la commission des titres d'ingénieurs, qu'elles soient publiques ou privées (mais hors écoles universitaires) et accessibles exclusivement en formation continue ;
- les écoles de commerce et de gestion reconnues par l'Etat et habilitées à délivrer un diplôme visé par le ministère de l'Education nationale.

La diversité même de ces établissements a conduit le Conseil régional à confier la gestion du dispositif à un opérateur. L'Association EGIDE a été retenue pour assurer la gestion des dossiers, en liaison avec les trois catégories d'écoles concernées, pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Ce dispositif régional a déjà bénéficié à 324 jeunes (dont deux tiers de jeunes gens), pour effectuer 110 stages et 264 formations à l'étranger, les Etats de l'Union européenne représentant près de la moitié des destinations choisies et l'Amérique du Nord près du quart.

## **B - Les interventions des Conseils généraux franciliens**

### 1) Conseil général de l'Essonne

En décembre 2003, le Conseil général a décidé de mettre en place d'un dispositif d'aide à la mobilité internationale en faveur des étudiants essonniers. Ce dispositif vient d'être élargi par une en janvier 2005, par modification des tranches des quotients familiaux donnant accès à ces bourses de mobilité internationale.

Ces bourses départementales d'appui à la mobilité internationale sont accessibles aux étudiants de niveau bac à bac+5, dont le foyer fiscal est situé en Essonne, et qui sont inscrits dans les sites universitaires essonniers (y compris tous les sites de l'Université Paris XI, même non situés dans ce département).

L'attribution de la bourse départementale est ouverte aux étudiants qui effectuent un stage et/ou une formation, d'une durée de huit à quarante trois semaines dans un pays étranger. Son montant varie en fonction de la tranche dans laquelle se situe le quotient familial du foyer fiscal de référence :

- 70 euros par semaine pour un quotient familial compris entre 14 077 et 20 000 euros;
- 130 euros par semaine pour un quotient familial  $\leq$  14 076 euros ;
- à titre exceptionnel, 200 euros par semaine pour un quotient familial  $\leq$  6 860 euros .

Il est demandé aux bénéficiaires d'adresser au Conseil général leur rapport de fin de stage et de participer à une manifestation d'échanges organisée à la rentrée universitaire.

Le dispositif, auquel le Conseil général a décidé de consacrer 200 000 euros en 2005, va être expérimenté pendant un an. Il est prévu de mener une étude pour estimer l'impact (coût, organisation) d'une généralisation du dispositif sur la base du nombre d'étudiants essonniers non éligibles au vu des critères actuels. En complément, il est prévu d'élaborer un guide pratique de la mobilité étudiante.

## 2) Conseil général de Seine-et-Marne

Le Conseil général de Seine-et-Marne a créé un dispositif de bourses départementales d'enseignement supérieur pour favoriser la mobilité internationale des jeunes dont les parents du jeune doivent résider en Seine-et-Marne et ne pas avoir de ressources supérieures à un quotient familial de 13 721 euros.

Cet appui départemental concerne tous les jeunes âgés de moins de 27 ans, quelque soit la ville de France dans laquelle ils sont inscrits, à condition qu'il suivent un 2<sup>ème</sup>, un 3<sup>ème</sup> cycle ou un cursus au delà, aussi bien dans un établissement d'enseignement supérieur que dans une grande école, toutes les destinations et disciplines pouvant être retenues.

Il s'agit ainsi d'offrir une bourse d'aide à la mobilité, de 153 euros par mois de séjour, aux jeunes effectuant un séjour à l'étranger d'une durée de trois mois à dix mois, pour réaliser une période d'études ou pour effectuer un stage en entreprise dans le cadre de leur cursus universitaire.

En contrepartie à cette bourse départementale, l'étudiant s'engage à remettre un rapport de fin de séjour, accompagné d'une attestation de présence à l'étranger, au plus tard au cours du trimestre suivant la fin du séjour.

## 3) Conseil général du Val de Marne

Le Département a mis en place un système de bourses d'enseignement supérieur à l'étranger destinées aux étudiants souhaitant effectuer un stage ou un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études.

## 4) Le Conseil général du Val d'Oise

En ce qui concerne les jeunes, le Département propose plusieurs systèmes de bourses :

- ➔ bourses aux étudiants en mission export à l'étranger (trois mois et plus) ;
- ➔ bourses pour la mobilité internationale aux étudiants de second cycle ou de niveau supérieur en Val d'Oise ;
- ➔ bourse pour la mobilité internationale aux étudiants résidant dans le département, de second cycle ou de niveau supérieur, mais inscrits hors du Val d'Oise (deux mois au moins) ;
- ➔ bourse pour la mobilité internationale aux étudiants de sections de techniciens supérieurs et aux étudiants d'Instituts Universitaires Technologiques.

Ces bourses sont en général cumulables avec une autre bourse publique ou privée.

## 5) Conseil général des Yvelines

A la rentrée scolaire 2002-2003, un nouveau cycle universitaire s'est ouvert. Il s'agit de la préparation à un diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle (DESS) consacré au métier d'archiviste.

Ce nouveau diplôme de l'UFR de Versailles Saint-Quentin en Yvelines met en avant une dimension internationale : intervenants étrangers, stages en Europe, cours de langues ... Cette formation de haut niveau, unique en Ile-de-France, vient à point en raison de la saturation des quatre autres formations existantes.

## II- LES INITIATIVES PRISES PAR D'AUTRES REGIONS FRANÇAISES

### A- Région Alsace

L'Alsace est particulièrement riche en offre de formation avec quatre universités, des écoles, des instituts spécialisés et une collaboration transfrontalière tri-nationale, avec des homologues allemands et suisses. Au total, plus de 60 000 étudiants étaient inscrits en 2003-2004 dans un établissement supérieur Alsacien.

Depuis 1992, la Région Alsace encourage la mobilité des étudiants inscrits dans un établissement alsacien en finançant des formations universitaires et des stages en entreprise à l'étranger. Elle offre deux types de bourse aux étudiants souhaitant effectuer une formation ou un stage à l'étranger :

- ➔ la bourse régionale d'études et de stage à l'étranger ;
- ➔ la bourse régionale post-DUT et post-BTS.

La procédure **BOUSSOLE** (**BO**urse régionale d'études et de **S**tage : **S**urfer **O**n-**L**ine pour l'**E**tranger) permet d'obtenir les informations nécessaires et de faire directement la demande de bourse sur le site de la Région Alsace.

Au cours de l'année 2003-2004, la Région Alsace a accordé plus de 1 000 bourses pour un budget total de plus d'1,3 million d'euros. Au total, depuis 1992, la Région Alsace a accordé près de 7 000 bourses, pour un budget de plus de 9 millions d'euros.

#### 1) Bourses régionales d'études et de stage à l'étranger

##### a) Critères d'attribution

Ce dispositif de soutien à la mobilité internationale s'adresse aux étudiants qui sont soit inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur alsacien, soit d'origine alsacienne (la résidence des parents étant en Alsace) même s'ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français hors d'Alsace.

Cette bourse est accordée pour encourager une mobilité internationale dans le monde entier (exception faite des DOM-TOM et des principautés d'Andorre et de Monaco), soit pour réaliser une formation complémentaire (BAC + 3 à BAC + 5) soit pour effectuer un stage (BAC+ 3 à BAC+ 8).

La durée du stage ou de la formation, attestée par un justificatif au retour de l'étudiant, doit être comprise entre douze et quarante semaines, pour un stage, et entre quinze et quarante semaines pour une formation.

##### b) Système de "crédit temps"

Le montant de la bourse est adapté, in fine, à la durée réelle du stage ou de la formation par l'ajustement du solde. Cette durée retenue in fine est déduite du "crédit temps" de quarante semaines alloué à chaque étudiant à partir de son premier départ.

Ce "crédit temps" permet à chaque étudiant de construire un parcours personnel de mobilité à l'étranger sur plusieurs années. Il est utilisable sur trois ans maximum par l'étudiant pendant son cursus de formation supérieure, avec une répartition sur un ou deux séjours correspondant soit à deux stages, soit à une formation et un stage, avec un seuil minimum pour la seconde intervention de six semaines.

### c) Montant de ces bourses de mobilité internationale

Chaque bourse régionale est d'un montant compris entre 20 et 60 euros par semaine, un supplément de 5 euros par semaine étant offert pour les formations et les stages effectués en Allemagne, en Autriche et en Suisse (à l'exception des cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud, exclusivement francophones).

Des règles de non cumul sont également prévues, cette aide régionale n'étant pas cumulable avec une bourse de la région d'origine (si la résidence des parents n'est pas en Alsace), voire du pays d'origine (si la résidence des parents est fixée hors de France).

De même, le dispositif alsacien n'est pas cumulable avec une subvention de la région d'accueil (pour les étudiants alsaciens inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français mais hors d'Alsace), ni avec le dispositif européen LEONARDO, géré par la CRCI Alsace, ou le dispositif national FACE, financée par l'Etat.

### d) Obligations à la charge de l'étudiant

Ce dispositif a également mis en place des règles visant à assurer un suivi et une évaluation des demandes de bourses. Cela se traduit tout d'abord par le fait que tout dépassement de délai ou la transmission de pièces non conformes pourront se traduire par l'application d'une pénalité de 10 % sur le montant initial de la bourse. Le calcul s'appliquera à chaque constat de carence sur la totalité de la bourse théorique.

Par ailleurs, l'étudiant bénéficiant d'une bourse régionale est tenu de suivre le stage ou la formation pendant la totalité de la durée prévue. A son retour en France, chaque étudiant doit notamment remettre :

- ➔ un rapport d'évaluation de quatre pages (selon un formulaire préétabli) ;
- ➔ une attestation de présence effective datée de la fin du stage ou de la formation, délivrée par l'établissement d'accueil à l'étranger mentionnant la durée exacte du stage ou de la formation ;

### e) Concours du meilleur rapport de stage

L'objet de cette dernière action du Conseil régional d'Alsace est de primer chaque année les trois meilleurs rapports de stage réalisés à l'étranger en entreprise, laboratoire de recherche, laboratoire universitaire ou centre hospitalier.

Les étudiants ayant réalisé un stage à l'étranger transmettront, afin de pouvoir participer à ce concours, un rapport d'une trentaine de pages ainsi qu'une fiche de synthèse de deux pages en français, résumant le rapport. Le premier Prix est gratifié d'une somme de 2 300 euros, le deuxième de 1 600 euros et le troisième de 800 euros.

## 2) Bourses régionales post-DUT et post-BTS

### a) Critères d'attribution

Ce second type de bourses est destiné à encourager plus spécifiquement la mobilité internationale vers le monde entier (à l'exception des DOM-TOM) des étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS obtenu dans un établissement alsacien, ainsi que ceux effectuant une année de formation ou d'études à l'étranger, dans la mesure où il existe un accord de partenariat entre l'établissement alsacien et celui à l'étranger, en vue de l'obtention d'un diplôme étranger. Seule l'année d'obtention du diplôme étranger est éligible à la bourse régionale.

La durée de la formation, attestée par un justificatif au retour de l'étudiant, doit être comprise entre quinze et quarante semaines.

*b) Montant des bourses de mobilité pour les titulaires de DUT & de BTS*

Pour ce second type de bourse régionale, le calcul de leur montant s'appuie sur les mêmes principes que précédemment, en prenant en compte le fait que tous ces titulaires de BTS et de DUT doivent être inscrits dans un établissement alsacien. Le montant de la bourse est adapté in fine à la durée réelle de la formation par l'ajustement du solde.

L'aide régionale n'est pas cumulable avec une bourse de la région ou du pays d'origine (dans lesquels se situe la résidence des parents). Par ailleurs, chaque étudiant ne peut bénéficier d'une telle bourse régionale qu'une seule fois.

*c) Obligations à la charge de l'étudiant*

Chaque jeune titulaires de DUT & de BTS recevant une bourse de mobilité internationale est tenu aux mêmes obligations que celles déjà évoquées pour les bourses régionales d'études.

**B- Région Centre**

La Région , outre le programme LEONARDO, gère plusieurs dispositifs.

1) Une aide à la Formation en Europe

Cette aide à la Formation en Europe (AFE) s'adresse aux étudiants dont le projet de formation s'inscrit dans le cadre, soit de SOCRATES ou d'ERASMUS, soit de conventions pédagogiques d'échanges entre les établissements.

Cette aide peut concerner des étudiants d'autres régions si leurs parents résident en Région Centre. Les pays concernés sont les pays membres de l'Union européenne et de l'EEE (Espace économique européen), soit l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Le stage doit être d'une durée comprise entre trois et douze mois et l'aide est d'un montant de 125 euros par mois. Le dispositif est géré par l'Université.

2) Une aide aux Projets Internationaux (API) hors Union européenne

L'Aide aux Projets Internationaux (API) vise à apporter un soutien aux étudiants qui souhaitent effectuer une formation (pouvant être complétée par un stage) dans un pays étranger hors Union européenne.

Sont concernés les étudiants en Maîtrise ou en 3<sup>ème</sup> cycle inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en région Centre et qui justifient d'un projet pédagogique ou professionnel élaboré, en étroit rapport avec leur cursus de formation.

L'action doit durer entre trois et dix mois. L'aide peut s'élever de 760 à 3 000 euros . Elle n'est pas systématique. Sa nature est forfaitaire et discrétionnaire, accordée par la Commission permanente après avis du Comité régional sur la Mobilité étudiante. Elle est versée en une seule fois au bénéficiaire dès sa notification.

### 3) Une aide régionale aux étudiants Bac +3

Les étudiants titulaires d'un BTS, DUT ou DEUST depuis moins d'un an en région Centre et souhaitant effectuer un complément de formation en UE ou EEE sont éligibles à cette aide. La durée du stage doit être comprise entre trois et dix mois. Le montant de l'aide est de 230 euros par mois. La gestion est assurée par l'Université.

### 4) Une aide aux stages à l'étranger

Il s'agit d'apporter une aide aux étudiants qui doivent effectuer un stage obligatoire dans une entreprise ou un organisme étranger.

#### **C- Région Nord Pas-de-Calais**

Le partenariat établi entre la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels et la Région Nord Pas-de-Calais vise la mise en place d'un programme annuel d'échanges de chercheurs entre les Etats-Unis et le Nord Pas-de-Calais, en s'inscrivant dans un des programmes les plus prestigieux aux USA, le programme FULBRIGHT.

Ce programme s'inscrit dans des thématiques spécifiques, en particulier les secteurs de la biologie, de la santé et de ses interfaces avec la physique, de la chimie, des mathématiques et de l'informatique, des technologies avancées pour l'information et la communication, des sciences de l'Homme et de la société.

Ce programme comprend deux volets : l'accueil de chercheurs américains au sein des laboratoires régionaux, et la formation de post doctorants au sein de laboratoires américains.

Pour l'accueil de chercheurs français aux Etats-Unis, ce programme identifie un échange annuel de deux titulaires d'un doctorat pour un séjour d'une durée comprise entre six et dix mois correspondant à un montant maximal de 21 000 euros par post-doctorant, couvrant la rémunération, les frais annexes (hors frais de logement et d'hébergement) et les frais de déplacement pour un aller retour.

#### **D- Région Pays de la Loire**

La Région Pays de la Loire dispose d'un atout important, celui de la multiplicité des établissements.

Cet avantage permet de nouvelles priorités stratégiques afin d'accentuer une notoriété encore insuffisante voire l'inexistence de certains cursus qui oblige de nombreux étudiants à quitter la région après le bac. La Région saisit l'opportunité d'une pause démographique pour s'attacher à créer une dynamique pour le montage de projets régionaux et interrégionaux et pour leur valorisation au sein de l'Europe.

Les mobilités aidées sont de quatre types : stage professionnel qualifiant, poursuite d'un cursus de formation initiale dans un organisme de formation européen, séjour " mixte " alliant stage et études dans le même pays européen, séjour professionnel à l'étranger à l'issue d'une formation dans le métier validée par apprentissage.

Le programme régional "TOPE-partenaire" (Ticket Ouest pour l'Europe) s'adresse aux étudiants qui suivent un enseignement supérieur, y compris au sein d'un établissement secondaire, et souhaitent réaliser un stage ou un séjour d'étude à l'étranger, dans le cadre de leurs cursus.

La signature de la convention TOPE Partenaire avec un établissement ligérien est un préalable indispensable à l'instruction de tout dossier individuel.

Le programme TOPE-partenaire se décline en plusieurs volets.

#### 1) TOPE-partenaire standard

Ce volet du programme TOPE est destiné aux étudiants en formation initiale visant un stage ou des études d'une durée minimale de trois mois consécutifs à douze mois maximum, dans un pays de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Il s'agit d'une bourse d'un montant compris entre 76 euros et 183 euros par mois, selon la nature du séjour et les cofinancements éventuels.

#### 2) TOPE-Axest

Ce volet permet d'établir une réciprocité d'échange d'étudiants, en formation initiale entre les établissements ligériens et ceux des pays éligibles d'Europe centrale et orientale.

Ce dispositif distingue deux types de bourses, les bourses d'accueil étant accordées en proportion du nombre de bourses d'envoi. Les bourses TOPE-Axest ENVOI permettent d'accompagner un stage d'une durée minimale de trois mois consécutifs à un maximum de douze mois à destination d'un pays de l'Europe centrale et orientale, non membre de l'Union européenne.

Ces bourses TOPE-Axest ENVOI sont d'un montant de 183 euros par mois.

#### 3) TOPE-FACE

Ce volet de TOPE est adossé au dispositif FACE (Fonds d'Aide au Commerce Extérieur) soutenu par l'Etat et permet d'offrir une bourse forfaitaire de 2 300 euros.

Il concerne les étudiants en formation initiale de niveau Bac+2 minimum pour un stage à caractère commercial à l'international dans une entreprise étrangère (de la liste des pays éligibles) d'une durée minimum de six mois consécutifs à douze mois maximum.

#### 4) TOPE International

Ce dernier volet de TOPE consacré aux étudiants s'adresse aux jeunes, titulaires d'un Bac+2 minimum pour les cycles courts et Bac+4 pour les cycles longs. Il s'agit de les aider à réaliser un stage ou des études ou un séjour mixte hors Europe pour une durée minimale de six mois minimum à douze mois maximum.

Sont exclus de ce dispositif les stages à l'international, obligatoires dans un cursus de formation, ainsi que les séjours à caractère exclusivement linguistique.

Ces bourses sont d'un montant de 229 euros par mois pour les frais de séjour, plafonné à 763 euros pour la prise en charge du voyage.

### **E- Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)**

Afin d'encourager la mobilité étudiante, la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) a été à l'initiative de plusieurs programmes à vocation internationale. Tous les dispositifs ont été mis en place par la Région depuis une dizaine d'années et évoluent avec des partenaires publics et associatifs intervenant à tous les stades des différents programmes.

La situation géographique de la région PACA, appartenant à l'ensemble euro-méditerranéen englobant le sud de l'Europe et les régions de la rive Sud de la Méditerranée, permet ainsi une « Nouvelle approche européenne » dans la construction de l'Europe.

La mobilité internationale des jeunes est l'un des éléments de mise en œuvre des coopérations de la région engagées, d'une part avec les régions voisines italiennes et espagnoles et, d'autre part, des actions de coopération décentralisée avec la Tunisie (gouvernorat de Tunis), l'Algérie (Wilaya Grand Alger), le Maroc (Région de Tanger et de Tetouan), Israël (Haïfa) et sont en voie d'ouverture avec les territoires palestiniens (Khan Younis), le Sud-Liban (Tyr), l'Égypte (Alexandrie) et la Chine (province du Guandong : Canton).

### 1) Programme régional d'Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME)

Il s'agit de bourses destinées aux lycéens préparant des BTS et aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, partant effectuer une période de formation à l'étranger.

Les montants alloués sont de 300 euros mensuels pour des études (225 euros en cas de complément ERASMUS-SOCRATES) et de 365 euros mensuels en cas de stage. Dans les deux cas s'y ajoute une aide forfaitaire de 76 à 305 euros pour les frais de déplacement. Cependant, pour les étudiants effectuant un stage dans le cadre de leur BTS, cette aide est de 95 euros par semaine..

Aujourd'hui sont concernés 38 établissements de la région dont 14 lycées, et 70 % des étudiants des 6 universités régionales. Avec un budget régional triplé en sept ans, atteignant aujourd'hui près de 3 millions d'euros, 2 200 étudiants ont bénéficié en 2002-2003 de bourses de stages et d'études, essentiellement au Royaume-Uni, en Espagne et au Canada.

### 2) Complément régional au programme européen ERASMUS

La Région complète les bourses à hauteur de quatre fois le montant de l'aide européenne.

### 3) Programme Formation Au commerce Extérieur (FACE)

Créé à l'initiative du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le programme FACE (Formation au Commerce extérieur) offre des bourses de stage cofinancés par l'État et la Région pour permettre aux étudiants de niveau Bac+2 d'acquérir une expérience pratique de six mois dans les services commerciaux d'entreprises étrangères.

Ces bourses sont d'un montant de 2 300 euros pour six mois, Depuis 2001, la Région et la Direction régionale du Commerce extérieur de PACA collaborent pour la mise en œuvre de ce dispositif.

## **F- Région Rhône-Alpes**

En 2004, plus de 16 millions d'euros ont été mobilisés par la Région afin de faciliter la mobilité internationale des étudiants rhônalpins, au cours de leurs études, à travers quatre dispositifs de bourses.

### 1) Passeport pour l'étranger pour un stage en entreprise (PEPSE)

Créée en 2001, cette aide s'adresse aux étudiants pour qui un stage est obligatoire dans le cadre d'un 1<sup>er</sup> cycle universitaire, ou préparant un diplôme homologué de niveau III, notamment en école de santé ou de service social.

La durée du séjour doit être comprise entre quatre et seize semaines avec une aide individuelle directe de 95 euros par semaine de stage.

Une aide forfaitaire complémentaire de 200 euros pour un stage en Europe et de 350 euros pour les autres continents est accordée aux étudiants boursiers d'Etat.

### 2) Bourses régionales de formation à l'étranger (BRFE)

Il s'agit du premier dispositif de bourses régionales mis en place par la Région. Pour l'année universitaire 2003-2004, cette aide a bénéficié à 4 900 étudiants.

Elle s'adresse aux jeunes de niveau Bac+2 à Bac+5, inscrits depuis au moins deux ans dans un établissement d'enseignement supérieur rhônalpin, et aux Bac+6 inscrits en faculté de pharmacie, de médecine ou en école vétérinaire ou d'architecture, pour mener à bien leur projet de formation ou de stage en entreprise à l'étranger.

Le montant mensuel de l'aide est de 380 euros si la formation ou le stage a lieu dans l'une des 21 régions partenaires de Rhône-Alpes, ou de 305 euros en région non-partenaire. L'aide est accordée pour une durée de quatre mois minimum à neuf mois maximum.

### 3) Subvention d'incitation à la mobilité (SIME)

Créée en 1995, elle s'adresse aux jeunes Rhônalpins, ayant impérativement effectué leur scolarité dans la région et dont les parents y sont domiciliés, titulaires d'un Bac+2 à Bac+5.

Ils doivent également préparer un diplôme d'études supérieures homologué par l'Etat, hors de la région.

Une subvention de 152 euros par mois, avec un complément forfaitaire de 530 euros pour les boursiers d'Etat, leur permet d'effectuer un stage ou une formation à l'étranger pour une durée comprise entre quatre et neuf mois.

### 4) Bourses EURODOC

D'un montant total de 3 810 euros, ces bourses sont accordées pour un séjour d'au moins six mois à l'étranger dans un laboratoire de recherche, cette bourse s'adresse aux étudiants en cours de doctorat dans un établissement rhônalpin, avec possibilité d'une co-direction de thèse par un directeur rhônalpin et un directeur étranger.

## **III- LES INCITATIONS A LA MOBILITE INTERNATIONALE DANS LES ETABLISSEMENTS DES CHAMBRES CONSULAIRES,**

### **A- Les données de l'internationalisation des établissements de formation de la CCIP**

La CCI de Paris considère et constate que l'internationalisation des cursus de formation devient une réalité pour les établissements d'enseignement gérés par la Chambre.

L'action de la CCI de Paris en matière de formation concerne actuellement quelques 14 000 étudiants (de Bac-3 à Bac+5), répartis dans plusieurs groupes d'établissements :

- Les grands écoles de gestion (HEC –ESCP-EAP) ;
- Secteur technologique de niveau supérieur (ESSIE, Ecole Supérieure du Vêtement) ;
- Secteur administratif (Ecoles de comptabilité, école de gestion ) ;
- Ecoles professionnelles (Centre de formation industriel, Ecoles de ventes, Gobelins).

En 2004, 355 accords de partenariats (contre 338 en 2003) ont été mis en place avec des institutions académiques à l'étranger, 882 étudiants français partant à l'étranger (soit 6% de l'effectif des écoles de la CCIP de Paris), avec un triple objectif :

- offrir une expérience à l'étranger aux étudiants dans le cadre de leur formation ;
- proposer des formations adaptées aux étudiants étrangers avec l'objectif d'accueillir 50% d'étudiants étrangers dans l'effectif CCI de Paris ;
- accroître les échanges d'enseignants et expatrier l'ingénierie pédagogique mise en œuvre.

Le souci de la CCI de Paris est bien de positionner ses établissements d'enseignement sur le « marché éducatif mondial ». Le pilotage de ce dispositif est assuré par la Direction des relations internationales de l'enseignement à Paris.

La CCI de Paris développe depuis trente ans une politique d'internationalisation de la formation qui s'adapte aux exigences de la mondialisation économique. Il s'agit :

- d'accompagner les entreprises dans leur développement à l'international. Parallèlement aux actions éducatives développées par les entreprises dans le cadre de leur activités en France, la CCI de Paris se donne pour objectif de répondre aux défis humains qui résultent de l'internationalisation de la production et des échanges. Une réponse est ainsi donnée au dynamisme des entreprises franciliennes qui veulent développer leur activité au-delà des frontières ;
- de composer avec des pays partenaires qui sont choisis en fonction de deux critères :
  - ❖ pays émergents, avec des conventions de coopération afin de transmettre des savoir faire et des compétences en matière d'éducation et de favoriser ainsi le décollage économique de ces pays ;
  - ❖ pays désignés comme prioritaires pour conforter le développement d'entreprises franciliennes et défendre les intérêts de la France et de la Région.

- de travailler en partenariat avec les pouvoirs publics et la Région. Les actions de la CCI de Paris regroupent les objectifs du gouvernement français en matière de coopération (culturelle, scientifique et technique). Le ministère des Affaires étrangères confie régulièrement à la CCI de Paris, en tant qu'opérateur, des projets éducatifs à l'étranger.

La CCI de Paris intervient également pour le compte d'entreprises ou de branches professionnelles dans le cadre de l'assistance communautaire en direction des pays émergents.

Les principaux partenaires de la chambre en matière de financement sont le Ministère des Affaires Etrangères, le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Union européenne.

## **B- La logique et les objectifs des politiques de coopération internationale de la CCIP**

### 1) Une triple logique éducative de nature internationale

Afin de remplir sa mission, la Direction de l'Enseignement de la CCI de Paris s'appuie sur des directions fonctionnelles et tout particulièrement sur la Direction des Relations Internationales, qui supervise l'ensemble des actions éducatives de nature internationale, dans une triple logique.

#### *a) Une logique d'anticipation*

Il s'agit de proposer aux étudiants des cursus de formation adaptés aux besoins à long terme des entreprises en personnel préparé aux affaires internationales

#### *b) Une logique d'environnement*

Les entreprises française situées à l'étranger constatent certaines réticences concernant la France, ce qui se ressent au niveau éducatif et culturel. Le Français reste une langue insuffisamment connue et pratiquée. Certains préjugés vivaces rendent difficile le travail des entreprises françaises à l'étranger.

A ce titre, depuis les années cinquante, la CCI de Paris œuvre pour la défense du français comme langue internationale des affaires. Il est aujourd'hui indispensable de se donner les moyens pour concrétiser une telle volonté.

#### *c) Une logique d'intervention*

A l'étranger, dans les pays estimés porteurs et prometteurs, les entreprises françaises doivent pouvoir compter sur des ressources humaines formées selon l'approche culturelle française, et favorablement disposées à la défense de nos intérêts. C'est à ce titre que la CCI intervient en qualité d'opérateur de programmes éducatifs ou d'établissement, dans différents pays du monde.

### 2) Les objectifs de ces coopérations internationales

#### *a) Développement d'établissements et de programmes éducatifs à l'étranger*

Il s'agit d'initier dans les projets de transferts de savoir faire éducatifs à l'étranger, d'élaborer des propositions en réponse aux besoins des entreprises, à gérer des établissements ou des programmes à l'étranger.

#### *b) Promotion de la langue française à l'étranger*

La CCI de Paris travaille depuis plus de quarante ans à l'objectif de reconnaissance du Français comme langue des affaires. Elle contribue ainsi au développement d'un environnement linguistique et culturel favorable aux entreprises franciliennes dans de très nombreux pays. Il est important de continuer à soutenir les actions des centres culturels français à l'étranger.

#### *c) Renforcement des programmes internationaux des établissements*

La Direction des Relations Internationales apporte son appui aux établissements d'enseignement pour favoriser, coordonner, intensifier les échanges internationaux d'étudiants et de professeurs, encourager leur participation aux programmes transnationaux découlant des initiatives communautaires, et pour développer les réseaux internationaux.

Le recrutement d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement de la CCI de Paris se fait en particulier pour quatre écoles : HEC, ESCP-EAP, ADVANCIA et NEGOCIA.

#### **IV- LES DISPOSITIFS D'INCITATION A LA MOBILITE ETUDIANTE SOUTENUS PAR L'ETAT**

Un séjour d'étude ou de recherche à l'étranger devient une composante indispensable d'une formation de haut niveau. La mobilité internationale devient donc une part intégrante des cursus. Dans cette perspective, la présidence française de l'Union européenne a pris l'initiative de proposer aux Etats membres l'élaboration d'un plan d'action attestant de leur engagement politique en faveur de la mobilité et proposant une palette de mesures concrètes.

Le plan d'actions pour la mobilité (PAM), conçu comme une " boîte à outils " dans laquelle chaque Etat puisera librement, va jouer un rôle d'impulsion et d'incitation et le système ECVET en est considéré comme un élément fondamental.

Enfin, le séminaire gouvernemental du 7 février 2005 sur l'attractivité du territoire a permis de présenter toute une série de nouvelles mesures pour renforcer l'image de notre pays à l'étranger.

Ces mesures s'articulent autour de six objectifs principaux, parmi lesquels deux concernent tout particulièrement l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers :

➔ **améliorer l'accueil des étudiants étrangers dans les filières économiques et scientifiques.** Des mesures pratiques viseront, notamment, à faciliter l'accès au logement des étudiants et leurs formalités d'inscription. Le nombre de bourses pour les étudiants étrangers sera augmenté et une charte de qualité relative à la vie des universitaires étrangers en France sera présentée prochainement ;

➔ **attirer les meilleurs chercheurs internationaux.** La prochaine loi d'orientation et de programmation de la recherche devra faciliter l'attribution de chaires d'excellence à des chercheurs de renommée mondiale. Un appel à propositions pour le retour des postdoctorants français expatriés sera lancé ;

#### **A- Les bourses de mobilité de l'Etat**

A partir de la rentrée universitaire 2001-2002, des étudiants boursiers sur critères sociaux ont bénéficié de bourses de mobilité pour effectuer des séjours d'études de trois à neuf mois dans des établissements étrangers.

Depuis la rentrée 2001, 4 000 bourses de mobilité ont été allouées, pour un maximum de neuf mois à destination des boursiers sur critères sociaux afin de permettre à ces étudiants de réaliser dans de bonnes conditions leurs projets de mobilité européenne et internationale dans le cadre de leurs études.

Ce dispositif vise à donner une orientation clairement sociale au plan d'action français pour la mobilité et à inciter les étudiants à effectuer plus nombreux un parcours de formation au delà de nos frontières, quelle que soit la destination retenue, en contribuant à lever les éventuels obstacles matériels et notamment financiers. Ce dispositif pourra concerner 12 000 étudiants.

La bourse de mobilité, exclusivement destinée aux étudiants boursiers sur critères sociaux, est d'un montant mensuel de 384 euros, ce qui correspond à une bourse de cinquième échelon. Elle s'ajoute au montant mensuel de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux initialement accordée.

Ce dispositif pourra également bénéficier aux étudiants et aux étudiantes bénéficiaires d'une allocation d'études, ou d'une bourse à taux zéro.

### **B- Les Universités Européennes d'Été (UEE)**

Le programme des Universités Européennes d'Été (UEE) constitue un outil de promotion de la mobilité universitaire proposé aux établissements d'enseignement supérieur. Participant des initiatives engagées pour créer un espace européen de l'enseignement supérieur, il met en valeur des modalités souples et conviviales de coopération universitaire.

A ce titre, il favorise la perception d'une Europe proche des citoyens et l'émergence d'un sentiment de citoyenneté européenne. Proposé par la France alors qu'elle exerçait la présidence de l'Union européenne, le concept a été inscrit parmi les mesures du "*Plan d'Action pour la Mobilité*" (PAM).

De 2000 à 2001, ce programme a été étendu et accéléré. Le programme 2000 avait regroupé, sur 12 sites, près de 850 étudiants européens. L'édition 2001 a concerné 36 sites et rassemblé plus de 1500 étudiants européens. Elle se caractérise par la diversité et la richesse des thèmes proposés par les établissements, ainsi que par une couverture géographique plus ample et mieux équilibrée.

Le label UEE délivré par le ministère vise à susciter des initiatives de qualité, à les promouvoir et à assurer leur lisibilité. Apportant un complément aux programmes européens existants, les UEE labellisées par le ministère, proposent une forme de mobilité correspondant à l'attente des étudiants.

Réunissant dans un cadre universitaire des étudiants avancés et des enseignants chercheurs de plusieurs pays européens, les UEE combinent des activités de formation, des animations culturelles et des activités de découverte du patrimoine des régions. L'indispensable présence de ces trois volets permet d'associer le travail scientifique à la découverte du territoire et de la culture du pays d'accueil.

Ce dispositif repose sur le dynamisme, la richesse et l'initiative des établissements. Ces sessions fournissent une occasion d'expérimentation académique et pédagogique et de renforcement des contacts européens ou internationaux des établissements. Elles valorisent des coopérations déjà établies ou permettent la création de nouveaux réseaux de recherche ou de coopération pédagogique. Elles favorisent des contacts professionnels et amicaux appelés à perdurer.

Le financement des UEE est assuré grâce à un engagement significatif de l'Etat (3 MF en 2001, soit 460 000 euros). A partir de cet apport, des partenariats ont pu être montés par les établissements organisateurs, notamment avec les collectivités territoriales.

Il s'agit d'une initiative inscrite dans un dispositif global de promotion de la mobilité. Les UEE sont appelées à se développer dans le cadre des initiatives engagées par le Ministre de l'Education nationale pour accroître la fluidité des relations académiques dans un espace européen d'enseignement supérieur : accueil des étudiants étrangers, système de validation académique, universités européennes d'été.

### **C- L'apprentissage et le perfectionnement linguistique**

Les positions à ce niveau sont trop peu ambitieuses : contrairement aux pré-requis actuellement pris en compte, la maîtrise acquise de la langue française ne doit pas être une condition discriminante pour l'accueil d'un étudiant étranger. Au contraire, il faut développer les lieux d'accueil multilingues au sein desquels peuvent s'organiser des actions d'acquisition de la langue française.

Quant aux conventions entre universités franciliennes et étrangères, elles sont très nombreuses. Les universités françaises se sont beaucoup internationalisées, mais le résultat reste difficile à évaluer.

L'enjeu majeur est celui des projets d'établissements : en effet, il est à déplorer un accompagnement souvent absent des conventions résultant souvent d'un accord entre individus ou équipes.

La mise en place de réseaux universitaires en France est de toute première importance. En effet, les universités françaises ont un réel handicap aujourd'hui : si elles veulent passer une convention avec une université américaine, elles doivent d'abord passer une convention avec une université canadienne qui, elle, fait partie d'un réseau pour ensuite pouvoir le faire avec l'université américaine.

## **V- LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA MOBILITE INTERNATIONALE D'AUTRES ETATS EUROPEENS**

### **A- En Allemagne**

Il existe de nombreuses institutions proposant leur aide et apportant un soutien financier à celui qui étudie en Allemagne. Les résultats obtenus, la personnalité et l'engagement social du candidat sont autant de critères d'attribution d'une bourse. Certains donateurs aident plutôt les débutants, d'autres au contraire ne soutiennent que les doctorants.

Certaines fondations et associations sont financées par l'État ou par le secteur économique, d'autres par les églises. S'y ajoute une foule d'institutions privées.

#### **1) L'Office allemand d'échanges universitaires**

L'Office allemand d'échanges Universitaires (DAAD ou Deutscher Akademischer Austausch Dienst) est un organisme géré en commun par les établissements d'enseignement supérieur et chargé de promouvoir les échanges universitaires internationaux.

Le DAAD propose aux étudiants, diplômés et chercheurs allemands et étrangers plus de cent programmes d'aide, qu'il s'agisse de financement de bourses annuelles ou de courte durée, et de programmes de groupe, de voyages d'études ou de stages. Eu égard aux scientifiques, l'organisme soutient également la coopération entre universités allemandes et étrangères sur des projets précis.

Il faut préciser néanmoins que seuls les étudiants avancés ou, selon le pays d'origine ou la discipline, seuls des diplômés peuvent se porter candidats à une de ces bourses.

Il n'est pas possible de manière générale, ni auprès du DAAD ni auprès de la plupart des autres organismes attribuant des bourses, d'obtenir une bourse pour toute la durée des études, c'est-à-dire du premier au dernier semestre.

Les bourses sont accordées en priorité en fonction des résultats du candidat, sa situation sociale n'étant qu'un critère de second plan. En Allemagne, les universités n'attribuent pas de bourses.

## 2) Les différents systèmes de bourses à la mobilité

### a) Les bourses des fondations politiques

Il s'agit de bourses de 1er cycle d'études destinées à aider les titulaires d'un diplôme de fin d'études mais désireux de suivre un cycle de spécialisation de deux ans.

Des bourses de doctorat sont uniquement accordées aux étudiants dont le sujet de thèse a une incidence scientifique et sociale.

### b) Les bourses des fondations scientifiques

A titre d'exemple, chaque année, la Fondation Alexander von Humboldt offre 100 bourses de recherche à des chercheurs allemands partant à l'étranger.

Autre exemple, les "groupes juniors indépendants" de la société Max Planck ont pour vocation d'aider de jeunes chercheurs ayant déjà fait preuve de leurs capacités dans leur spécialité et ayant besoin d'acquérir une qualification pour faire carrière dans le domaine scientifique. Le programme de recherche est étalé sur cinq ans et une cinquantaine de "groupe juniors indépendants" existent actuellement.

## 3) L'exemple du Land de Berlin

La mobilité des étudiants est organisée par les universités elles-mêmes. La plupart des échanges est organisée avec l'aide du programme SOCRATES-ERASMUS, même si le Land de Berlin ne dispose pas de moyens spécifiques pour renforcer les bourses ERASMUS.

Quelques universités ont mis en place des dispositifs, comme la Humboldt Universität qui organise ainsi le plus grand nombre d'échanges d'étudiants de toute l'Allemagne, la Freie Universität de Berlin occupant la troisième place dans ce domaine.

Berlin accueille environ 7% des étudiants de toute l'Allemagne, tout en mobilisant 9% du total des bourses ERASMUS obtenues en Allemagne. Si Berlin est une ville très attrayante pour les étudiants étrangers, il faut aussi souligner que les étudiants berlinois sont aussi très mobiles.

Une autre partie de la mobilité étudiante concerne le secteur des stagiaires universitaires en entreprise. La Technische Universität de Berlin organise ainsi chaque année, pour un réseau de neuf universités berlinoises, une centaine de stages dans des entreprises européennes.

## **B- En Espagne**

### 1) Programme d'Assistants linguistiques

Ce programme permet l'échange d'assistants de langues étrangères entre l'Espagne et l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Irlande, l'Italie, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.

Il s'agit de permettre aux étudiants titulaires de licence ou de maîtrise, avec une spécialisation en langues étrangères, d'améliorer leurs connaissances linguistiques dans des pays hôtes en enseignant leur langue d'origine, à raison de douze heures par semaine.

## 2) Programme de soutien aux étudiants recrutés en Europe centrale et orientale

Différents pays d'Europe centrale et orientale (tels que la Bulgarie, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Roumanie) recrutent des enseignants pour les sections d'espagnol de leurs instituts bilingues d'enseignement secondaire. Ce programme s'adresse donc aux titulaires de licence qui sont recrutés sous contrat d'enseignants pour les établissements d'enseignement secondaire en Europe centrale et orientale.

L'aide qui leur est attribuée inclut les frais de voyage ainsi qu'un complément de salaire durant leur année de travail en dehors de l'Espagne.

## 3) Programme "Poste à poste"

Ce programme d'échanges d'enseignants a pour vocation de développer la connaissance de la langue et de la culture du pays visité, de contribuer à la formation continue des enseignants en langues et de renforcer la présence de l'Espagne sur la scène internationale.

Les enseignants espagnols et étrangers échangeant leur poste pour une durée d'un trimestre à un an maximum. Les enseignants espagnols perçoivent une indemnité compensatoire, pour résidence à l'étranger, et conservent en Espagne leurs droits officiels d'enseignants du secteur public.

## **C- Au Royaume-Uni**

### 1) Les programmes proposés par le British Council

Le British Council, organisme public non-gouvernemental, financé par le FCO (Foreign Commonwealth Office), est l'organisme officiel du Royaume-Uni pour l'éducation et les relations culturelles.

L'Education and Training Group (ETG) du British Council est l'agence anglaise chargée du développement d'une large gamme de programmes d'éducation et de formation européens et internationaux.

#### a) Programme "Training Bridge" Royaume-Uni / Allemagne

Ce programme s'adresse aux étudiants et a vocation à favoriser les échanges et les partenariats universitaires.

#### b) Initiatives et programmes multilatéraux

L'ETG administre les programmes d'action de l'Union européenne SOCRATES et LEONARDO, ainsi que les programmes du Conseil de l'Europe qui permettent aux enseignants, proviseurs et inspecteurs scolaires de participer dans un autre pays d'Europe à un séminaire d'une semaine de promotion de l'Europe dans le processus éducatif.

2) International Association for the Exchange of Students  
for Technical Experience (IAESTE)

Ce programme s'adresse aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de formation d'ingénieur, scientifique, ou d'arts appliqués.

Son objectif est de donner l'opportunité à ces étudiants d'avoir une expérience à l'étranger dans le domaine de leurs études, grâce à des cours de formation à l'étranger qui sont pris en charge par l'ETG durant une période de vacances scolaires.

Ce programme est basé sur la réciprocité, c'est-à-dire que pour tout départ d'un étudiant anglais correspond l'accueil d'un étudiant étranger.

## **CHAPITRE TROIS :** **ACTIONS EN FAVEUR DES APPRENTIS**

### **I - LES INTERVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

Avant 1998, la Région intervenait déjà sur l'aide à la mobilité des jeunes relevant des filières professionnelles, en particulier des apprentis, le dispositif étant géré par la DDEEFP (Direction du Développement économique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle).

Depuis 2003, l'ouverture aux BTS impose de faire face au fait que quelque soixante filières sont représentées en Ile-de-France. Leur attitude vis-à-vis des stages à l'étranger peut se répartir en trois catégories concernant les stages à l'étranger :

- ils sont obligatoires pour l'obtention du diplôme ;
- ils sont vivement recommandés dans le cadre d'une filière ;
- ils sont peu pratiqués.

De ce fait, il est nécessaire de définir des objectifs précis, ce qui nécessite un travail avec chaque filière et le choix de priorités. Le Conseil régional a souhaité apporter un soutien aux jeunes de milieux sociaux peu favorisés, adoptant un critère social plus resserré. Mais le niveau choisi pour définir le quotient familial est apparu trop bas, ce qui a conduit à en revoir le niveau en l'alignant sur celui des autres types de bourses.

Dans ce contexte, le Conseil Régional pourrait envisager une action particulière en faveur de l'apprentissage au niveau supérieur qui concerne 10 000 jeunes sur les 60 000 apprentis franciliens.

Au cours des sept premières années de leur mise en œuvre, les dispositifs du Conseil Régional en faveur de la mobilité des apprentis ont permis de soutenir 5 000 projets de mobilité. Cette intervention du Conseil régional s'est fortement développée au cours des deux dernières années avec 1 400 bénéficiaires pour 2003 et 2 000 en 2004.

#### **A- Aides à l'ingénierie en amont des actions de mobilité**

##### **1) L'aide à la conclusion de partenariats internationaux**

Pour inciter les CFA à mettre en œuvre ou à développer une véritable politique de mobilité professionnelle de leurs apprentis, la Région participe aux frais de déplacement et de séjour à l'étranger ainsi qu'aux dépenses d'ingénierie, induits par la création de partenariats avec des centres de formation homologues des entreprises ou des professionnels étrangers.

Les objectifs poursuivis sont de différents niveaux mais se complètent étroitement dans la mesure où il s'agit de :

- rechercher et organiser des partenariats transnationaux de formation professionnelle destinés à favoriser la mobilité des apprentis ;
- élaborer des modules de formation en centre ou en entreprise ainsi que des outils communs d'aide à la formation ;
- préparer et organiser des séjours professionnels d'apprentis à l'étranger ;
- prévoir des actions engageant les compétences des apprentis ;
- découvrir des environnements professionnels, organisations et méthodes de travail différents ;
- rechercher des contrats de travail avec les entreprises étrangères pour les jeunes en post-apprentissage ;
- initier éventuellement tout autre objectif entrant dans le projet pédagogique du CFA et correspondant aux orientations du dispositif.

### a) Les modalités d'attribution de ces aides à l'ingénierie

Seuls les projets comportant au moins un partenaire étranger pourront bénéficier de l' aide du conseil Régional. Ils doivent aboutir à une réalisation concrète impliquant les apprentis du CFA bénéficiaire.

Chaque projet est présenté par la direction du CFA, garante de son suivi. Outre la participation de l'organisme gestionnaire, le CFA porteur de projet pourra compléter les moyens financiers nécessaires par des recours à des cofinancements provenant d'organismes extérieurs à la Région (entreprises, associations spécialisées...).

Afin d'inciter les CFA à mettre en œuvre ou à développer une véritable politique de mobilité transnationale de leurs apprentis, la Région peut contribuer aux frais de personnel et de gestion correspondant au temps passé sur le montage, la réalisation et l'exploitation du projet.

Pour obtenir cette aide à l'ingénierie, le CFA doit identifier, au sein de l'équipe pédagogique, une personne responsable des actions de mobilité, lui assurer une formation à l'international (montage des actions, méthode de recherche de partenaires étrangers, séquences de formation dans le domaine des programmes européens, pratique de langues étrangères) et justifier d'une décharge d'heures ou d'un surcoût salarial correspondant au temps consacré à la mise en œuvre de ce dispositif.

### b) Le montant de l'aide régionale

Concernant les frais de déplacement et de séjour à l'étranger, l'aide maximale et forfaitaire s'élève à 6 100 euros pour un partenariat avec un seul pays étranger et à 9 150 euros pour un partenariat avec deux pays étrangers ou plus.

Si le projet nécessite des actions complémentaires au cours d'une seconde année, un forfait supplémentaire de 2 300 euros pourra être accordé sur demande justifiée du CFA porteur du projet.

Ce qui concerne les dépenses d'ingénierie, peuvent être pris en charge la moitié des frais de gestion de des dépenses de personnel correspondant au temps passé, sur le montage et la réalisation, par le responsable du projet de création de partenariat, dans la limite d'un plafond de :

- 1 500 euros pour la création de partenariat pérenne avec un pays étranger
- 2 300 euros avec deux pays et 3 000 euros avec trois pays ou plus.

### 2) L'aide au projet intégré dans un programme de l'Union européenne

Cette aide concerne tout projet élaboré par un CFA dans le cadre d'un programme de l'Union européenne, intéressant les échanges et le placement des apprentis et qui a été agréé par l'Agence nationale SOCRATES-LEONARDO.

Les objectifs poursuivis dans ce contexte sont triples, puisqu'il s'agit :

- de rechercher et d'organiser des partenariats européens destinés à favoriser la mobilité des apprentis ;
- d'élaborer des modules de formation et des outils d'aide à la formation,
- de concevoir et de réaliser des programmes de placement et d'échange d'apprentis à l'étranger.

#### *a) La procédure*

Pour bénéficier de l'aide régionale, le projet devra au préalable avoir obtenu l'agrément de l'Agence nationale SOCRATES-LEONARDO.

Le CFA est tenu de rédiger un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées la première année dans le cadre de son projet et de le faire parvenir au Service instructeur pour avis et, en original, à la Région avec une lettre de demande de versement du solde.

L'attribution des subventions pour les années suivantes est également assujettie à la production d'un bilan pédagogique et financier.

#### *b) Le montant de l'aide régionale*

La Région intervient en cofinancement pour un projet intégré à un programme de l'Union européenne et agréé par l'Agence nationale SOCRATES-LEONARDO.

Sa participation ne peut excéder la moitié des frais restant à la charge du CFA après avoir comptabilisé les aides communautaires et les autres financements. La subvention régionale est limitée à un montant maximum de 22 900 euros par projet.

### **B- Aides au séjour des apprentis à l'étranger**

#### *1) L'aide régionale aux séjours professionnels*

Il s'agit tout d'abord d'organiser des séjours à caractère professionnel ou des stages en entreprises afin de permettre aux apprentis de découvrir des activités professionnelles liées à leur métier et d'accéder à des environnements professionnels différents par des contacts avec les entreprises étrangères.

En soutenant ainsi des échanges concernant des jeunes en formation professionnelle, la Région encourage également les CFA à poursuivre éventuellement tout autre objectif entrant dans le projet pédagogique du CFA et correspondant aux orientations de ce dispositif.

#### *a) Les modalités de ce dispositif*

Les jeunes bénéficiaires de séjours professionnels à l'étranger sont les apprentis de 16 à 25 ans (à l'exception des jeunes en contrat de qualification) et les élèves des CLIPA (Classes d'Initiation Préprofessionnelle en Alternance) et les CPA (Classe Préparatoires à l'Apprentissage).

Intégrés au projet d'établissement, les séjours transnationaux font l'objet, en amont, d'une préparation, sur place et à l'étranger pouvant mobiliser les apprentis, et sont développés en prolongement dans un cadre pédagogique intégré au cursus de formation du CFA.

Le séjour doit comporter au moins 70% d'activités professionnelles en relation directe avec le métier ou le secteur d'activité concernant les apprentis. Outre les visites de sites caractéristiques du secteur d'activité concerné, le séjour pourra prévoir des contacts avec des professionnels et/ou des centres de formation homologues, ainsi que la rencontre avec des jeunes en situation d'alternance.

La durée du séjour ne peut être inférieure à cinq jours sur place, non compris le temps du voyage. Les apprentis ne peuvent bénéficier de cette aide régionale que pour un seul séjour à l'étranger durant leur formation.

Les CFA qui organisent des stages dans une entreprise ou un centre de formation de l'Union européenne entrent dans le cadre du dispositif "EUROPASS-formation". Ce dispositif valide l'expérience acquise à l'étranger et apporte une plus-value aux bénéficiaires. Dans ce cas, la durée du stage dans un pays de l'Union européenne doit être en cohérence avec le contenu et les objectifs de l'apprentissage suivi.

Pendant son déplacement à l'étranger, l'apprenti a le statut de « travailleur détaché » et demeure sous la responsabilité de son employeur français. Les accompagnateurs sont sous la responsabilité du CFA.

Une grande attention est portée sur les qualités de l'encadrement mis en place. Outre la participation de l'organisme gestionnaire, le porteur du projet pourra compléter les moyens financiers nécessaires par le recours à des cofinancements provenant d'organismes extérieurs à la Région (entreprises, associations spécialisées, Communauté Européenne).

Le projet suppose une participation financière des apprentis. Cependant, celle-ci ne doit pas être prohibitive au regard des moyens financiers des jeunes. En aucun cas les apprentis ne supportent le financement du séjour des accompagnateurs.

Afin d'inciter les CFA à mettre en œuvre ou à développer une véritable politique de mobilité transnationale de leurs apprentis, la Région peut contribuer aux frais de gestion et de personnel correspondant au temps passé sur le montage, la réalisation et l'exploitation du projet.

Pour obtenir cette aide d'ingénierie, le CFA devra identifier, au sein de l'équipe pédagogique, une personne responsable des actions de mobilité, lui assurer une formation à l'international (montage des actions, méthode de recherche de partenaires étrangers, séquences de formation dans le domaine des programmes européens, pratique de langues étrangères) et justifier d'une décharge d'heures ou d'un surcoût salarial pour les heures effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif.

Le service instructeur dont le CFA relève, SAIA ou DRIAF, peut apporter une aide à la formulation des objectifs pédagogiques du projet. Le CFA est tenu de réaliser un bilan pédagogique et financier pour chaque action menée. Ce bilan peut être rédigé en partie par les apprentis.

#### *b) Le montant de ces aides régionales*

Concernant les frais de transports, d'hébergement, restauration et déplacement lors des séjours professionnels des apprentis à l'étranger .

Pour les trois premières semaines, l'aide maximale est de 350 euros par semaine, par apprenti et par accompagnateur.

Cette subvention peut être portée à 400 euros maximum par semaine, pour les séjours effectués dans les pays suivants :

- ➔ au sein de l'Union européenne : Grèce, Irlande, Danemark, Finlande, Suède ;
- ➔ hors Union européenne : tous les pays excepté la Suisse, le Liechtenstein.

Concernant les dépenses d'ingénierie, la moitié des frais de gestion et des dépenses en personnel correspondant au temps passé par le responsable et éventuellement « l'équipe projet » est prise en charge, dans la limite d'un plafond de :

- ➔ **1 500 euros** pour la création de partenariat pérenne avec un pays étranger ;
- ➔ **2 300 euros** avec deux pays et 3 000 euros avec trois pays ou plus;
- ➔ **1 600 euros** pour l'organisation d'une semaine à l'étranger avec des visites professionnelles ;
- ➔ **3 000 euros** pour l'organisation de séjours avec stages dans des entreprises étrangères pendant deux à trois semaines ;
- ➔ **4 000 euros** pour des séjours de quatre à huit semaines avec placement en entreprises ;
- ➔ **1 000 euros** pour l'accueil, à volume équivalent, de jeunes étrangers dans le cadre d'un projet d'échanges subventionné par la Région.

## 2) L'aide régionale aux formations transnationales

Cette aide concerne les apprentis qui suivent une formation comprenant un stage professionnel ou une mission à effectuer obligatoirement dans une entreprise étrangère pour une durée minimale de deux mois. Elle est sélectivement destinée aux apprentis qui ont des difficultés pour financer leur mission à l'étranger.

La durée du stage ne doit pas être imputée sur la durée légale des congés des apprentis. Pendant son déplacement à l'étranger, l'apprenti bénéficie du statut de « travailleur détaché » et demeure sous la responsabilité de son employeur français.

Il est pédagogiquement souhaitable d'impliquer les apprentis à travers une participation financière. Cependant, celle-ci ne devra pas être prohibitive au regard des moyens financiers des jeunes.

L'aide régionale forfaitaire s'élève à 1 000 euros pour l'apprenti qui effectue un stage ou une mission dans une entreprise à l'étranger, correspondant aux conditions requises. L'apprenti ne peut bénéficier que d'une seule prime au titre des formations transnationales. Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide aux séjours professionnels.

## **C- Aide aux jeunes en post-apprentissage**

Cette aide s'adresse exclusivement aux apprentis ayant terminé un contrat d'apprentissage sanctionné par un diplôme professionnel et qui ont obtenu un contrat de travail de trois mois minimum avec une entreprise étrangère.

Le CFA est responsable du placement du post-apprenti dans l'entreprise étrangère. Il s'engage à le suivre et à l'aider à résoudre les difficultés rencontrées au cours de son activité à l'étranger. Il peut s'appuyer sur un organisme de formation partenaire situé dans la région d'accueil et dont les coordonnées seront mentionnées dans le dossier de candidature.

Le CFA s'engage à informer les post-apprentis ayant obtenu un contrat de travail à l'étranger, de la possibilité de suivre une formation linguistique intensive avant leur départ.

Pendant sa formation linguistique, le jeune a le statut de demandeur d'emploi et doit déposer une demande d'allocation auprès de l'Assédic dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Le jeune s'inscrit auprès de son CFA entre le deuxième semestre de sa dernière année de formation et le mois suivant l'obtention de son diplôme. L'inscription ne devient définitive qu'après l'obtention du diplôme.

Le CFA s'inscrivant dans une démarche de développement des échanges internationaux pourra bénéficier des autres mesures du dispositif pour rechercher les entreprises et permettre aux jeunes de prospecter et rencontrer des employeurs potentiels.

Au vu du contrat de travail avec l'entreprise étrangère, une prime régionale de 1 000 euros est mandatée à l'organisme gestionnaire du CFA.

Le jeune passe un test de niveau linguistique dans le centre d'évaluation du dispositif "chéquier-langues". Il suit ensuite une formation à la langue du pays d'accueil (anglais, allemand, espagnol, italien) d'une durée maximale de 300 heures dans un organisme de formation du dispositif agissant sur le territoire francilien. La durée de la formation sera définie individuellement en fonction des résultats des tests d'évaluation et des connaissances nécessaires à l'occupation du poste de travail en entreprise. Cette formation est financièrement prise en charge par la Région.

Le jeune part travailler à l'étranger dès la fin de sa formation linguistique dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de trois mois minimum. A l'issue de son séjour, le jeune doit rédiger un rapport dont un exemplaire est remis par le CFA à la Région.

## **II- LES INITIATIVES PRISES PAR D'AUTRES REGIONS FRANÇAISES ET EUROPEENNES**

### **A- Région Pays de la Loire**

Le programme régional "TOPE-partenaire" (Ticket Ouest pour l'Europe) se décline en plusieurs volets principalement destinés aux étudiants qui suivent un enseignement supérieur dans un établissement ligérien et souhaitent réaliser un séjour d'étude ou un stage à l'étranger, dans le cadre de leurs cursus.

Cependant un volet de ce dispositif régional TOPE est dédié au post-apprentissage et s'adresse aux diplômés par apprentissage depuis moins de douze mois, effectuant un séjour professionnel sous contrat de travail dans un pays de l'Union européenne ou de l'AELE, pour une durée minimum six mois consécutifs à douze mois maximum. Il s'agit d'une bourse d'un montant de 153 euros par mois.

### **B- Région Provence Alpes Côte d'Azur**

#### **1) Programme d'aide à la mobilité des Apprentis**

Ce dispositif permet à de jeunes apprentis inscrits dans un CFA régional (à partir du CAP) d'aller effectuer une partie de leur apprentissage (au minimum un mois) dans un CFA européen, moyennant une indemnité forfaitaire de 1 110 euros par séjour.

## 2) Complément régional au programme européen LEONARDO

A l'exception de l'année 2004, la Région répond à l'appel à candidatures de la Commission européenne depuis 1995, afin d'obtenir des stages pour les étudiants de ses établissements régionaux.

Ainsi, chaque année, 100 à 120 jeunes bénéficient d'une bourse mensuelle de 366 euros et du remboursement des frais de voyage sur justificatifs originaux.

### C- Land de Berlin

A la fin des années quatre-vingt dix, le ministère berlinois de l'Education, de la Jeunesse et du Sport a demandé aux écoles de formation professionnelle de désigner une personne responsable pour les échanges d'apprentis.

C'est ainsi qu'en 2000, sept écoles ont participé aux appels à proposition du programme LEONARDO, permettant à 16 apprentis de prendre part à un échange professionnel. En 2004, le nombre d'établissements partenaires a augmenté, dix écoles prenant part à ce dispositif, pour un total de 122 participants berlinois.

Plus généralement, ces établissements de formation professionnelle, ont pu favoriser la mobilité internationale de 227 apprentis en 2004 auxquels le ministère berlinois en charge de la formation apporte également une assistance logistique et technique, par le biais du réseau XARXA.

Ce ministère s'efforce également d'établir le lien entre les apprentis berlinois et les villes partenaires et d'apporter un appui à l'organisation des stages des apprentis étrangers à Berlin (trouver du logement, trouver une place d'apprentissage, organiser des réunions, procurer le certificat du stage, organiser des cours d'allemand, etc). Enfin, ce ministère essaie d'informer un maximum de jeunes gens sur les possibilités d'échange.

## III - LES ACTIONS MENEES PAR LES ORGANISMES DE FORMATION DES APPRENTIS

### A- Mise en œuvre du dispositif de mobilité

Le Centre de formation d'Apprentis (CFA) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) a été le premier CFA francilien à s'engager dans cette démarche.

Sur le site d'Orly (Centre de Formations Industrielles) 12 apprentis, préparant un baccalauréat professionnel de plasturgie, ont suivi une formation de trois semaines en Allemagne, au sein d'une entreprise partenaire destinée à leur faire découvrir des procédés de production industrielle dans une perspective de complémentarité par rapport à leur formation initiale.

Par ailleurs, pour harmoniser les pratiques au sein des Centres d'Apprentis, le CFA a proposé un passeport professionnel élaboré, complétant L'EUROPASS-Formation pour le même type de parcours hors de l'Union européenne.

En effet, le droit français crée des contraintes limitant les capacités à développer ce type de mobilité. Les difficultés sont liées à l'absence d'un droit européen du travail (le contrat français d'apprentissage français est sans équivalent ailleurs en Europe).

Lors des Rencontres sénatoriales de l'Apprentissage au printemps 2002, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et les partenaires présents ont réaffirmé leur volonté de favoriser le développement européen de l'Apprentissage.

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie participe à la promotion de l'exportation des formations à l'international.

Les entreprises partenaires des centres de formation gèrent l'organisation des stages à l'étranger, tenant compte de la difficulté de gérer les absences de l'apprenti. De plus en plus, l'apprentissage est conçu par l'entreprise comme un outil de gestion des ressources humaines.

Une réflexion est amorcée pour envisager la création d'un CFA sous statut européen au sein de la CCI de Paris. La simplification des procédures d'accès aux programmes européens tels LEONARDO apparaît comme tout à fait indispensable pour résoudre les complexités de mise en œuvre.

### **B- Mobilité internationale et exigences de qualité**

Pour apporter un maximum de bénéfices aux jeunes qui y prennent part, la mobilité internationale doit s'accompagner d'exigences de qualité qui nécessitent de veiller à ce que :

➔ les conditions tiennent compte de l'âge et du niveau de formation des apprentis ;

➔ les enjeux doivent être pris en compte dans le projet d'établissement et en fonction des jeunes concernés ;

La mobilité doit être reconnue dans les dispositifs existants tels que l'EUROPASS, par exemple, afin que les entreprises soient davantage concernées, en France comme à l'étranger et que la mobilité fasse l'objet d'une meilleure reconnaissance professionnelle grâce à la mise en place d'un portefeuille de compétences.

En amont du séjour professionnel à l'étranger, la mobilité se prépare au sein de l'établissement, dans le cadre d'un décloisonnement des classes. Préparer ainsi le séjour permet aux jeunes de se l'approprier.

Dans le cadre d'exécution du contrat d'apprentissage, des modules de préparation sont mis en place, dans lesquels la présence et le suivi de l'apprenti sont des points fondamentaux. Des contacts sont pris avec l'entreprise d'accueil à l'étranger.

En post formation, notamment dans le cadre des programmes européens, certains apprentis choisissent d'exercer leur métier en dehors des frontières. C'est un début de tendance qui n'a concerné que 179 demandes de bourses pour 2003.

### **C- Un exemple particulier : le compagnonnage**

Tout titulaire d'un CAP et/ou d'un BEP a la possibilité de poursuivre sa formation afin de se perfectionner. Différentes voies s'offrent alors à lui, et notamment celle du compagnonnage.

Chez les Compagnons du Devoir, le perfectionnement est basé sur le voyage – appelé Tour de France – pendant lequel le jeune itinérant multiplie les expériences professionnelles et culturelles.

Il est alors sous contrat de travail et change de ville une à deux fois par an.

Par le voyage, le jeune itinérant acquiert un éventail de techniques et des capacités d'adaptation et de mobilité. Mais aussi un enrichissement culturel et humain, sans parler du fait qu'il peut parfois y acquérir une langue étrangère ainsi que l'envie d'en connaître toujours plus, d'en apprendre toujours davantage.

Le Tour de France commence en qualité de stagiaire pour le jeune en perfectionnement. Il devient ensuite Aspirant et participe pleinement à la vie communautaire de la Maison qui l'héberge et au sein de laquelle il complète sa formation technologique et générale par des cours du soir, du samedi et des stages.

A la fin de son Tour de France, l'Aspirant est reçu "Compagnon du Devoir" après avoir réalisé un chef d'œuvre appelé "travail de Réception". Il devient alors Compagnon itinérant et se trouve désormais prêt à accomplir son devoir : transmettre son savoir-faire aux plus jeunes.

Sur le Tour de France, l'obtention de diplômes n'est pas une fin en soi, cependant, les Aspirants ont la possibilité de se présenter, selon leur métier, au brevet professionnel, au brevet de maîtrise, au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien supérieur...

Actuellement, au niveau national, 3 250 jeunes effectuent leur Tour de France chez les Compagnons du Devoir. Plus de 300 d'entre eux séjournent dans les DOM-TOM et à l'étranger.

## **CHAPITRE QUATRE :** **ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES EN ACTIVITE OU EN RECHERCHE D'EMPLOI**

### **I - LES ACTIONS MENEES PAR LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

Le CESR souhaite que le soutien apporté aux stages à l'étranger de jeunes de 16 à 30 ans en formation ou en recherche d'emploi soit poursuivi et renforcé.

#### **A- Mobilité des jeunes demandeurs d'emploi**

En Ile-de-France, la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi à l'international a pour objectif de faciliter leur insertion professionnelle par un stage en entreprise effectué à l'étranger.

Les actions engagées par la Région ont concerné ces dernières années un nombre de jeunes en augmentation significative, passant de 100 en 1998 à 500 en 2002. Ces actions sont conduites en liaison avec des partenaires institutionnels, l'Espace Emploi International (anciennement ANPE Internationale), la CRCI (Chambre régionale de Commerce et d'Industrie) et des organismes de formation spécialisés.

Si les actions consistent principalement à l'envoi de jeunes à l'étranger, l'accueil de jeunes étrangers en entreprises franciliennes se développe notamment dans le cadre d'EURODYSSEE.

La Région Ile-de-France met l'accent sur la préparation des jeunes demandeurs d'emploi à la mobilité, en particulier sur la formation linguistique qui s'effectue dans le cadre du dispositif régional du "chéquier langues".

#### **1) Les dispositifs régionaux dans le cadre de programmes européens**

Le programme d'action communautaire LEONARDO affirme, dans sa deuxième phase (2000-2006), la nécessité d'accroître la qualité, l'innovation et la dimension européenne des systèmes de formation professionnelle au moyen d'une coopération transnationale.

Lancé par Edgar Faure en 1985 et émanation de l'Assemblée des Régions d'Europe, le programme EURODYSSEE est un programme d'échanges de jeunes. La Région Ile-de-France y a adhéré en 2000. Ce programme a la double particularité de s'appuyer sur des partenariats régionaux et sur la réciprocité des échanges.

A titre d'exemple, "Cap vers l'Europe" est une opération montée dans le cadre d'EURODYSSEE en partenariat avec la mission locale de Versailles destinée à accompagner un groupe de jeunes en difficulté, grâce à une formation culturelle et linguistique, dans leur démarche de mobilité transnationale à destination des Régions de Wallonie et de Catalogne.

#### **2) Le chéquier "Emploi Europe"**

La Région Ile-de-France met également en place des actions spécifiques et innovantes, tel le chéquier "Emploi Europe", organisé en partenariat avec l'Espace Emploi International. Cette action a été distinguée pour son originalité et ses bons résultats au Forum de l'Initiative et de l'Innovation 2002 organisé par l'ANPE au plan national.

Elle présente la caractéristique d'offrir un dispositif complet de recherche d'emploi en Grande-Bretagne à des jeunes demandeurs d'emploi ainsi qu'une session de "chéquier-langues" se déroulant entièrement en Grande-Bretagne à Canterbury.

L'objectif est de proposer un soutien logistique et un accompagnement personnalisé au candidat dans sa recherche d'emploi de longue durée en Grande Bretagne. Pour cela il sera fait appel à son sens de l'initiative individuelle ainsi qu'à son aptitude à mettre en œuvre les conseils reçus afin trouver par lui-même un emploi.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut :

- être demandeur d'emploi en Ile-de-France;
- être âgé de moins de 36 ans ;
- être ressortissant de l'Espace Economique Européen ;
- avoir une qualification et une expérience professionnelle dans le métier recherché ;
- posséder une très bonne connaissance de l'anglais.

Pour accéder à ce programme, il ne faut cependant pas avoir déjà bénéficié d'un "chéquier langues" dans les quatre dernières années. Pour ceux qui auraient un "chéquier langues" en cours pour l' anglais, il doit leur rester 120 heures minimum pour pouvoir participer à ce programme.

Le dispositif du chéquier "Emploi Europe" est organisé en deux phases :

- la première phase se déroulant en France (avec un séminaire de techniques de recherche d'emploi, un suivi personnalisé des candidats et une recherche ciblée des entreprises) ;
- la seconde phase est réalisée en Grande Bretagne (huit semaines maximum), 120 heures de cours d'anglais (chéquier langues) étant associées à 120 h de " job club", avec le soutien d'un tuteur local.

Ce programme, financé par le Conseil régional d'Ile-de-France, prend en charge le voyage aller/retour, l'hébergement en famille en demi-pension pendant huit semaines maximum, les frais d'assurance et les frais de formation en Grande Bretagne.

Une participation financière est demandée au stagiaire dans le cadre de la formation linguistique (500 euros). Dans le cadre de ce programme, le jeune doit trouver lui-même son entreprise et son logement.

Les allocataires de l'Assédic et du RMI peuvent, selon les textes en vigueur, continuer à percevoir leurs prestations durant 8 semaines maximum.

Il est demandé à l'entreprise de salarier le candidat et, des cours par le biais du "chéquier-langues" sont offerts. 40 à 50% des stagiaires retrouvent un emploi en France à leur retour, les autres étant, soit demandeurs d'emploi, soit en reprise d'études.

Par contre, dans le cadre du chéquier "Emploi Europe", 70% des personnes restent dans le pays comme salarié et la plupart du temps dans des emplois relativement stables.

### 3) Les autres dispositifs en faveur de jeunes demandeurs d'emploi

Ces dispositifs s'adressent à des jeunes Franciliens de faible ou de premier niveau de qualification et constituent un axe fort de la politique régionale de mobilité professionnelle.

Cette orientation s'illustre concrètement à travers plusieurs actions qui se sont déroulées en 2002/2003.

Pour chacune de ces actions, la mise en place d'un accompagnement individuel des stagiaires sur le plan culturel, comportemental et linguistique a constitué une véritable valeur ajoutée nécessaire pour les publics fragilisés :

- ➔ EIRIN (Emploi en Irlande pour l'INsertion) a permis de favoriser l'insertion professionnelle d'une dizaine de jeunes en difficulté en partenariat avec la mission locale de Paris Centre ;
- ➔ Projet Insert Export est une action d'accompagnement individualisé de jeunes issus de plusieurs missions locales parisiennes qui a pour but de les orienter dans la préparation de leur projet de mobilité transnationale.

### **B- Mobilité des demandeurs d'emploi en formation continue**

Ce dispositif de formation qualifiante par alternance, ouvrant la possibilité d'effectuer des stages qualifiants à l'étranger et géré par le service formation continue, a concerné 604 adultes et 26 jeunes de moins de vingt-six ans en 2002.

Ainsi, la mobilité professionnelle transnationale représente un levier important visant l'accès à l'emploi de plus de mille bénéficiaires par an, jeunes, formateurs et adultes. Des moyens significatifs sont consacrés à la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi.

Le programme Mobil'Asie : a permis à 15 jeunes pâtissiers, couturiers, bijoutiers, serveurs, cuisiniers, secrétaires d'avoir une expérience professionnelle de six mois à Hanoi au Vietnam, après avoir suivi une préparation culturelle et linguistique dans le cadre du " chéquier langues".

La Région favorise également les échanges issus, d'une part, de l'Ile-de-France et, d'autre part, des zones avec lesquelles des accords de coopération ont été conclus.

### **C- Le projet ELSY d'appui à la mobilité dans le domaine aéroportuaire**

La Région a monté le projet linguistique ELSY «*ELaboration d'un SYllabus multimédia aéroportuaire pour les jeunes sans emploi et peu qualifiés*». Prévu sur une durée de trente six mois, le projet ELSY vise à concevoir et à produire plusieurs outils multimédia de formation en langue anglaise pour un public de faible niveau de qualification dans le domaine de l'aéroportuaire, pour les quatre métiers suivants : agent de piste, agent de restauration rapide, conducteur de car et agent de sécurité.

ELSY rassemble, autour de la Région Ile-de-France, promoteur de ce projet, onze partenaires français et européens, parmi lesquels quatre issus de quatre autres collectivités européennes de niveau régional (Generalitat de Catalunya, Région du Piémont, Land de Berlin et le North Tyneside Council).

Les partenaires sont tous impliqués dans le domaine de la formation professionnelle au plan territorial. En effet, le développement des activités aéroportuaires, tant en Ile-de-France que dans les régions partenaires, fait apparaître un fort potentiel d'emplois pour des personnels peu qualifiés.

Mais, et c'est un paradoxe, les populations avoisinantes ne peuvent pas toujours accéder à ces emplois. Les difficultés de recrutement dues à la méconnaissance de la langue anglaise de la part des employés potentiels sont souvent signalées par les employeurs.

Porté par la Région Ile-de-France, le budget total d'ELSY est de 706 424 euros dont 437 431 euros de subvention de la Commission européenne et 268 993 euros de fonds propres. En effet, ce projet a été sélectionné en septembre 2002 par la Commission européenne, au titre du programme communautaire LEONARDO.

La Région Ile-de-France assure la conduite générale du projet sur le plan institutionnel, le suivi d'ensemble des actions au plan transnational et régional, notamment la participation et l'organisation des comités de pilotages régionaux et européens, l'organisation des séminaires, la coordination du partenariat et le pilotage régional et transnational.

Elle est assistée par le CAPARIF qui, dès l'origine, a participé à son montage et intervient de façon opérationnelle dans la coordination technique et didactique.

## **II- LES ACTIONS MENEES EN ILE-DE-FRANCE PAR LES BRANCHES PROFESSIONNELLES :** **L'EXEMPLE DES METIERS DE L'HOTELLERIE**

Les métiers de l'hôtellerie présentent la particularité de démontrer à des jeunes pouvant être en échec scolaire ou de milieux sociaux modestes voire défavorisés, qu'ils sont capables d'accéder à un meilleur statut social par les séjours à l'étranger et l'acquisition des langues étrangères dans le cadre d'un travail valorisant.

Le secteur hôtelier a besoin d'ouvriers et de collaborateurs (serveurs, chefs de rang, maîtres d'hôtel...) formés dans les écoles professionnelles françaises et internationales.

Cependant, il est constaté que l'enseignement professionnel manque de contacts et d'expérience de terrain, et n'est pas suffisamment orienté vers l'international. Les écoles françaises se considèrent trop souvent comme détentrices de la tradition et de la suprématie française en matière hôtelière, alors qu'elles sont aujourd'hui concurrencées, même en termes de prestige, par les écoles suisses, espagnoles ou américaines... Les étudiants sont particulièrement intéressés par les écoles où la formation est imprégnée d'international.

Au cours de la formation, les stages doivent être favorisés tant en France qu'à l'étranger, sinon cela risque de rendre obsolète l'enseignement professionnel français par rapport aux écoles étrangères, pour lesquelles la mobilité est de règle.

L'enseignement théorique doit intégrer l'ouverture aux autres cultures et pratiques et préparer les jeunes à une plus grande mobilité. Il faut souligner qu'une des difficultés du développement de l'ouverture à l'international se situe dans la définition, qui apparaît trop rigide, de programmes demeurés très traditionnels.

On se heurte parfois à des refus de jeunes sceptiques sur leurs réelles capacités à s'ouvrir à des activités internationales. Pourtant, 90% des postes proposés dans l'hôtellerie nécessitent une bonne pratique de l'anglais, voire d'une autre langue.

Mais, ce qui apparaît plus essentiel encore dans les métiers de la réception est l'aptitude à comprendre une autre culture. Cependant, une évolution se fait sentir parmi les jeunes Français, grâce au développement des échanges internationaux et des parrainages (Espagne, Irlande...). Les candidatures sont de plus en plus nombreuses.

Les professionnels souhaitent pouvoir intervenir davantage dans ce cursus de formation. L'Etat, la Région, les chambres consulaires et les proviseurs doivent contribuer à accueillir de plus en plus de jeunes étrangers et à envoyer de plus en plus de jeunes Français à l'étranger. Il faut aussi valoriser les écoles de province et les faire fonctionner en réseau, la première ouverture d'esprit étant de découvrir une autre région.

L'Hôtel Hilton fait appel aux dispositifs financés par la Région Ile-de-France, (programme LEONARDO, aides régionale à la mobilité internationale dans le cadre de l'apprentissage). Le recrutement est très largement internationalisé.

Une des principales difficultés demeure le logement des étudiants et des jeunes salariés à Paris, même si aucun contact particulier ne semble exister avec les résidences telles que le FIAP, le CISP ou la CIUP. Une autre difficulté réside dans les formalités administratives nécessaires pour l'obtention des titres de séjour, la direction du Hilton devant parfois résoudre des difficultés très sérieuses. De telles limites nuisent à la crédibilité et à l'attractivité de l'Ile-de-France.

En ce qui concerne les diplômes, les CAP et BEP, par ailleurs injustement dévalorisés, ne doivent plus être considérés comme un aboutissement. Le dispositif de sélection des jeunes pour les formations hôtelières devrait être revu et ne plus aborder cette orientation par défaut, quand rien d'autre n'est proposé. Une des conditions est de rapprocher davantage les écoles et les professionnels pour participer plus tôt au repérage des jeunes intéressés.

Une politique d'information et de prévention (relative à la santé au travail) devrait également être développée, ainsi qu'un meilleur suivi médical des jeunes en formation.

### **III- LES INITIATIVES PRISES PAR D'AUTRES REGIONS FRANÇAISES**

#### **A- Région Nord Pas-de-Calais**

Les bourses AFDET sont des bourses individuelles de stage de 460 euros destinées à des élèves de sections de techniciens supérieurs des établissements publics et privés sous contrat d'association.

Ce dispositif d'incitation à la mobilité a vocation à les encourager à approfondir leurs connaissances, à s'initier aux caractéristiques du marché du travail européen, à favoriser la pratique des langues étrangères et à renforcer la reconnaissance du Brevet de Technicien Supérieur en Europe.

#### **B- Région Provence Alpes Côte d'Azur**

##### **1) Programme FAJE – Formation et Accompagnement des Jeunes Diplômés en Europe**

Ce programme régional est ouvert à des jeunes demandeurs d'emploi, titulaires d'un Bac+3 et leur permet de valoriser leur diplôme par une formation spécifique, un accompagnement et une expérience professionnelle significative à l'étranger de six mois au moins dans une entreprise européenne.

Dix des vingt jeunes sélectionnés pour chaque session partent effectivement en stage en Europe et, s'ils ne sont pas allocataires Assedic, perçoivent mensuellement 305 euros pendant la durée de huit semaines de formation et d'accompagnement, puis 610 euros durant la période de stage à l'étranger. De plus, ils bénéficient d'une aide au voyage allant de 76 à 305 euros.

Alors qu'en 2003-2004 une partie du budget consacré à ce dispositif est financée par le FSE, il est prévu en 2004-2005 d'étendre ce dispositif aux jeunes demandeurs d'emploi moins diplômés (jusqu'à Bac + 3), par le biais d'une période de formation accompagnement allongée à douze semaines et d'un stage au sein d'une entreprise publique ou privée européenne ramené à quatre mois.

## 2) Dispositif régional des Volontaires pour la coopération

Réalisé en partenariat avec l'AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès), ce dispositif régional est destiné aux jeunes de 18 à 30 ans souhaitant effectuer des missions de vingt-quatre mois au sein d'organismes situés dans les zones géographiques avec lesquelles la Région PACA entretient des relations de coopération (notamment les rives sud et est du bassin méditerranéen).

## **IV- LES INTERVENTIONS DE L'ESPACE EMPLOI INTERNATIONAL**

L'Espace Emploi International (EEI) regroupe les services de l'ANPE et de l'O.M.I (Office des Migrations Internationales) dans les domaines de l'emploi et des mobilités internationales. Il est tenu par deux juristes spécialistes de l'expatriation.

Ce service existe depuis 2001 et comprend :

- ➔ un service documentation ;
- ➔ un service au programme ORES gérant les relations emploi sur le territoire européen ;
- ➔ un pôle « Stages » relativement lié aux programmes communautaires, traitant des stages professionnels ainsi que des actions ponctuelles sur des stages à l'étranger avec des financements spécifiques.

L'espace emploi international (E.E.I) de Paris est tête de réseau pour la création dans d'autres régions françaises auprès des Directions régionales de l'ANPE. Des animations régulières, rencontres, séminaires, formations, sont proposés par les EEI. de Nice et de Bordeaux.

### **A- Favoriser la mobilité des jeunes demandeurs d'emplois**

Entre 1995 et 1999, l'Ile-de-France a envoyé 506 jeunes demandeurs d'emploi dans les pays limitrophes, sur 615 bourses demandées. Entre 2000 et 2003, LEONARDO Ile-de-France a envoyé 402 candidats, 60 à 70% de ces derniers sont réinsérés de façon durable., l'ANPE a été agence nationale pour le programme européen LEONARDO de 1995 à 2000.

Les pays bénéficiaires sont essentiellement les pays anglo-saxons : Irlande, Grande-Bretagne (pour 70%). La communication et du marketing commercial, ainsi que ceux de la finance (Bac +2 ou 3 et les DESS sont les métiers concernés ) et la population concernée est composée à 90% de filles.

L'Espace Emploi International (E.E.I) a pour objectif la recherche des emplois à l'étranger. L'ANPE remplit les rôles de tutorat et de logistique. Dans le cadre de la préparation d'un séjour, le tuteur du pays d'accueil est invité par l'E.E.I pour une journée de sélection, dans le but de réaliser une meilleure adéquation de l'offre et de la demande.

Les seuls critères de sélection sont d'être francilien et demandeur d'emploi. La pertinence du projet, la connaissance de la langue et enfin, l'appréciation de l'opportunité pour le candidat orientent la sélection. Le programme LEONARDO, destiné en priorité à des publics moins qualifiés, n'exige pas la maîtrise de la langue.

Le réseau EURES, créé en 1994 par la Direction générale de l'emploi et de la formation de la Commission européenne, est présent dans tous les pays de l'espace économique européen. Sa mission est d'informer sur la mobilité, de conseiller et de placer grâce à l'outil Internet. Sur EURES, on répertorie 15 000 offres d'emplois dont 9 600 en Grande-Bretagne, 1 600 en Irlande, la France n'arrivant qu'en 6ème position. Les conseillers EURES sont présents dans chaque E.E.I.

### **B- Développer les stages professionnels**

La France a signé des accords bilatéraux permettant à de jeunes professionnels de 18 à 35 ans d'exercer, pour une période limitée (trois à douze mois, avec prorogation possible jusqu'à dix-huit mois), leur profession dans un autre pays et d'acquérir ainsi une expérience internationale valorisante et enrichissante sur les plans professionnel et linguistique.

Ces accords existent avec huit pays : les Etats-Unis (deux accords: OMI/AIPT et OMI/FACC), le Canada, la Hongrie, le Maroc, la Pologne, le Sénégal, la Suisse et la Nouvelle-Zélande (en ce qui concerne uniquement le domaine agricole).

Pour l'entreprise d'accueil, c'est l'assurance d'accueillir un jeune professionnel motivé et désireux d'apporter ses connaissances professionnelles sans supporter les contraintes administratives liées à la réglementation de l'emploi dans le pays d'accueil. Le jeune professionnel doit obligatoirement rejoindre son pays d'origine à l'expiration de son contrat de travail.

Dans ce dispositif, un accord est passé d'Etat à Etat dans le cadre d'un quota de mobilité de jeunes. Le jeune doit trouver un emploi d'une durée de 4 à 18 mois dans un pays ayant conclu un accord. Le stagiaire doit également trouver son logement et son entreprise. L'E.E.I se charge de la partie administrative, comme l'obtention du visa, le contrôle du contrat de travail (CDD dans le pays choisi), et d'autres démarches. Le Conseil régional considère ce dispositif comme une priorité.

Si le candidat est français, il doit prendre contact avec l'E.E.I dont il dépend. Le candidat sera tenu informé par l'E.E.I Paris, ou directement par les autorités du pays d'accueil, lorsque sa demande d'autorisation de travail sera acceptée.

Pour les candidats étrangers, l'employeur en France qui souhaite accueillir un jeune professionnel originaire de l'un des pays ayant signé l'accord doit s'adresser à l'E.E.I concerné par son lieu d'établissement.

En matière de protection sociale, la situation des jeunes professionnels français à l'étranger dépend de la réglementation du pays d'accueil signataire de l'accord. Les jeunes professionnels étrangers autorisés à exécuter en France leur contrat temporaire de travail seront affiliés par leur employeur auprès de la Sécurité Sociale française.

**- TROISIEME PARTIE -**  
**LES CARACTERISTIQUES ET LES ENJEUX DES DISPOSITIFS D'AIDE**  
**A L'ACCUEIL ET AU SEJOUR DES JEUNES ETRANGERS EN ILE-DE-FRANCE**

**CHAPITRE PREMIER :**  
**ACTIONS EN FAVEUR DES ETUDIANTS ETRANGERS**

**I- LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES FRANCILIENNES**

**A- Les aides du Conseil régional d'Ile-de-France à l'accueil des étudiants étrangers**

1) Bourses régionales d'études supérieures

L'Ile-de-France occupe une place prépondérante dans le secteur international des formations supérieures et des échanges scientifiques. En misant sur la qualité de son enseignement supérieur et l'excellence de ses centres de recherche, la Région veut faciliter l'accueil d'étudiants étrangers et améliorer son attractivité.

La Région s'efforce de contribuer à la promotion dans le monde du potentiel de formation supérieure et d'expertise scientifique franciliens, tout en sensibilisant ces étudiants à l'environnement culturel, social et économique français.

Le Conseil régional se préoccupe donc de l'accueil des étudiants étrangers. Le dispositif des bourses régionales est géré par la Direction des Affaires internationales et européennes (DAIE) et concerne prioritairement les étudiants originaires des douze collectivités territoriales étrangères avec lesquelles la Région a signé un accord de coopération décentralisée. Le critère d'attribution des bourses est l'inscription de l'étudiant dans un établissement supérieur francilien <sup>(2)</sup>.

Un effort important est parallèlement consacré à la sensibilisation des universités franciliennes au développement de la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, en particulier ceux venant des collectivités territoriales avec lesquelles l'Ile de France a signé un accord de coopération décentralisée et les quatre pays formant le groupe "BRIC".

Enfin, dans le cadre d'un partenariat spécifique avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), la Région prévoit une aide au logement. Le Conseil régional soutient par ailleurs la rénovation de logements étudiants de la Cité.

Le financement des bourses régionales d'accueil des étudiants étrangers est pris en charge conjointement par l'Etat et la Région Ile-de-France dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006 dont l'objectif dans ce domaine est la mise en place de 200 bourses.

Depuis la mise en œuvre du programme, 108 étudiants ont d'ores et déjà pu bénéficier des bourses Ile-de-France, avec une montée en puissance du dispositif (4 bourses ayant été attribuées pour l'année universitaire 2000-2001, 21 pour l'année universitaire 2001-2002, 35 pour 2002-2003 et 48 pour 2003-2004).

---

(2) voir page 126 - Annexe B : Bourses d'accueil du Conseil régional d'Ile-de-France

En 2004, c'est un financement global de 471 000 euros qui a permis d'accueillir ces 48 étudiants.

Pour l'année universitaire 2004-2005, il est prévu d'attribuer 60 bourses d'études supérieures à des étudiants étrangers provenant des zones prioritaires de coopération de la Région d'Ile-de-France (avec un financement global de 600 000 euros en 2005).

Le programme de bourses d'accueil a été renforcé en 2003 par la mise en place d'un dispositif de suivi confié à UBIFRANCE dont une partie s'effectue en Région Ile-de-France et l'autre, au retour de chaque étudiant dans son pays d'origine. Il s'agit de permettre aux étudiants ayant bénéficié d'une bourse Ile-de-France de garder un contact avec notre Région, sa vie économique, culturelle et en outre, pérenniser l'usage de la langue française ainsi que de favoriser les échanges.

Les postes diplomatiques français à l'étranger, les universités et les grandes écoles, participent à la diffusion du dispositif ainsi qu'à la sélection des candidats ce qui permet de sélectionner des candidats de haut niveau académique et disposant d'une très bonne maîtrise de la langue française.

Le montant de chaque bourse est de 10 000 euros. Cette somme comprend l'ensemble des frais inhérents à l'accomplissement des études dans de bonnes conditions (hébergement, transport local, nourriture, frais de scolarité, fournitures diverses), ainsi que les frais de gestion de la Cité Internationale Universitaire de Paris.

La CIUP se charge de gérer administrativement les bourses, d'appuyer les boursiers dans leurs démarches administratives et de les aider à poursuivre leur cursus d'études dans les meilleures conditions.

Tous les boursiers de la Région Ile-de-France sont logés à la Fondation Deutsch de la Meurthe, une des résidences de la Cité Internationale Universitaire de Paris. Cela contribue à créer des liens entre tous les étudiants issus des douze zones de coopération de la Région Ile-de-France et contribue à leur permettre une identification commune.

## 2) Autres dispositifs de soutien à l'accueil des étudiants étrangers

En 2004, la Région a apporté son soutien à l'accueil des différents groupes d'étudiants étrangers.

C'est ainsi qu'elle a soutenu le programme d'échange avec des universités et des grandes écoles asiatiques "Asie-Europe", en partenariat avec l'Institut d'Etudes politiques de Paris, pour un montant de 30 490 euros.

L'objectif de ce programme est d'offrir à des étudiants de ces universités et grandes écoles, possédant un haut potentiel académique, une possibilité de connaître la France et l'Union européenne et de leur permettre d'acquérir une expérience industrielle dans des entreprises françaises à travers des stages.

La Région a également participé, pour un montant de 30 490 euros au financement d'une filière francophone commune d'économie et de gestion destinée aux étudiants et cadres russes francophones, dans le cadre du partenariat entre l'Université d'Economie et des Finances de Saint-Petersbourg et l'Université Paris-Dauphine.

De même, la Région a soutenu, pour un montant de 19 450 euros, un programme d'études et de stages en entreprises pour étudiants et enseignants désireux de parachever leurs connaissances en gestion au sein d'un second cycle de gestion et économie de marché, dans le cadre du partenariat entre l'Université Paris-Dauphine et l'Université Lomonossov de Moscou.

Par ailleurs, la Région a facilité l'accueil à l'Ecole Polytechnique de 41 étudiants étrangers de haut niveau, issus de 15 pays différents, pour un montant de 22 867 euros et ce, avec le concours de la Fondation de l'Ecole Polytechnique.

De même, le Conseil régional a participé pour un montant de 15 245 euros à l'accueil de deux étudiants du lycée français de Jérusalem, poursuivant une année d'études dans les universités Paris I et Paris II, en partenariat avec le lycée français de Jérusalem.

Enfin, 25 jeunes cadres étrangers ont pu être accueillis en stage en Ile-de-France pour une semaine de visites techniques et de contacts professionnels dans des entreprises franciliennes avec le concours d'UBIFRANCE (Agence française pour le développement international des entreprises), le Conseil régional participant à cette opération pour un montant de 18 294 euros.

## **B- Les interventions des Conseils généraux franciliens**

### **1) Le Conseil général de l'Essonne**

GENOPOLE, créé en 1996, est devenu en 2002 un GIP regroupant une quarantaine d'entreprises. La subvention du Département porte en particulier sur les bourses pour l'accueil d'étudiants étrangers.

### **2) Le Conseil général de Seine-et-Marne**

Le Département de Seine-et-Marne a mis en place un système de bourses auxquels peuvent prétendre les étudiants présentant un projet de stage ou de cursus universitaire à l'étranger.

### **3) La Ville de Paris**

Paris a mis en place un système de bourses internationales. Elles concernent des ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne, issus ou se rendant dans des villes de pays en voie de développement, et plus précisément les villes du pacte de coopération de la Ville de Paris.

Il s'agit de bourses au logement dont, chaque année, quinze étudiants peuvent bénéficier. Elles sont attribuées à des étudiants ne bénéficiant par ailleurs d'aucune bourse à la mobilité, de niveau Bac +4 et désireux de se former dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Académie de Paris.

Priorité est donnée à des jeunes porteurs d'un projet pédagogique ou de recherche lié à la ville de Paris ou pouvant l'intéresser, dans les disciplines scientifiques, techniques, de lettres, humaines ou sociales.

## II- LES INITIATIVES PRISES PAR D'AUTRES REGIONS FRANCAISES

### A- Région Pays de la Loire

#### 1) Le volet Axest ACCUEIL du programme TOPE

Dans le cadre du programme régional "TOPE-partenaire" (Ticket Ouest pour l'Europe), le volet TOPE-Axest permet d'établir une réciprocité d'échange d'étudiants, en formation initiale entre les établissements ligériens et ceux des pays d'Europe centrale et orientale, non membres de l'Union européenne. Ce dispositif distingue deux types de bourses, les bourses d'accueil étant accordées en proportion du nombre de bourses d'envoi.

Dans ce contexte, TOPE-Axest ACCUEIL est destiné aux étudiants en formation initiale, provenant d'un pays d'Europe centrale et orientale, qui viennent pour un stage en entreprise en Pays de Loire, d'une durée comprise entre un et douze mois maximum. Il s'agit d'une bourse d'un montant de 610 euros par mois.

#### 2) Le programme "d'Est en Ouest"

Ce programme, mis en place en 1998 par le Conseil régional des Pays de la Loire avec ses partenaires hongrois, est désormais ouvert aussi aux étudiants bulgares et tchèques.

"D'Est en Ouest" permet d'accueillir en Pays de la Loire, pour une durée d'un an, de jeunes Hongrois, Bulgares et Tchèques en fin d'études supérieures (quatre à six mois pour des cours et six mois dans une entreprise ligérienne), en choisissant des PME dont l'objectif est de s'ouvrir aux PECO.

Ce programme, outre son attachement à la défense de la francophonie, a donc vocation à allier le cursus de formation et les attentes d'entreprises ligériennes par le biais de deux objectifs principaux :

- ➔ aider des étudiants d'Europe centrale à s'insérer dans l'économie de marché (finances, gestion, marketing) ;
- ➔ ouvrir des PME à l'internationalisation dans les PECO.

Actuellement, ce programme est financé par le Conseil régional et le Ministère des affaires étrangères pour les 25 étudiants accueillis (comprenant leur inscription, la sécurité sociale ainsi qu'une bourse mensuelle de 457 euros pour toute la durée du séjour).

Le projet permet d'envisager de recruter jusqu'à 15 étudiants hongrois, 5 étudiants bulgares et 5 étudiants tchèques. L'information est diffusée aux établissements d'enseignement ainsi qu'à l'Institut français de Budapest, aux Départements hongrois partenaires de la région du lac Balaton, ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur, par le biais des ambassades de France en République tchèque et en Bulgarie.

La formation théorique initiale couvre quatre ou cinq mois, selon les besoins des jeunes Hongrois. Près d'une dizaine d'établissements d'enseignement y participent et le stage en entreprise est préparé par chaque étudiant avec l'appui de son établissement. L'intérêt pour ces établissements (tel que l'Institut des Affaires européennes ou IAE) est de leur permettre une meilleure ouverture sur l'entreprise grâce à cette initiative du Conseil régional.

## **B- Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Le dispositif régional MED-Accueil, qui a été mis en place en 2001, s'adresse aux étudiants des rives Sud et Est de la Méditerranée, titulaires d'un Bac+3 minimum, en formation initiale dans un établissement situé dans l'une des régions avec lesquelles PACA a un accord de coopération et souhaitant effectuer une partie de leurs cursus dans un établissement d'enseignement supérieur régional.

La bourse d'étude ainsi offerte, qui n'est pas cumulable avec les bourses de l'Etat, est d'un montant de 3 000 euros pour un semestre ou 4.500 euros pour deux semestres.

## **III- LES DISPOSITIFS RELEVANT DES SERVICES DE L'ETAT**

### **A- le réseau des écoles françaises à l'étranger**

Il y a 30 ou 40 000 étudiants dans des formations implantées dans les écoles françaises à l'étranger. Il faut bien constater que le coût de l'accueil des étudiants locaux dans des établissements français à l'étranger représente en outre une économie financière importante. Toutes les universités françaises ont des relations fortes avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Les résultats des élèves d'Europe centrale et orientale sont souvent très brillants, mais il est la plupart du temps impossible de retenir ces étudiants brillants qui préfèrent partir vers les Etats-Unis ou le Canada.

Afin de donner aux élèves des lycées français à l'étranger une réponse rapide à leur demande d'admission dans l'enseignement supérieur, les procédures de pré-inscriptions seront accélérées.

### **B- Les sessions d'été dans les établissements d'enseignement supérieur franciliens**

Toutes les Universités sont concernées par le développement de ces actions, mais particulièrement les Universités et grandes Ecoles d'Ile-de-France.

Dans un contexte de forte concurrence, le développement de sessions l'été pour des étudiants étrangers (à l'image de celles des universités anglo-saxonnes) est une initiative d'appel destinée à renforcer l'attractivité de nos établissements. Cela représente également un intérêt économique par l'utilisation de locaux pendant les périodes habituelles de fermeture, ce qui apporte des crédits face au coût de plus en plus élevé des installations.

L'Education nationale développe ces projets depuis plusieurs années dans le cadre de l'opération « Universités européennes » qui réunit en 2004 plus de 6 000 participants sur 90 sites européens. Les étudiants concernés sont en majorité de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle ce qui constitue un avantage dans la mesure où les projets peuvent alors déboucher sur une internationalisation du cursus.

Pour que les actions soient labellisées, un cahier des charges rigoureux est soumis aux Universités et Grandes Ecoles d'accueil. Une durée minimale de cinq jours a été imposée pour un programme combinant l'enseignement académique et les activités de découverte du patrimoine de la région.

Actuellement, certaines actions courtes ne comprennent que quelques cours, alors que d'autres sont sanctionnées par un diplôme. Une charte invite donc les établissements à valider ces actions dans le cursus des étudiants à l'aide de points ou de crédits .

En 2003, le dispositif a bénéficié principalement aux grandes écoles de management ou d'ingénieurs. L'ESSEC, l'INSA, plusieurs ESC ainsi que les grandes écoles d'ingénieurs du réseau Paritech ont proposé des programmes comprenant des sessions de français, de management, de sciences ou de tourisme, calibrées sur une durée de cinq semaines. En contrepartie, les accords prévoient que des étudiants franciliens puissent aller se former à l'étranger.

Les tarifs sont très variables selon les contenus et la durée : de 650 euros pour une session de français à 2 500 euros pour un stage de cinq semaines en école de management.

Le développement des sessions d'été soulève un assez large débat. Les ressources ainsi recueillies viennent certes compléter les dotations publiques au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. Favorisant ainsi une plus large utilisation des moyens, le développement des sessions d'été contribue à celui des établissements.

Pour autant, des réserves s'expriment au niveau des Conseils d'Universités quant à l'orientation commerciale de tels projets. Actuellement, les tarifs pratiqués en Ile-de-France restent inférieurs à ceux des campus de nos voisins européens. La réflexion porte aussi sur l'accès des étudiants accueillis l'été aux services internes, en particulier aux bibliothèques, ce qui entraîne des conséquences sur l'organisation, la disponibilité du personnel... Ainsi, l'INSA, qui accueille chaque l'été 380 étudiants, fait appel à un prestataire extérieur.

Une très large gamme de propositions de stages s'adresse au public des étudiants d'été, comportant des modules très diversifiés (œnologie par exemple) à côté des programmes académiques.

La France accueille chaque année 10 000 étudiants américains et reste la quatrième destination universitaire. Certaines universités américaines ou canadiennes ont par ailleurs passé des conventions multi-annuelles avec les Etablissements d'enseignement et les sites d'hébergement franciliens.

Par exemple, l'Université de Chicago a implanté une antenne à Paris et ouvert un cursus de six semaines sur la littérature de la Renaissance, ouverte à 20 étudiants et en progression chaque année. La tendance est aussi aux bâtiments et propriétés loués par les universités américaines pour créer des « campus offshore », maintenant le style de vie américain à l'étranger.

Si de nombreuses universités étrangères se sont implantées en Province, l'attraction de Paris Ile-de-France reste forte. Dans ce contexte, s'il n'est pas encore facile d'inciter les étudiants américains à choisir la France, la première expérience est fréquemment très positive et nombreux sont ceux qui à reviennent séjourner pour des périodes plus longues.

#### **IV- DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS DANS D'AUTRES ETATS EUROPEENS**

##### **A- En Allemagne**

De nombreux programmes de soutien s'adressent spécialement aux étudiants ou diplômés étrangers. Il faut préciser néanmoins que seuls les étudiants avancés ou, selon le pays d'origine ou la discipline, seuls des diplômés peuvent se porter candidats à une de ces bourses.

Il n'est pas possible de manière générale, ni auprès du DAAD ni auprès de la plupart des autres organismes attribuant des bourses, d'obtenir une bourse pour toute la durée des études, c'est-à-dire du premier au dernier semestre.

Les bourses sont accordées en priorité en fonction des résultats du candidat, sa situation sociale n'étant qu'un critère de second plan. En Allemagne, les universités n'attribuent pas de bourses.

Le montant de presque toutes les bourses attribuées en Allemagne à des étudiants est calculé en général de façon à pourvoir aux besoins quotidiens. Si un boursier gagne un peu d'argent en prenant un emploi d'étudiant, il doit le signaler au donateur. Le montant du revenu est en général déduit de la bourse.

L'Office allemand d'échanges Universitaires (DAAD ou Deutscher Akademischer Austausch Dienst) est un organisme géré en commun par les établissements d'enseignement supérieur et chargé de promouvoir les échanges universitaires internationaux.

Pour les étrangers, les bourses sont attribuées aux jeunes diplômés de toutes disciplines. Le DAAD a mis en place une banque de données actualisée sur le financement de séjours d'études ou de recherche en Allemagne qui permet aux étrangers de s'informer.

Il faut préciser néanmoins que seuls les étudiants avancés ou, selon le pays d'origine ou la discipline, seuls des diplômés peuvent se porter candidats à une de ces bourses.

Berlin n'a pas de difficultés à attirer des étudiants étrangers. Le taux des étudiants étrangers qui viennent est déjà plus élevé de ce qu'on souhaiterait, alors qu'il s'agit d'attirer les meilleurs étudiants et les plus motivés.

Le Studentenwerk Berlin (équivalent au C.R.O.U.S.) offre tout un paquet de services pour les étudiants étrangers contenant de l'aide à trouver du logement et la sécurité sociale.

## **B- En Espagne**

Un programme a été mis en place avec la coopération de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI).

Il s'agit d'un cours de formation internationale pour des enseignants du primaire ou secondaire venant de pays recevant une aide extérieure ou de pays européens en développement économique.

## **C- Au Royaume-Uni**

### 1) Programme de soutien aux " Assistants de langues étrangère" (appelé FLAs)

Ce programme s'adresse aux diplômés étrangers récents de l'enseignement supérieur, spécialisés en anglais et futurs enseignants, choisissant de passer un an au Royaume-Uni dans le cadre de leurs études universitaires ou de leur développement professionnel.

L'objectif de ce programme est de leur permettre de faire connaître leur pays d'origine et sa culture, grâce à douze heures hebdomadaire d'assistantat, avec un enseignant titulaire, dans l'enseignement oral de leur langue d'origine (français, allemand, espagnol, italien ou russe).

Un salaire leur est payé par la collectivité locale ou l'organisme employeur.

## 2) Echanges et visites d'études avec les pays du Commonwealth

Ouvert à tout enseignant des collèges et lycées d'un pays émergent du Commonwealth, effectuant une visite de développement professionnel à tout autre pays du Commonwealth.

L'échange porte sur le poste d'enseignant ainsi que son habitation, pour une durée de une à deux semaines maximum, pendant les vacances scolaires.

Les enseignants doivent bénéficier de l'approbation de leur établissement et s'engager à diffuser le résultat de leur étude au sein et à l'extérieur de leur établissement.

Des bourses de voyage d'étude, de 500 Livres Sterling maximum, peuvent être accordées par la Ligue pour l'Echange des enseignants du Commonwealth – LECT.

## **CHAPITRE DEUX :** **ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES CHERCHEURS ETRANGERS**

### **I- LES INTERVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

Depuis 1997, la Région poursuit une politique visant à attirer en Ile-de-France des chercheurs étrangers de niveau post-doctorants.

En octobre 2002, la CIUP a créé, conjointement avec la "Fondation nationale Alfred Kastler" (FNAK), un Bureau d'Accueil des Chercheurs Etrangers (BACE). Dans le cadre de la mise en œuvre du 6ème PCRD (Programme Cadre de Recherche et de développement), le BACE a intégré le "Réseau des centres de mobilité" (Mobility Centers Network), dont la mise en place a été encouragée par la Commission européenne.

Dans ce contexte, la Région a signé le 5 août 2003 une convention-cadre avec la CIUP qui vise à formaliser les axes de développement prioritaires de la Cité Internationale et de la Région Ile-de-France, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de l'accueil et du suivi des chercheurs étrangers reçus en Ile-de-France.

En plus de cette convention-cadre, une subvention de 300 000 euros a été attribuée en 2003 à la CIUP et affectée à la création du BACE (285 000 euros pour son fonctionnement et 15 000 euros pour lui permettre d'acquérir le matériel informatique nécessaire à la mise en place des divers instruments et outils de gestion).

Compte tenu de l'importance stratégique pour l'Ile-de-France et des enjeux dans les différents domaines de recherche, le soutien apporté au BACE, service fonctionnel de la CIUP été renforcé en 2004, la participation financière de la Région étant portée à 157 594 euros en fonctionnement et à 40 000 euros en investissement, afin de soutenir le développement des actions du BACE .

#### **A- Le soutien régional à l'amélioration des capacités d'hébergement**

Cette nouvelle politique a été d'abord décidée afin d'accroître les capacités d'hébergement qui leur sont offertes. A ce titre, et grâce au soutien financier de la Région, la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) dispose maintenant de 262 logements totalement réhabilités réservés aux chercheurs, étrangers en priorité, et à leur famille. Cette action doit être poursuivie.

Dans le cadre de cette rénovation d'ensemble, les logements destinés aux chercheurs post-doctorants devraient atteindre 15% de la capacité totale de la Cité (actuellement de l'ordre de 6 000 lits).

##### **1) Les conventions avec les établissements d'enseignement supérieur**

Au cours de l'année académique 2003-2004, le BACE a signé plusieurs conventions avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Ile-de-France. Les établissements concernés se portent réservataires (à titre gratuit) de logements pour chercheurs selon leurs besoins. Le BACE répond à leur demande dans les délais les plus brefs.

C'est ainsi que fin décembre 2003, 113 logements réhabilités pour les chercheurs faisaient l'objet d'une telle convention de réservation avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur (l'Université Paris VI – Pierre et Marie Curie, l'Ecole pratique des Hautes Etudes, la Délégation CNRS Paris-Sud, la Délégation INSERM de Paris V, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie, l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm et le CEA.

Ainsi, sur 201 logements rénovés à destination des chercheurs étrangers au sein du Collège Franco-britannique, de la Maison du Cambodge et de la Maison des Provinces de France, 113 font l'objet d'une convention de réservation.

Les 115 chercheurs logés proviennent de 38 nationalités différentes. Les chercheurs de l'Union européenne représentent 46% des chercheurs logés à la CIUP. Ces chercheurs ont été accueillis par dix Maisons ou Fondations de la CIUP, parmi lesquelles quatre ont fait l'objet d'une subvention du Conseil régional d'Ile-de-France pour leur rénovation, pour un total de 79 logements rénovés avec l'aide de la Région <sup>(3)</sup>.

Maisons ou Fondations	Nombre	Subvention de rénovation
Fondation Deutsch de la Meurthe	7	Oui
Collège Franco-britannique	19	Oui
Maison du Cambodge	22	Oui
Maison des Provinces de France	31	Oui

Un nombre important de chercheurs se contente d'une chambre (37 sur 115), ceci principalement en raison de la modicité du montant de certaines bourses post-doctorales.

## 2) Les conventions destinées à répondre à des besoins spécifiques d'hébergement

Au-delà des logements rénovés mis à la disposition des chercheurs étrangers à la Cité internationale, le BACE a cherché d'autres partenariats en vue de diversifier son offre et de l'élargir aux demandes de logements en très court séjour ou en logement familial, deux types de demandes pour lesquels il y a peu d'unités adaptées sur le site même de la CIUP.

Au même titre qu'un chercheur en moyen ou long séjour, le chercheur ainsi logé bénéficie des services du BACE et de la Délégation Ile-de-France de la FNAK.

### a) La convention "Gentilly"

Une convention a été signée le 15 janvier 2003 entre la CIUP et l'OPHLM d'Arcueil Gentilly dans la Résidence du Chaperon Vert, située à proximité de la Cité internationale sur la commune de Gentilly.

A terme, quinze logements seront réservés à la CIUP. Depuis septembre 2003, un studio, un appartement T2 et un appartement T3 ont été mis à la disposition de la CIUP, refaits à neuf, meublés et équipés.

### b) La convention "Elysées West Hôtel"

Cette convention a été signée le 15 novembre 2003, entre la Cité internationale et le réseau Elysées West Hôtels (140 hôtels en France, essentiellement dans Paris et le reste de l'Ile-de-France).

Elle permet de proposer aux chercheurs en très court séjour (de deux jours à trois semaines), si aucune solution pour eux n'a pu être trouvée à la Cité internationale, un logement en hôtel à des tarifs négociés.

---

(3) voir page 127 - Annexe C : Répartition par nationalité des chercheurs logés à la C.I.U.P.

## **B- L'aide au développement du Bureau d'Accueil des Chercheurs Etrangers (BACE)**

Depuis septembre 2003, le BACE joue désormais pleinement son rôle, le dernier trimestre 2003 ayant été sa première période de pleine activité. Le BACE remplit sa vocation de structure ouverte. L'accueil s'y fait sous deux formes, l'accueil physique, mais aussi l'accueil électronique.

### 1) Les modalités de l'accueil par le BACE

Trois personnes travaillent au sein du BACE, qui est devenu une plate-forme d'accueil et de services sans équivalent aussi complet en France. Il a vocation à devenir une référence en la matière. L'assistance administrative représente le principal service sollicité par les chercheurs auprès du BACE. Les demandes se sont élevées à 178 en 2002 et 530 en 2003.

La création du BACE a permis, dès la première année d'activité, d'enregistrer un fort taux de croissance des adhésions dans la base de données de la Fondation Kastler dont se sert le BACE pour recenser et suivre les chercheurs sur la région francilienne.

Un suivi a été définitivement mis en place en janvier 2004, après une phase expérimentale de quelques semaines. Il permet désormais de gérer la circulation des informations entre les chercheurs, les partenaires signataires d'une convention de réservation, le BACE et les maisons qui participent au programme d'accueil des chercheurs.

Depuis sa mise en service effective, le BACE a enregistré 221 demandes de logements à la CIUP de la part des chercheurs étrangers, parmi lesquelles 115 ont été logés à ou par la CIUP, 35 étaient en attente d'une réponse et 71 demandes ayant été abandonnées, soit par le chercheur, soit par la CIUP, faute de pouvoir trouver une solution qui convienne à la demande du chercheur.

Ces quelques chiffres reflètent cependant assez mal l'activité réelle déployée autour de l'accueil d'un chercheur. En effet, il n'y a pas de traitement type car chaque chercheur est un cas particulier. De nombreux paramètres entrent en ligne de compte liés soit à sa situation personnelle (nationalité, situation familiale, durée de son séjour, lieu de résidence), soit aux caractéristiques de son séjour scientifique (statut salarié, boursier ou fonds propres), sans parler du degré d'implication de son laboratoire d'accueil dans le bon déroulement de son séjour...

A ces particularités propres aux chercheurs, il faut ajouter les difficultés intrinsèques à l'Ile-de-France, notamment liées à l'importance de son territoire ou à la dispersion et la multiplication des interlocuteurs administratifs et scientifiques.

Au cours de l'année 2005, le BACE va étendre ses moyens et son rayon d'action territorial en implantant deux antennes près des lieux où les chercheurs vivent et travaillent :

- à Saint-Aubin (91), dans le cadre du Pôle Universitaire européen de Paris Pôle Sud ;
- à Marne la Vallée (77), sur le site du Polytechnicum

Le développement, dans d'autres départements, de telles plates formes, facilitant le regroupement des demandes de visas, pourrait être également envisagé.

### 2) Les activités offertes pendant le séjour

Le BACE et la Délégation Ile-de-France de la Fondation Kastler ont complété leur dispositif d'accueil en l'étoffant d'une palette d'activités offertes pendant le séjour du chercheur en Ile-de-France.

Pour toutes les activités mises en place, chaque chercheur reçoit par courrier une information et une invitation personnelle trilingue, pour lui, et sa famille le cas échéant.

a) Les cours d'apprentissage du français

Elaborés en collaboration avec l'Espace-Langues de la CIUP, ces cours destinés aux seuls chercheurs résidant en Ile-de-France ainsi qu'à leur conjoint, leur sont proposés gratuitement et sont financés sur le budget du BACE.

La première session de cours (octobre 2003 à janvier 2004) a bénéficié à 31 chercheurs venus de tous les horizons.

b) Le programme culturel

Dès les premiers jours d'existence du BACE en octobre 2002, un programme culturel à destination des chercheurs avait été mis en place.

Le principe de ce programme, qui se veut culturel et non simplement « touristique », est de faire découvrir aux chercheurs étrangers des lieux emblématiques de l'histoire ou de la culture française, à travers des musées ou des quartiers de Paris par un conférencier professionnel. La rémunération du guide est assurée par le BACE.

c) Les soirées entre chercheurs

Afin de faire se rencontrer les chercheurs, des soirées sont aussi régulièrement organisées à leur intention. L'expérience des repas à la découverte des spécialités des terroirs français n'ayant pas eu le succès espéré, l'accent a été mis sur des soirées autour d'un grand buffet, une formule plus souple où les chercheurs peuvent davantage se mélanger et faire connaissance.

En novembre 2002 le Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des universités, avait convié les chercheurs à une réception officielle à la Sorbonne à laquelle 80 chercheurs s'étaient rendus. Ce type d'invitation est apprécié des chercheurs étrangers qui se sentent alors vraiment "reçus" officiellement par notre pays.

d) Le bulletin de liaison "Les Echos du BACE"

Trimestriel et trilingue (français, anglais, espagnol), ce bulletin diffusé sous format informatique. Il est diffusé à plus de 500 chercheurs en Ile-de-France.

**C- Le dispositif des chaires internationales de recherche "Blaise Pascal"**

Des chaires internationales de recherche de très haut niveau (niveau prix Nobel, médailles Fields) ont été créées pour des chercheurs étrangers de toutes disciplines et de réputation mondiale apportant ainsi, à la Région d'Ile-de-France, un souffle scientifique nouveau.

L'intérêt de ces chaires "Blaise Pascal" est de faire venir des scientifiques sur un programme de recherche qui permet d'y associer de jeunes chercheurs, ce qui laisse une trace durable dans la recherche francilienne, comme le montrent les chaires déjà terminées.

Chaque bénéficiaire d'une chaire internationale est accueilli dans un laboratoire francilien si possible ou associé à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche du Bassin parisien hors d'Ile-de-France.

Il y développe en douze mois, susceptibles d'être répartis sur une période de deux ans, un projet scientifique avec un environnement, des équipements et des moyens de fonctionnement pour un total de 198 183 euros et y expose, dans un cycle de dix conférences, les développements les plus nouveaux de sa discipline. En fin de séjour, le chercheur anime un séminaire dont les actes peuvent être publiés dans une revue scientifique française.

Suite au quatrième et dernier appel d'offre lié au CPER pour 1994-1999, la promotion 1999 comportait quatre chercheurs. Les promotions 2000, 2001, 2002 résultant du premier appel d'offre lié au nouveau CPER pour 2000-2006, comportaient cinq chercheurs. La promotion 2003 comportait quatre chercheurs.

Le dispositif des chaires internationales Blaise Pascal de très haut niveau se prolonge sur la durée et il a été attribué à la Fondation de l'Ecole Normale Supérieure, à qui est confiée la gestion du dispositif. Le soutien régional de 990 918 euros doit permettre la création de 10 chaires sur la période 2004-2005. L'ensemble du dispositif, comprend les frais de publicité et de promotion de l'opération.

Deux éléments nouveaux auront été ajoutés en 2004 :

- chaque bénéficiaire de chaire sera tenu de donner une conférence dans les locaux de la Région Ile-de-France ;
- en outre, la parité homme/femme figure au premier rang des préoccupations régionales. A ce titre, des efforts seront déployés pour accroître la part des femmes dans le dispositif des chaires Blaise Pascal en tendant vers une proportion d'au moins 40% parmi les lauréats.

## **II - LES INTERVENTIONS DES CONSEILS GENERAUX FRANCILIENS**

### **A- Le Conseil général des Hauts-de-Seine**

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ile Seguin, verra le jour un pôle scientifique de 80 000 m<sup>2</sup> qui se présentera comme Centre d'Echanges. Les bâtiments des cités scientifiques et internationales seront consacrés à la recherche, à l'accueil d'étudiants et de chercheurs français et étrangers.

### **B- Le Conseil général de Seine-Saint-Denis**

L'Institut de Recherche et de Développement de Bondy a pour mission essentielle de contribuer au renforcement des capacités de recherche et à une meilleure insertion internationale des équipes scientifiques des pays du sud.

Dans le cadre du partenariat avec ces pays, l'IRD de Bondy accueille chaque année une soixantaine de chercheurs étrangers pour des séjours de quelques semaines à quelques mois. Le département finance principalement le projet de rénovation du pavillon d'hébergement.

### **III - LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR D'AUTRES REGIONS FRANÇAISES OU DANS D'AUTRES ETATS EUROPEENS**

#### **A- La Région Nord Pas-de-Calais**

Le partenariat établi entre la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels et la Région Nord-Pas de Calais vise la mise en place d'un programme annuel d'échanges de chercheurs entre les Etats-Unis et le Nord-Pas de Calais, en s'inscrivant dans un des programmes les plus prestigieux aux USA, le programme FULBRIGHT.

Ce programme s'inscrit dans des thématiques spécifiques, en particulier les secteurs de la biologie, de la santé et de ses interfaces avec la physique, de la chimie, des mathématiques et de l'informatique, des technologies avancées pour l'information et la communication, des sciences de l'Homme et de la société.

Ce programme comprend deux volets : l'accueil de chercheurs américains au sein des laboratoires régionaux, et la formation de post doctorants au sein de laboratoires américains.

En ce qui concerne l'accueil de chercheurs américains en Nord- Pas de Calais, le programme américain identifie un échange annuel de quatre chercheurs confirmés pour des séjours d'une durée comprise entre 6 et 12 mois correspondant à un montant maximal de 38 950 euros par chercheur, couvrant la rémunération, les frais annexes (hors frais de logement et d'hébergement), les frais de déplacement pour un aller retour.

#### **B- La Région Pays de la Loire**

S'est mise en place depuis 1988, une procédure de postes d'accueil permettant aux laboratoires régionaux d'accueillir des chercheurs étrangers confirmés, niveau professeur ou directeur de recherche, reconnus dans leurs disciplines et ayant exercé des fonctions d'encadrement de la recherche depuis au moins cinq ans dans leur laboratoire d'origine avec, comme objectif, les thèmes prioritaires du Plan régional (biologie-santé, technologies avancées et communications, technologies avancées et transports, l'Homme dans la société, environnement, agro-alimentaire).

Le renforcement des thématiques d'accueil, voire l'émergence de nouvelles thématiques, intéresse particulièrement les chercheurs étrangers.

Dans ce contexte, le Conseil régional, finance et les salaires et charges du chercheur pour un minimum de six mois, et un maximum de onze mois, plafonnés à 86 900 euros, à l'exclusion de toute autre dépense en fonction de la rémunération et de la situation du chercheur dans son établissement d'origine.

#### **C- La Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Le programme d'aide à l'accueil de post-doctorants est destiné aux jeunes chercheurs étrangers titulaires d'une thèse, et venant effectuer un programme de recherche associant un laboratoire de la région et un laboratoire étranger.

#### **D- En Allemagne**

##### 1) Les bourses offertes par les fondations politiques

En Allemagne, les partis démocratiques ont reconnu que les jeunes chercheurs d'aujourd'hui seront les décideurs de demain.

L'aide financière fournie aux étudiants et doctorants étrangers est donc tout à fait dans l'intérêt de la politique allemande : celui qui a fait ses études en Allemagne connaît en effet le marché et la culture allemande et, une fois ses études terminées, il cherchera à nouer des contacts avec des entreprises allemandes.

Les fondations soutiennent les étudiants particulièrement doués. On attend des candidats et candidates un grand engagement social, sans oublier le désir de faire profiter plus tard leur pays d'origine des connaissances acquises en Allemagne.

Ces bourses concernent les étudiants étrangers qui peuvent justifier de résultats supérieurs à la moyenne dans la matière choisie et d'une volonté d'occuper des responsabilités sociales. Elles sont accordées à la condition que les boursiers étrangers s'engagent à retourner dans leur pays, après avoir passé l'examen final, pour y mettre en œuvre ses connaissances acquises.

L'objectif des fondations politiques est de contribuer à la formation professionnelle et continue des jeunes chercheurs souhaitant obtenir en Allemagne un diplôme universitaire de fin d'études, afin d'approfondir leurs connaissances ou de passer un doctorat, à l'exclusion des études de médecine.

Ces bourses s'adressent à un public d'étudiants étrangers assumant dans leur pays d'origine des responsabilités nationales et sociales, surtout dans les domaines scientifique, économique, politique, administratif, dans les médias et la culture ou au sein d'organisations internationales

Le soutien matériel fourni par les fondations est la plupart du temps associé à un soutien moral : à l'université, des enseignants s'occupent spécialement de ces étudiants et ceux-ci ont la possibilité de participer à des manifestations organisées par les centres de formation des fondations.

## 2) Les bourses des fondations scientifiques

A titre d'exemple, chaque année, la Fondation Alexander von Humboldt attribue jusqu'à 500 bourses de recherche à des chercheurs étrangers de toutes origines, titulaires d'un doctorat (de toute spécialité) et aspirant à un séjour de recherche de longue durée en Allemagne.

De même, 100 prix de recherche sont décernés chaque année à d'éminents chercheurs étrangers et 100 bourses de recherche sont offertes à des chercheurs allemands partant à l'étranger.

## **CHAPITRE TROIS :** **ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES TOURISTES ETRANGERS**

### **I- ENQUETE SUR LES CAPACITES D'ACCUEIL DES JEUNES TOURISTES EN IDF**

Le schéma régional du tourisme et des loisirs (SRTL) en Ile-de-France s'étend sur la période 2000- 2010. Les études ont démontré la part prépondérante du tourisme des jeunes par rapport à l'ensemble des activités touristiques d'Ile-de-France. Le tourisme des jeunes a été retenu comme projet pilote du SRTL et un comité de pilotage a été mis en place par le Comité Régional de Tourisme francilien (CRT Ile-de-France).

D'autre part, le contrat de Plan Etat-Région pour 2000-2006 a pris en compte la question du tourisme et évoque « *la concrétisation du droit aux vacances pour tous* ». Il préconise la création de structures d'accueil et d'hébergement pour les jeunes, ainsi que la diversification des structures existantes pour favoriser la diversification des publics.

L'Union Nationale des Associations de Tourisme d'Ile-de-France (UNAT) a été chargée d'une étude par le Préfet de région et le CRT, sur la spécificité de l'accueil des jeunes touristes en Ile-de-France. Cette étude, publiée en septembre 2001, explicite que la capacité d'accueil pour les jeunes en Ile-de-France varie, selon les mois, de 6 700 à 10 903 lits, avec une capacité permanente de 6 699 lits.

Cela reste très inférieur à ce qui est généralement affirmé et plus encore à ce qui serait nécessaire. Cependant, certaines capacités d'accueil ont pu être inconnues de l'étude malgré la validation de l'enquête par les professionnels, et il reste difficile d'estimer les capacités occasionnelles, des grandes écoles ou de la cité internationale universitaire.

#### **A- Les principales préconisations de cette étude**

Il est souhaité que l'ORTIF (Observatoire régional de Tourisme d'Ile-de-France) soit en mesure de mettre en place une observation spécifique pour le segment de clientèle tourisme des jeunes. Un panel d'établissements de différents types, dont des hôteliers volontaires, permettrait d'affiner l'observation sur l'évolution des demandes et des différents types de séjours.

La labélisation proposée pour les établissements occasionnels permettrait d'affiner les statistiques sur les besoins. Deux niveaux d'analyse pourraient être proposés, une analyse de la fréquentation et une analyse complète des éléments économiques (chiffre d'affaires, données sociales...).

De plus, il apparaît nécessaire de renforcer l'information touristique francilienne. Le CRT et l'Espace de Tourisme francilien sont prêts à mettre à la disposition des Centres d'Accueil franciliens un fonds documentaire de base. Des journées de formation et d'information sur les nouveaux produits touristiques seront organisées pour les personnels d'accueil et de réception : elles seront programmées en tenant compte des contraintes des entreprises concernées, souvent de petite taille.

De même, le site Internet du Comité Régional de Tourisme doit évoluer et intégrer la proposition faite aux jeunes touristes. Une des préoccupations est de répondre aux sollicitations des jeunes individuels venant de destinations lointaines.

Enfin, les professionnels du secteur souhaitent développer des partenariats avec les structures de formation aux métiers de l'accueil, afin d'apporter un complément de compétence au personnel en place et de permettre le recrutement de jeunes en alternance (contrats de professionnalisation).

## **B- Les propositions spécifiques aux différents modes d'accueil**

### 1) Les propositions concernant les structures permanentes

Il s'agit des auberges de jeunesse, des centres du réseau UCRIF Etapes Jeunes, des CISP (Centres Internationaux de séjour de Paris), des MIJE (Maisons internationales de la Jeunesse et des Etudiants) et des Centres du réseau CHEAP (Centres d'hébergement économique à Paris).

Le tout représente 30 centres (pour 4 807 lits à l'année, dont 10% accessibles aux handicapés), soit un total de 434 000 hôtes pour 1 137 000 nuitées et 67% de taux d'occupation.

Une charte de qualité permettrait de définir un cahier des charges spécifique pour l'accueil des jeunes : accueil, prestations, animation, sécurité, rapport qualité/prix, encadrement, sécurité...

Elle serait évaluée par un organisme indépendant et proposée à tous les établissements permanents du secteur associatif et marchand qui souhaiteraient se positionner sur ce segment, constituant ainsi une base solide pour améliorer la communication et la promotion avec le Centre Régional de Tourisme et les Offices de Tourisme.

Les équipements permanents représentent selon la saison entre 50 et 70% de l'accueil disponible, et contrairement aux idées reçues, le niveau de professionnalisation est élevé avec des normes de confort en constante évolution. (50% des chambres sont individuelles ou doubles).

L'effort doit porter sur l'amélioration du confort en fonction de l'évolution de la demande. Les sanitaires en chambre sont souhaités, mais aussi les espaces de vie, d'échanges et de rencontres (bar, espaces d'animation, centres de ressources documentaires et nouvelles technologies comme les cyberespaces...).

Un audit chiffrant les besoins des Etablissements sur cinq ans et une aide des collectivités pour soutenir les travaux de réhabilitation est nécessaire. Il s'agit d'être en mesure de répondre à une demande accrue en particulier dans le cadre de la formation et de la mobilité professionnelle : stages, travail en alternance dans le cadre européen ou international...

A partir d'un séjour dont la motivation n'est pas a priori touristique, les jeunes concernés utilisent leur temps libre pour découvrir la région Ile-de-France, avec plus de temps qu'ils n'en ont lors d'un rapide voyage touristique.

Des demandes restent insatisfaites pour accueillir des semestres universitaires d'Asie ou d'Amérique. Une partie des jeunes accueillis sont les décideurs économiques de demain, et l'accueil que leur réserve notre région est un élément important pour nos futures relations économiques et sociales avec le reste du monde.

Il convient aussi de répondre aux besoins des jeunes chercheurs ou, artistes, de prévoir la création et la réalisation de nouveaux concepts de centres d'accueil pour répondre à toutes les demandes plus ou moins spécifiques, notamment l'accessibilité aux jeunes handicapés : certains établissements proposent déjà 10% de leur capacité accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## 2) Les structures occasionnelles

Parmi ces structures occasionnelles, utilisées en complément de leur usage principal hors périodes de vacances, il faut distinguer :

- les hébergements occasionnels hors Crous et grandes écoles se répartissant en 45 centres – 2 607 lits – 42% étant disponibles pour cet usage, soit 1 095 lits toute l'année – 58% disponibles l'été sur deux mois, 4% accessibles aux handicapés – 280 000 nuitées avec 35% de taux d'occupation ;
- les CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) qui comptent 19 centres – 770 lits sur 2 mois l'été – 24 000 nuitées pour 50% de taux d'occupation ;
- les grandes écoles et la Cité Universitaire de Paris qui rassemblent 4 centres, 1 922 lits en été, 1 200 lits de mars à juin – 110 000 nuitées pour 60% de taux d'occupation ;
- les hébergements occasionnels hors CROUS et grandes écoles se répartissant en 45 centres – 2607 lits – 42% réservés à l'accueil de jeunes, soit 1 095 lits toute l'année dont 58% disponibles l'été sur deux mois, 4% accessibles aux handicapés – 280 000 nuitées avec 35% de taux d'occupation.

La libération ponctuelle des lits n'est pas suffisante pour être un élément significatif d'une démarche d'accueil de qualité pour le tourisme des jeunes.

Le rapport souligne qu'il est souhaitable de créer un label pour identifier l'activité d'accueil des jeunes à titre occasionnel : information touristique, formation du personnel aux langues... Le label s'accompagnerait d'un document donnant les informations sur l'hébergement, les loisirs, les sites Internet et les lieux où obtenir plus de précisions. Il préciserait des éléments de réglementation pour l'accueil des jeunes.

En contrepartie le prestataire aurait accès aux supports de promotion diffusés par le Centre régional de Tourisme : brochure, site Internet pour une meilleure commercialisation. Pour autant il convient de professionnaliser la démarche et de l'identifier dans le cadre de la politique régionale.

## 3) Les bases régionales de plein-air et de loisirs avec hébergement

L'Ile-de-France compte 8 centres (soit 797 lits toute l'année) dont 13% accessibles aux handicapés. En termes d'hébergement, cela correspond à 115 000 nuitées soit 40% de taux d'occupation.

Une réflexion est à mener avec les directions de ces bases et leurs associations. Leur offre d'hébergement s'accompagne de la proposition de loisirs de proximité, mais le trop faible taux d'occupation ne facilite pas la rentabilité.

En participant notamment au groupe de travail Tourisme Jeunes du CRT, les responsables de bases doivent faire évoluer leur activité vers l'accueil des jeunes d'Europe et d'ailleurs. Sur les structures permanentes, il convient de prévoir des actions de réhabilitation correspondant à proposer un niveau de confort très supérieur à ce qui est proposé aujourd'hui compte tenu de l'évolution de la demande, en particulier au niveau international.

#### 4) Les campings plus spécialement tournés vers l'accueil des jeunes touristes

On recense 50 campings – 5 147 emplacements – 81,5% en grande couronne – un camping en petite couronne (bords de Marne) – 1 camping à Paris, qui dans leur activité, offrent des prestations s'adressant directement aux jeunes.

## **II- LES INTERVENTIONS DU CRT**

### **A- Initiatives à vocation européenne**

Rassemblant des professionnels du tourisme et des acteurs sociaux éducatifs, le comité de pilotage décline les actions du Comité régional du Tourisme (CRT) liées à l'accueil en Ile-de-France des jeunes, Français ou étrangers.

L'une de ses actions a été de constituer une cellule de veille marketing visant à vérifier que l'attractivité de Paris Ile-de-France résiste correctement à la proposition commerciale d'autres régions capitales européennes.

L'ORTIF (Observatoire régional du Tourisme d'Ile-de-France) a ainsi édité un " Focus Londres " décrivant toutes les actions menées par le Grand Londres pour attirer les jeunes. D'autres études ont été réalisées en 2004 sur Berlin et Amsterdam.

Le comité de pilotage a également renforcé sa participation à plusieurs actions de promotion en France et en Europe, telles que « RDV de Paris Ile-de-France », « Pur Mix à Birmingham », « Workshop à London », « TTW à Varsovie ».

### **B- Actions à vocation internationale**

Une enquête sur l'accessibilité des discothèques et les conditions de retour après la fermeture est également réalisée par l'ORTIF. Il s'agit d'une démarche importante répondant aux demandes des jeunes touristes comme des professionnels en matière de sécurité.

Parallèlement, un travail est réalisé avec les professionnels, les rectorats et les responsables politiques de Paris analysant les conséquences des mesures de sécurité prises conjoncturellement dans la Capitale et la banlieue sur la fréquentation des groupes scolaires auxquels il arrive d'imposer des contraintes ou des limitations de déplacements.

En 2003, le comité de pilotage " Tourisme des Jeunes " a affiné son action afin de développer l'image et la notoriété de la destination Paris Ile-de-France en direction des jeunes et de fidéliser cette clientèle.

Le travail, mené en collaboration avec l'ensemble des partenaires, a permis de mettre l'accent sur l'amélioration de l'accueil, le renouvellement et le développement des outils de communication ainsi que sur la mise en œuvre d'une démarche produits.

#### 1) Intensifier la communication

##### *a) En renforçant les outils de communication*

« Ze guide », brochure touristique s'adressant aux jeunes touristes, a été réédité à 200 000 exemplaires, en partenariat avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. De même, le "Manuel des Ventes Tourisme des Jeunes " a été réédité à 5 000 exemplaires.

Par ailleurs, un calendrier " Evènements Jeunes " a été réalisé. Enfin, un kit d'accueil Jeunes a été élaboré en partenariat avec CISP, l'Alliance Française et le FIAP Jean Monnet.

*b) En faisant évoluer le portail Internet du tourisme en Ile-de-France*

L'objectif a été d'intégrer le portail *www.paris-access.com* dans le site général du Comité régional du Tourisme *www.pidf.com* afin de le rendre plus pertinent et de le faire bénéficier de la base "IdF Média" en cours de réalisation.

2) Développer les partenariats

*a) En conjuguant les efforts et les compétences*

Un partenariat entre le Comité régional de Tourisme et le CIDJ a favorisé une meilleure information grâce à la diffusion massive des brochures jeunes par un stand du Conseil régional d'Ile-de-France dans ses locaux. De même, une collaboration s'est établie avec le réseau des Points d'Information Jeunesse permettant une plus large diffusion des différentes brochures.

De plus, à l'occasion d'un partenariat avec l'UCPA, s'est instaurée une meilleure communication avec les opérateurs tels que la SNCF, THALYS et ou EUROSTAR. Il est essentiel, en termes d'accueil, de développer les points d'accueil des touristes dans les aéroports et d'en implanter dans les grandes gares franciliennes où leur absence est préjudiciable.

Enfin, cela s'est traduit, pour les opérations liées aux marchés prioritaires du Comité Régional du Tourisme, par une coopération avec le groupe de travail du "Club français du tourisme des jeunes" de Maison de la France.

*b) En améliorant l'accueil pour les jeunes*

Il s'agit de la mise en place de deux sessions de formation à l'accueil et à l'information des jeunes touristes pour 20 participants chacune, non seulement ouvertes aux responsables des structures d'hébergement occasionnelles et permanentes, mais aussi à ceux des autres organismes accueillant les jeunes touristes.

*c) En engageant une démarche " produits " avec les partenaires*

Il s'agit non seulement de mettre en réseau des membres du groupe de travail pour la constitution de nouveaux produits, mais aussi de réaliser des produits avec l'UCPA sur le thème des loisirs actifs et des sports urbains ou bien encore en rapport avec de grands évènements.

Un projet de commercialisation est en cours de développement entre le CRT et l'Espace de Tourisme pour accueillir les jeunes de façon particulière.

### **III- LA VILLE DE PARIS DEVELOPPE LES CAPACITES POUR L'ACCUEIL DES JEUNES**

Paris souhaite améliorer les conditions d'accueil des jeunes touristes dans la capitale et mettre toutes les chances de son côté en matière d'accueil et d'hébergement touristique des jeunes dans le cadre de sa candidature aux Jeux Olympiques de 2012.

En 2004, la capitale ne comptait que 4 000 lits d'hébergements touristiques spécialisés dans l'accueil de jeunes de 18 à 30 ans, alors que chaque année ce sont plus de 4 millions de jeunes qui visitent la ville.

Lors sa séance du 13 décembre 2004, le Conseil de Paris a voté en faveur d'un vaste programme d'urbanisme sur le Bassin de la Villette, qui intègre la création d'une auberge de jeunesse privée d'environ 280 lits, en partenariat avec la mairie du XIX<sup>ème</sup>. Sa livraison est prévue début 2007.

De plus, pour répondre à l'engagement pris lors du "Contrat de Mandature", la Municipalité a travaillé à la création de deux grands centres d'hébergement touristique pour jeunes, en partenariat avec les mairies d'arrondissement :

➔ un premier hébergement (auberge de jeunesse d'environ 250 lits, dotée d'espaces d'accueil et de services, également ouverts aux jeunes du quartier) sera construit dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et constituera l'équipement principal de la "Cité des Jeunes", au sein de la ZAC Pajol ; et viendra compléter utilement les deux auberges de jeunesse existantes dans la capitale (livraison prévue pour 2009) ;

➔ un deuxième hébergement (un Centre International de Séjour, doté d'espaces d'accueil et de services, dont bénéficieraient également les jeunes du quartier) est en projet dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et viendrait compléter utilement les deux Centres Internationaux de Séjour existants à Paris (livraison envisagée, après étude, concertation locale et travaux, pour 2009).

La participation financière de la Municipalité inscrite au Plan d'Investissements Pluri-Annuel de la Ville de Paris (PIPP) est de 7,5 millions d'euros, destinée à être complétée par des partenaires publics et institutionnels.

**CHAPITRE QUATRE :**  
**QUELQUES EXEMPLES DE STRUCTURES PERMANENTES**  
**D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT**

**I- LE FOYER INTERNATIONAL D'ACCUEIL DE PARIS (FIAP) JEAN MONNET**

Le Foyer International d'accueil de Paris (FIAP) a été créé le 10 juillet 1962, sous forme associative. Le premier hôte est reçu le 1 février 1968. Le projet répond à un état d'esprit, né après guerre, et correspond à une conception du tourisme des jeunes, temps d'échange et de rencontre entre les peuples.

Pour renouer les liens détruits par le conflit mondial (39-45), Philippe VIANNAY, Paul DELOUVRIER, François BLOCH-LAINE, Michel DEBRE, Maurice CAYRON et Jean ARTHUIS fondent l'Association « Education et Echanges ». Il s'agit, à l'image des fondations américaines, de susciter du mécénat auprès d'entreprises et d'utiliser ces fonds tout à fait librement pour organiser des échanges de jeunes entre structures internationales existantes ou à créer.

L'idée de construire un foyer se concrétise en 1956. Un terrain est trouvé en 1962 grâce à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le financement public est bouclé. Il s'agit d'un projet longuement mûri entre la première idée et la réalisation : 18 ans.

En mai 1968, le FIAP devient le second lieu de prise de parole des jeunes après la Sorbonne, le FIAP occupé par les mouvements et organisations de jeunesse. Pendant plus d'un mois, les projets fusent entre les responsables de mouvements d'obédience différente.

C'est donc en juillet 1968 que commence la véritable activité du FIAP d'accueil international des jeunes, notamment en partenariat avec l'Office franco-allemand créé en 1963 par le Traité de l'Elysée. Il participe également à l'accueil des jeunes africains, dans le cadre des contrats de coopération après la décolonisation. Il reçoit des étudiants venus pour quelques années en Université, il reçoit plus tard les personnalités africaines qui l'ont connu lors d'un premier passage. Enfin il devient, en louant des salles, un des principaux lieux de réunion du monde associatif.

Lorsque le FIAP fête ses vingt ans, il avait déjà accueilli 900 000 jeunes de 142 pays. C'est à cette occasion que la fille de Jean Monnet, Marianne SARDET, accepte que l'on rajoute au nom du FIAP celui de son père, fondateur de l'Europe moderne. Le FIAP Jean Monnet devient de facto une porte d'entrée en Europe pour les jeunes venus des autres continents.

En 1990, il devient temps de penser à la réhabilitation des locaux. Les travaux de mise en conformité et d'amélioration du confort durent 10 mois et coûtent 50 millions de francs.

**A- Les activités proposées par le FIAP**

Le FIAP d'aujourd'hui est un outil hôtelier moderne, multiservices, s'étendant sur 12 000 m<sup>2</sup>. Le FIAP accueille 100 000 personnes chaque année, dont 60 000 pour des réunions, des séminaires et des congrès et 40 000 pour l'hébergement.

Les jeunes étrangers représentent 60% des personnes accueillies, venus à 80% en groupes.

Plus de cent pays sont représentés, dont dix représentent 85 % des hôtes (30% d'Etatsuniens, 15% de Britanniques, 5% d'Allemands et d'Espagnols, 4% d'Italiens et de Japonais, 3% de Mexicains et 2% de Belges et de Brésiliens. Les jeunes d'origine française représentant quant à eux 27% de ce total.

L'accueil, l'animation et l'organisation des rencontres sont personnalisés suivant les groupes et l'âge des hôtes reçus. Le FIAP met à la disposition des groupes des lieux de documentation, d'échanges et de détente pour répondre aux différents types de demandes :

- en courts séjours de une à cinq nuits, notamment dans le cadre de voyages scolaires ;
- en longs séjours de deux semaines à trois mois, avec surtout des cycles universitaires (USA, Canada, Australie) ou pour des séjours linguistiques (Amérique du Sud), des partenariats existant notamment avec l'Alliance française ;
- pour des stages de jeunes professionnels, dans le cadre du programme LEONARDO ;
- pour des réunions d'un jour ou deux.

#### **B- Le FIAP, acteur engagé du tourisme des jeunes**

Depuis 1976, le FIAP est membre de le FIYTO, Fédération Internationale du Tourisme des Jeunes fondée en France en 1950.

Le FIAP a participé à la création du réseau des Centre d'accueil UCRIF Etapes Jeunes. Il a été à l'initiative de la création en 1987 du Club Français du tourisme des jeunes (CFTJ) au sein de la maison de la France, qui rassemble aujourd'hui plus de 70 professionnels du secteur.

En 1998 il prend place au Conseil d'Administration du Comité Régional de Tourisme d'Ile-de-France. Dans le cadre du schéma régional du tourisme 2000-2010 il anime un groupe de travail avec 40 jeunes professionnels. Le FIAP enfin est membre actif de L'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air).

#### **II- LE CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DE PARIS (CISP)**

L'Association a été fondée en 1969. Le Centre Maurice Ravel était ouvert depuis 1964 sous l'impulsion de Jeunesse et Sports, pour l'accueil des jeunes en courts séjours à Paris. A partir de 1969, un rapprochement s'opère avec la MJC (Centre d'Animation Maurice Ravel). Le budget atteint 6 Millions d'euros.

La structure répond à une forte demande dans le cadre du tourisme social en relation avec la Ligue de l'Enseignement, la maison internationale des étudiants, les auberges de jeunesse et beaucoup d'autres. Se développe également une activité de voyages scolaires et d'accueil de séjours d'enfants en zone urbaine.

Un second établissement s'est ouvert en 1991 (CISP Kellerman) avec 400 lits en accueil permanent (contre 200 au CISP Maurice Ravel). Une convention de gestion a été conclue avec la Ville de Paris. Les jeunes représentent 60% de la fréquentation.

Le CISP est à la fois un centre d'animation et un centre d'hébergement. La structure répond en 2000 à un appel de délégation de service public sur un programme d'animation sous la tutelle de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Mairie de Paris. Le CISP consacre une place importante dans son projet à la valorisation de l'image de la France et de la région.

Le CISP développe plusieurs activités dans ce contexte.

#### **A- Un Centre d'hébergement de courte durée**

Ce centre s'adresse principalement à des groupes d'étudiants Français et étrangers (65 % des jeunes viennent en groupe, les 35% d'individuels ayant été informés de l'existence du CISP par Internet) qui viennent en majorité des pays limitrophes européens, même si 15% arrivent de pays plus lointains. Les pays les plus représentés sont la Thaïlande, le Japon, l'Argentine, le Brésil, les USA, l'Australie...

Les jeunes sont issus le plus souvent des classes moyennes et sont amenés à être des ambassadeurs de notre pays et de notre région.

Les jeunes en provenance de l'Europe élargie arrivent selon une croissance modérée, avec depuis le conflit une chute importante des arrivées de l'ancienne Yougoslavie.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 71% (65 % au premier semestre –76 % au second). l'ensemble du personnel du CISP est formé aux impératifs de l'accueil dans le cadre de l'action mise en place par le CRT et dispensée aux des personnels des professionnels de l'Hôtellerie.

Il est intéressant de noter que l'activité restauration représente 38% du chiffre d'affaires avec 230 places sur les deux sites.

#### **B- Un Centre d'Animation, en particulier à Maurice Ravel.**

Des partenariats ont été mis en place :

- ➔ dans le cadre de la mobilité professionnelle : accueil de réunions, séminaires, stages, échanges, langues : séjours de 2 à 3 nuits ;
- ➔ pour l'accueil de séjours d'étrangers ou provinciaux pour les examens universitaires ou même médicaux ;
- ➔ pour répondre à la sollicitations directes de réseaux, par exemple de la FYTO (Fédération internationale du Tourisme des jeunes).

Le CISP développe un projet en faveur du Tourisme des jeunes, s'inscrivant dans des partenariats dans le cadre d'activités liées à divers événements parisiens, avec nuitée et repas (le bouche à oreilles fournit 60% de clientèle) et la fidélisation est réelle.

Le CISP assure une gestion favorisant le développement de l'accueil, la reconnaissance de la structure par les Institutionnels et les grands réseaux, à travers le Conseil régional. Les statistiques montrent un rapide développement des contacts pris avec le CISP par Internet (doublement des connections en six mois).

La gestion permet une rénovation du site reposant sur les aides de la Région et de la Ville, sur la base d'un confort correspondant aux exigences des publics accueillis, mais dans un souci de simplicité...

Le CISP s'inscrit dans un ensemble de partenariats auxquels participent notamment "Rendez vous France" (domaine culturel), le réseau allemand, des associations de chorales, de théâtre, des troupes culturelles de toutes sortes, des universités ayant un bureau de voyages, les universités en relation avec "Maison de la France" (Québec, par exemple), les universités européennes fonctionnant en réseau.

Le partenariat avec EDUFRANCE prend en compte les difficultés reconnues de l'accueil des étudiants à Paris. Il est envisagé d'ouvrir un bureau unique pour la question des Etudes, du Logement.

### **III- LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS (CIUP)**

La CIUP (Cité internationale universitaire de Paris) existe depuis soixante-quinze ans et a pour vocation de faciliter la mobilité réussie des étudiants, des chercheurs, des artistes, des artisans et des apprentis. Le métier de base de la CIUP est l'hébergement mais le cœur du projet est de permettre de réussir une période de mobilité effectuée par un étranger lors de son séjour à Paris.

Par exemple, cela a conduit la CIUP à installer en son sein une antenne de la préfecture de police ainsi qu'un bureau d'accueil multilingue destiné à permettre les médiations nécessaires, en particulier à l'établissement des titres de séjour.

Le BACE (Bureau d'Accueil des Chercheurs Etrangers) de la CIUP fonctionne avec le soutien de la Région Ile-de-France et a permis la création d'un club de chercheurs avec des partenaires français.

Le projet 2004-2005 du BACE est de créer deux antennes (sites d'Orsay et de Marne-la Vallée), avec l'idée d'obtenir une participation des différents Conseils généraux concernés et de généraliser à l'ensemble des doctorants les services déjà offerts par le BACE. Ces deux points devraient permettre un changement d'échelle (en multipliant par trois l'effectif visé des chercheurs ayant un doctorat, soit environ 3 000 personnes).

Quelle que soit la localisation de l'établissement universitaire ou de l'entreprise, c'est le lieu de résidence de la personne qui est pris en compte : il faut donc résider sur Paris pour bénéficier de cette antenne administrative et du pôle d'aide aux démarches qui lui est adjoint.

La CIUP s'efforce également de favoriser les rencontres permettant aux étudiants étrangers de mieux profiter de leur séjour parisien. Cela permet de souligner la portée culturelle de la mobilité alors même que l'accompagnement des autorités publiques ne favorise pas cette intégration.

En 2004, les capacités de l'ensemble des pavillons de la CIUP permettent un hébergement global de 5 600 lits (tout en sachant cette capacité encore largement insuffisante, beaucoup de demandes ne pouvant être satisfaites, dans la proportion de dix refus pour une acceptation). Les admissions sont prononcées au regard du nombre de places dans chacune des Maisons étrangères.

La CIUP s'est donc lancée dans un nouveau plan de construction principalement hors de Paris, même si cela implique une importante évolution des conditions d'accueil des étrangers par les services des préfectures (exemple de Bobigny). Parallèlement, une optimisation de la place disponible sur le site parisien permettra la construction de quelques nouveaux bâtiments.

Enfin, la CIUP estime que les ressortissants des PECO, de plus en plus nombreux, doivent être mieux accueillis.

Les sources de financement de la CIUP proviennent maintenant pour leur plus grande partie de ses partenaires étrangers, notamment suite à la revitalisation des liens avec les trente Etats ayant une structure d'accueil au sein de CIUP. Il est à noter que les financements CPER s'appliquant aux CROUS (Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) ne s'étend pas à la CIUP, ce qui contribue à rendre déterminant la partenariat avec le Conseil régional.

En termes de flux, plusieurs milliers d'étudiants étrangers sont accueillis chaque année en établissements supérieurs sans avoir d'hébergement stable du fait de l'impossibilité pour de nombreux établissements de l'enseignement supérieur d'organiser un accueil.

Cette situation a conduit à la création d'un « relais social » par la CIUP, afin d'aider les étudiants qui en expriment le besoin à faire face aux difficultés pratiques et administratives en particulier au moment de leur arrivée.

En ce qui concerne les artistes, l'accueil du festival de la Région Ile-de-France « Presqu'îles de danse » s'est concrétisée avec le ministère de la Culture. L'accueil concerne aussi des sportifs de haut niveau ainsi que les boursiers accueillis par la Région dans le contexte de ses accords de coopération décentralisée. Les professionnels sont aussi pris en compte par le biais de modules d'accueil spécifiques pour la formation continue.

## CONCLUSION

Dix ans après le rapport DUNEZ et l'avis adopté par le CESR, le 20 octobre 1994, qui avait largement décrit les conditions de la mobilité des Franciliens, la présente étude visait à mesurer les évolutions et les progrès réalisés.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à la mobilité des jeunes Franciliens partant en Europe et à l'étranger pour leurs études ou leur travail ainsi qu'aux jeunes européens et étrangers venant en Ile-de-France étudier, travailler leur doctorat ou découvrir notre région sur le plan touristique.

Force est de constater que l'observateur reste aujourd'hui frappé de la spécificité de l'Ile-de-France en ce domaine, par rapport à d'autres régions françaises ou capitales européennes.

La compétence accrue du Conseil régional notamment dans le domaine de la formation des jeunes, l'importance du développement des établissements d'enseignement supérieur en Ile-de-France, placent notre institution régionale devant la nécessité de maîtriser toujours davantage l'ensemble des dispositifs européens tout en favorisant la mise en réseau des initiatives franciliennes...

Des actions d'information et de sensibilisation à l'Europe sont activement engagées en direction des jeunes scolarisés et des enseignants, en partenariat avec les établissements d'enseignement et diverses associations, telles que l'Association Jean Monnet et le CIDJ.

Par ailleurs, la mobilité des jeunes lycéens est favorisée pour des séjours de découverte et des stages professionnels, en complément des bourses LEONARDO. Les projets s'inscrivent dans le cadre européen ainsi que dans les zones avec lesquelles la Région a conclu des accords de coopération décentralisée. L'apprentissage linguistique fait l'objet d'un effort particulier.

Par rapport à d'autres Régions, il ressort que l'Ile-de-France s'est engagée tardivement dans le soutien à la mobilité étudiante et que les moyens budgétaires qui y sont dédiés restent faibles par rapport au nombre des étudiants qui pourraient être concernés.

Ainsi, on doit constater que le nombre de bourses versées aux étudiants franciliens en mobilité, étendues en 2002 à ceux fréquentant les IUT (environ 1 600 entre 2000 et 2003), sont bien peu nombreuses au regard des quelque 450 000 jeunes fréquentant les universités et autres établissements d'enseignement supérieur franciliens.

Cependant, en 2004, le Conseil régional s'est engagé sur une progression sensible de son intervention, en augmentant de 20 % le budget destiné à la mobilité des étudiants en universités et grandes écoles et de 70 % celui consacré à la mobilité des étudiants des Instituts Universitaires de Technologie. Ceci n'empêche pas notre institution régionale de rester en retrait par rapport à d'autres Régions françaises, la Région Rhône-Alpes, par exemple, pour moitié moins d'étudiants, consacrant à la mobilité internationale trois fois plus de crédits.

En ce qui concerne la mobilité des apprentis et des jeunes demandeurs d'emploi, la participation du Conseil régional est plus ancienne et a débuté en 1995. Elle s'inscrit dans le programme européen LEONARDO.

La Région est intervenue en cofinancement de programmes, en partenariat avec l'Espace Emploi International de l'ANPE et l'agence nationale LEONARDO, installée à Bordeaux. C'est ainsi qu'en 2004, 231 bourses LEONARDO ont été complétées par un financement apporté par la Région afin de couvrir la totalité des frais liés aux projets de mobilité internationale ainsi envisagés.

Les établissements d'enseignement professionnel sont particulièrement concernés, notamment dans les branches où l'international se développe (comme, par exemple, celle de l'hôtellerie-restauration, du tourisme ou du commerce international)...

Le Conseil régional se préoccupe également d'accueillir les étudiants et chercheurs étrangers dans les meilleures conditions possibles. Certains programmes s'inscrivent dans une logique d'échange. D'une façon générale, on constate le besoin d'apporter une réponse adaptée à ces jeunes pour lesquels notre région se montre particulièrement attractive.

Le Conseil National de la mobilité Internationale des Etudiants (CNMIE), créé par arrêté conjoint du Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et du Ministre des Affaires étrangères du 9 octobre 2003, a réalisé un constat certes national, mais fortement marqué par ses observations en Ile-de-France. Il relève notamment que les conditions d'accueil et de logement des étudiants étrangers doivent être améliorées.

De 2000 à 2004, 108 bourses ont été accordées à des étudiants étrangers venant des zones prioritaires de coopération de la Région Ile-de-France et 60 bourses sont prévues pour l'année 2004-2005.

Mais l'accueil des étudiants ne s'arrête pas là, puisque l'Ile-de-France reçoit une part importante des 180 000 étudiants étrangers séjournant en France. Répondant aux préconisations du CNMIE, un service d'accueil des étudiants étrangers à Paris a pu ainsi être installé à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), qui traite en particulier de la délivrance des visas.

A côté des séjours universitaires classiques, on assiste au développement des cycles d'enseignement supérieur proposés pendant la période estivale (les Universités d'Eté), séjours courts ne dépassant pas deux mois. Cette forme d'accueil étudiant, très développée sur les campus anglo-saxons, a de plus en plus de succès en France et ce, tout particulièrement dans notre région.

De même, en ce qui concerne l'accueil des chercheurs et doctorants, le Conseil régional a engagé une étroite collaboration avec la Cité Internationale Universitaire de Paris et la fondation Kastler. La création du Bureau d'accueil des Chercheurs Etrangers (BACE) en est l'illustration. Son activité se développe rapidement et a pu ainsi traiter 530 demandes en 2003, contre moins de 200 en 2002.

Cette structure originale et innovante apporte un service complet au jeune chercheur sur le plan des formalités, de son logement et de ses activités. Progressivement les activités du BACE seront démultipliées grâce à l'implantation d'antennes sur plusieurs autres sites franciliens.

Enfin, l'attractivité de la Région Ile-de-France entraîne l'arrivée chaque année de très nombreux jeunes touristes. Le Comité Régional du Tourisme (CRT) développe des produits jeunes et des outils de communication spécifiques, proposant notamment des modules de formation des personnels hôteliers à l'accueil spécifique des jeunes.

Le portail informatique du tourisme régional devient le mode premier de découverte de l'Ile-de-France. En perspective de divers événements et, en particulier, de la candidature de Paris à l'organisation des JO de 2012, les professionnels de l'accueil (associations, réseaux, hôteliers) sont particulièrement sollicités. Il est nécessaire de développer les capacités d'hébergement répondant à des critères en constante évolution.

Il ressort de cette étude que l'Ile-de-France constitue un pôle d'attraction européen et international de premier ordre. On éprouve le sentiment que, pendant trop longtemps, cette attractivité a été plus constatée que dynamisée.

Désormais, le Conseil régional doit concrétiser ses objectifs de développement de la mobilité des jeunes, valoriser les démarches des jeunes Franciliens vers notre proximité immédiate, constituée par les Etats de l'Union européenne, mais aussi celles leur permettant d'acquérir, d'une façon plus globale, une véritable ouverture internationale.

Le souhait le plus important du CESR, dans un tel contexte, est que la Région Ile-de-France régionale puisse s'engager dans une politique de mobilité internationale volontariste, tout en se donnant les moyens permettant de recevoir de plus en plus et de mieux en mieux, tous ces jeunes, arrivant de notre proximité européenne ou du reste du monde, pour leurs études, leurs recherches ou leurs loisirs.

## TABLE DES SIGLES

ACTEP	Association des collectivités territoriales de l'Est parisien
ADEIF	Association pour le Développement européen de l'Ile-de-France
AECI	Agence espagnole de Coopération internationale
AELE	Association européenne de Libre Echange
AFE	Aide à la Formation en Europe
AFVP	Association française des Volontaires du Progrès
APEPIF	Association pour la Promotion européenne de Paris Ile-de-France
API	Aide aux Projets internationaux
BACE	Bureau d'Accueil des Chercheurs étrangers
BIJ	Bureaux d'Information Jeunesse
BOUSSOLE	BOURse régionale d'études et de Stage : Surfer On-Line pour l'Etranger
BRFE	Bourses régionales de Formation à l'Etranger
CAPARIF	Centre d'Appui aux Programmes de Formation professionnelle et d'Apprentissage de la Région Ile-de-France
CEI	Communauté des Etats indépendants
CFTJ	Club français du Tourisme des Jeunes
CIDJ	Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse
CIUP	Cité internationale universitaire de Paris
CLIPA	Classes d'Initiation préprofessionnelle en Alternance
CNMIE	Conseil national de la Mobilité internationale des Etudiants
CPA	Classe préparatoire à l'Apprentissage
CRCI	Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires
CRT	Comité régional du Tourisme
CST	Comité technique spécialisé
DAIE	Direction des Affaires internationales et européennes
DDTE	Direction départementale du Travail de l'Emploi
DDEEFP	Direction du Développement économique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
DRTEFP	Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
ECVET	European Credit for vocational Education and Training
EEE	Espace économique européen
EIRIN	Emploi en Irlande pour l'Insertion
ELSY	ELaboration d'un SYllabus multimédia aéroportuaire
E.T.G.	Education and Training Group

FACE	Fonds d'Aide au Commerce extérieur
FAJE	Formation et Accompagnement des jeunes Diplômés en Europe
FIAP	Foyer international d'Accueil de Paris
IAE	Institut des Affaires européen
IAESTE	International Association for the Exchange of Students for technical Experience
INALCO	Institut national des Langues et Civilisations orientales
IUT	Institut universitaire de technologie
O.M.I	Office des Migrations internationales
OPCA	Organisme paritaire Collecteur agréé
ORTIF	Observatoire régional de Tourisme d'Ile-de-France
PAM	Plan d'Action pour la Mobilité
P.A.R.E.	Plan d'aide au Retour à l'Emploi
PCRD	Programme-Cadre de Recherche et Développement
PEPSE	Passeport pour l'Etranger pour un Stage en Entreprise
PIPP	Plan d'Investissements pluri-annuel de la Ville de Paris
RNCP	Répertoire national des Certifications professionnelles
SAIA	Service académique de l'Inspection de l'Apprentissage
SIME	Subvention d'Incitation à la Mobilité
SRTL	Schéma régional du Tourisme et des Loisirs
STAPS	Sciences et Techniques des Activités de plein-air et sportives
STS	Section de Techniciens supérieurs
UEE	Universités européennes d'Eté
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNAT	Union nationale des Associations de Tourisme d'Ile-de-France
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

# **ANNEXES**

## **- ANNEXE A - Actions décentralisées SOCRATES pour l'Ile-de-France**

**(Académies de Créteil, Paris et Versailles)**

Les activités de mobilités individuelles COMENIUS 2.2c ainsi que les visites et séminaires préparatoires sont sélectionnés en continu sur l'année (jusqu'en juillet 2005 pour le budget 2004). Les chiffres indiqués pour ces actions ne sont donc pas définitifs. Les autres activités font l'objet d'un appel d'offre annuel unique, les données varieront donc peu

**Assistanats linguistiques (COMENIUS 2.2b)**

**Subventions allouées  
en 2003-2004**

<p>15 Etudiants français bénéficiaires d'une bourse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 en Allemagne</li> <li>1 au Danemark</li> <li>2 en Espagne</li> <li>1 en Irlande</li> <li>2 en Italie</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 aux Pays-Bas</li> <li>1 en Norvège</li> <li>1 au Portugal</li> <li>2 en Suède</li> </ul>	<b>86 116 €</b>
<p>14 Etablissements ayant accueilli un assistant européen</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Allemand</li> <li>1 Autrichien</li> <li>1 Belge</li> <li>3 Britanniques</li> <li>1 Danois</li> <li>1 Espagnol</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Finlandais</li> <li>1 Italien</li> <li>2 Portugais</li> <li>1 Roumain</li> <li>1 Slovaque</li> </ul>	

Source : Agence française SOCRATES

**Subventions allouées  
en 2004-2005**

<p>19 Etudiants français bénéficiaires d'une bourse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 en Espagne</li> <li>1 en Estonie</li> <li>4 en Finlande</li> <li>1 en Islande</li> <li>1 en Italie</li> <li>1 en Lettonie</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 à Malte</li> <li>1 aux Pays-Bas</li> <li>1 en Pologne</li> <li>1 en République Slovaque</li> <li>1 au Royaume-Uni</li> <li>2 en Slovénie</li> </ul>	<b>88 027 €</b>
<p>8 Etablissements accueillant un assistant européen</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Allemand</li> <li>1 Autrichien</li> <li>4 Britanniques</li> <li>1 Espagnol</li> <li>1 Italien</li> </ul>	

Source : Agence française SOCRATES

## Visites et séminaires préparatoires

(ces visites préparatoires peuvent être financées pour un ou deux participants alors que les séminaires de contact ne concernent qu'un seul participant)

### Subventions allouées en 2003-2004

17	Visites préparatoires Comenius 1 avec 23 participants	18 955 €
8	Séminaires de contact Comenius 1	5 977 €
3	Visites préparatoires Grundtvig 2 avec 4 participants	3 911 €
1	Séminaires de contact Grundtvig 2	700 €
5	Visites préparatoires pour Actions centralisées avec 8 participants	7 398 €
4	Séminaires de contact pour Actions centralisées	3 729 €
<b>Soit</b>	<b>48 bénéficiaires au total</b>	<b>40 670 €</b>

Source : Agence française SOCRATES

### Subventions allouées en 2004-2005

10	Visites préparatoires Comenius 1 avec 10 participants	10 555 €
23	Séminaires de contact Comenius 1	9 619 €
4	Visites préparatoires Grundtvig 2 avec 5 participants	4 207 €
4	Séminaires de contact Grundtvig 2	2 808 €
8	Visites préparatoires pour Actions centralisées avec 9 participants	7 935 €
0	Séminaires de contact pour Actions centralisées	0 €
<b>Soit</b>	<b>51 bénéficiaires au total</b>	<b>35 124 €</b>

Source : Agence française SOCRATES

## Partenariats

### Subventions allouées en 2003-2004

54	Projets scolaires Comenius 1	240 845 €
16	Projets de développement scolaire Comenius 1	73 720 €
<u>11</u>	<u>Projets linguistiques Comenius 1</u>	92 947 €
<u>12</u>	<u>Partenariats éducatifs Grundtvig 2</u>	129 464 €
<b>Soit</b>	<b>93 Partenariats au total</b>	<b>536 976 €</b>

Source : Agence française SOCRATES

### Subventions allouées en 2004-2005

43	Projets scolaires Comenius 1	233 955 €
15	Projets de développement scolaire Comenius 1	102 821 €
<u>11</u>	<u>Projets linguistiques Comenius 1</u>	136 890 €
<u>18</u>	<u>Partenariats éducatifs Grundtvig 2</u>	220 506 €
<b>Soit</b>	<b>87 Partenariats au total</b>	<b>694 172 €</b>

Source : Agence française SOCRATES

**- ANNEXE B -**  
**BOURSES D'ACCUEIL DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**  
**Détail des cursus suivis par les étudiants étrangers accueillis en 2003 – 2004**

<b>Collectivité territoriale partenaire</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Etudes</b>
Gauteng	Ecole supérieure d'électronique	Mastère « Innovation technologique et Management de Projet
Gauteng	CHEC	CHEBAP Spécialité Béton armé et béton précontraint
Gauteng	CHEC	CHEBAP Spécialité Béton armé et béton précontraint
Gauteng	Marne-la-Vallée	DESS de Géopolitique Européenne
Montréal	ESCP-EAP Paris	Mastère spécialisé en Management des Projets Internationaux
Montréal	IEP	Cycle International d'Etudes Politiques de Sciences Po.
Montréal	Paris I	Histoire de l'Arts et Archéologie. Double thèse France/Canada.
Montréal	Paris-Sud Orsay	DEA Maths
Santiago	Ecole des Ponts et Chaussée	Mastère spécialisé en génie civil
Santiago	Paris VIII DEA	DEA Construction européenne, géopolitique économique et socio-culturelle + DESU pratiques culturelles en Europe
Santiago	Paris I	DESS Communication politique et sociale
Santiago	Paris-Belleville	DESS Villes, architecture et patrimoine. Maghreb et proche Orient.
Santiago	Institut d'Urbanisme de Paris	DEA Urbanisme
Budapest	IEP de Paris	5 <sup>ème</sup> année de l'institut d'Etudes politiques.
Budapest	IEP de Paris	Cycle International.
Budapest	Paris II	DESS banque et finances
Budapest	Paris I	DESS de droit européen de la concurrence.
Beyrouth	Ecole des Télécommunications	DESS télécommunications
Beyrouth	Cergy	DEA Droit
Beyrouth	Paris VII	DEA Hémostases, thrombose, biologie et pathologie vasculaire.
Beyrouth	Paris VI	DEA Chimie analytique
Beyrouth	Paris VII	DEA Chimie de la pollution atmosphérique et physique de l'environnement
Antananarivo	Paris XII	DESS Gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux en zone tropical.
Antananarivo	Cergy	DEA de droit public
Antananarivo	Ecole des Ponts et Chaussée	Travaux Publics
Antananarivo	Paris VI	Ingénierie électronique et informatique.
Kayes	Paris XIII	Maîtrise de Sciences physiques.
Madagascar	Cergy	DEA de Droit – UFR de Droit
Madagascar	Cergy	DEA de Droit – UFR de Droit
Madagascar	Marne-la-Vallée	DESS Ingénierie du Développement Urbain Europe - Méditerranée
Madagascar	Marne-la-Vallée	DESS Ingénierie du Développement Urbain Europe - Méditerranée
Nouakchott	Paris VII	DESS Informatique
Nouakchott	Paris X	Nanterre DEA Banques – Finance
Nouakchott	Paris VIII	DESS linguistique ou littérature
Nouakchott	Paris XI	Ecole doctorale Innovation Thérapeutique du fondamental à l'appliqué.
Varsovie	Sciences Po	Sciences Politiques
Varsovie	Paris VIII	DESS Management culturel en Europe
Varsovie		Sciences Politiques
Varsovie	Sciences Po	Sciences Politiques
Dakar	CHEC	CHEBAP Spécialité Béton armé et béton précontraint
Dakar	CHEC	CHEBAP Spécialité Béton armé et béton précontraint
Dakar	Ecole des Ponts et Chaussée	Mastère génie civil européen
Dakar	Ecole nationale de statistique et d'administration	Doctorat en mathématiques de l'assurance
Hanoi	Val de Marne	DEA d'Urbanisme
Hanoi	Paris Sud 11	DESS Entreprises et marché européen
Hanoi	ENS Cachan	DEA de Mathématiques
Hanoi	Marne-la-Vallée	DEA de génie civil
Hanoi	Paris-Belleville	DEA Architecture

**Source : Direction des Actions internationales et européennes (DAIE) de la Région Ile-de-France**

**- ANNEXE C -**  
**Répartition par nationalité des chercheurs logés**  
**à la Cité internationale universitaire de Paris**

Les 115 chercheurs logés proviennent de 38 nationalités différentes, 53 issus d'Etats de l'Union européenne. Le tableau ci-dessous précise, pour chaque nationalité, le nombre de chercheurs logés.

Nationalité	Nombre
Algérienne	5
Allemande	13
Américaine	4
Autrichienne	1
Brésilienne	9
Britannique	6
Camerounaise	1
Canadienne	5
Chinoise	7
Croate	1
Danoise	1
Espagnole	5
Française	1
Grecque	1
Haïtienne	1
Indienne	2
Iranienne	2
Irlandaise	1
Israélienne	3
Italienne	11
Japonaise	2
Lettone	1
Lituanienne	1
Malienne	1
Néerlandaise	2
Polonaise	4
Portugaise	2
Roumaine	2
Russe	5
Slovène	1
Sud Coréenne	2
Suédoise	2
Suisse	3
Tchèque	1
Tunisienne	2
Turque	2
Ukrainienne	1
Yougoslave	1

**Source : Sous-Direction de l'Enseignement supérieur de la Région Ile-de-France (DASES 4)**